C.R.I.C. N° 178 (2010-2011)

PARLEMENT WALLON

SESSION 2010-2011

COMPTE RENDU

INTEGRAL

Séance publique de Commission*

Commission du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports

Lundi 11 juillet 2011

*Application de l’art. 151 du règlement du Parlement wallon

SOMMAIRE

Ouverture de la séance..... 5

Organisation des travaux..... 5

Examen de l'arriéré..... 5

Projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011 (Doc. 5-IIIa (2010-2011) N° 1 et 2 ;

Projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011 (Doc. 5-IV bcd (2010-2011) N° 1 et 2, annexes 3 et 9partim)..... 5

Désignation d'un rapporteur..... 5

Exposé de M. le Ministre Antoine

Orateurs : Mme la Présidente, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, Mme Cremasco, M. Jeholet..... 5

Observations de la Cour des comptes..... 12

Exposé de M. Duchêne, Premier Auditeur Réviseur à la Cour des comptes

Orateurs : Mme la Présidente, M. Duchêne, Premier Auditeur Réviseur à la Cour des comptes
M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports 12

Discussion générale

Orateurs : Mme la Présidente, M. Jeholet, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, MM. Lebrun, Eerdekens..... 14

Organisation des travaux (Suite)

Orateurs : Mme la Présidente, M. Jeholet, Mme Simonis, MM. Eerdekens, Noiret, Mme Barzin, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, MM. Bayet, de Lamotte..... 21

Confiance au rapporteur..... 39

Examen du programme justificatif relatif aux compétences de M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports..... 39

Désignation d'un rapporteur..... 39

Exposé de M. le Ministre Antoine

Orateurs : Mme la Présidente, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports..... 39

Observations de la Cour des comptes..... 41

Exposé de M. Duchêne, Premier Auditeur Réviseur à la Cour des comptes

Orateurs : Mme la Présidente, M. Duchêne, Premier Auditeur Réviseur à la Cour des comptes, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports..... 41

Discussion générale

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Cornet, MM. de Lamotte, Noiret, Bayet, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports..... 41

Vote..... 50

Confiance au rapporteur 50

Reprise de la séance..... 50

Interpellation et questions orales

Question orale de M. Miller à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « la présence de défibrillateurs dans les infrastructures sportives »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Miller, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports..... 51

Question orale de M. Crucke à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « la garantie du holding *communal »*

Orateurs : Mme la Présidente, M. Crucke, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports..... 52

Interpellation de M. Jeholet à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « la perception indue de la téléredevance auprès des personnes sous statuts BIM et OMNIO »

Orateurs : Mme la Présidente, MM. Jeholet, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, M. Crucke, M. Xhauflaire, Président de la Cellule fiscale de la Région wallonne..... 56

Question orale de Mme Barzin à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « les arrêtés d'exécution du décret du 3 avril 2009 relatif à la gestion de centre-ville »

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Barzin, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports..... 61

Question orale de M. Elsen à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « la valorisation des avantages aux stagiaires en formation professionnelle »;

Question orale de Mme Targnion à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « la revalorisation de la prime de formation octroyée annuellement aux stagiaires »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Elsen, Mme Targnion, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports..... 62

Question orale de Mme Kapompolé à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « le financement structurel des entreprises de formation par le travail et les organismes d'insertion socioprofessionnelle »

Orateurs : M. le Président, Mme Kapompolé, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, Mme la Présidente..... 67

Liste des intervenants..... 70

Abréviations courantes..... 71

Présidence de Mme Joëlle Kapompolé, Présidente

- La séance est ouverte à 14 heures 16 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Mme la Présidente. – Les questions orales :

- de M. Bolland, sur « la situation du *Holding* communal » ;
- de M. Senesael, sur « les recommandations du Conseil interparlementaire du Benelux en matière de péage routier » ;
- de Mme Zrihen, sur « la valorisation des centres-villes » ;
- de Mme Zrihen, sur « le Programme de transition professionnelle » à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports sont transformées en questions écrites.

Les questions orales :

- de M. Dupriez, sur « le Plan Piscine » ;
- de M. Disabato, sur « une procédure en justice lancée par le Gouvernement bruxellois relative aux droits de tirage pour la remise au travail des chômeurs » ;
- de M. Disabato, sur « le financement des MIRE » ;
- de M. Disabato, sur « le contrat de gestion du Forem et le projet de nouvelle régie » à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports sont retirées.

EXAMEN DE L'ARRIÉRÉ

Mme la Présidente. – L'examen de l'arriéré ayant déjà été réalisé, il ne me semble pas qu'il y ait des éléments à modifier, en tout cas pas pour cette réunion de commission.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2011 (DOC. 5-IIIa (2010-2011) N° 1 ET 2

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2011 (DOC. 5-IVbcd(2010-2011) N° 1 ET 2, ANNEXES 3 ET 9*PARTIM)*

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011 et du projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011.

Je désire avant tout souhaiter la bienvenue à M. Duchêne, Premier auditeur-réviseur et M. Xhauflaire, Directeur de la cellule fiscale de la Région wallonne.

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. – M. Noiret est désigné en qualité de rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Exposé de M. le Ministre Antoine

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je voudrais d'abord vous saluer toutes et tous qui nous rejoignez pour cet exercice à vrai dire essentiellement technique de l'ajustement budgétaire. Nous le verrons, ce n'est pas dans l'ajustement que l'on trouvera des impulsions politiques nouvelles. Pour l'essentiel, elles se trouvent à l'initial, même si vous voyez de-ci de-là l'une ou l'autre inflexion qui est liée à la réalité des consommations budgétaires.

Je vous propose peut-être de voir la trajectoire de référence, celle qui sert de guide, établie en décembre 2009 et le 3 février 2010 ; de voir ensuite le cadre macroéconomique puisqu'à la différence de

la fédération, nos recettes sont vraiment calquées sur les projections du fédéral. Ici, elles le sont aussi, même si nous avons notre propre autonomie, notamment en matière d'impôts régionaux avec le bémol que pour l'essentiel, c'est encore perçus par le Fédéral. Nous sommes aussi tributaires des montants qu'ils nous renseignent sur le sujet.

On verra alors brièvement l'ajustement des recettes et des dépenses et puis, bien sûr, le solde financement avec un élément sur la dette et une conclusion. J'imagine que la Cour des comptes elle-même nous livrera la synthèse des 30 pages d'analyse qu'elle nous a livrées vendredi et, si besoin, je me permettrai d'apporter quelques explications nécessaires en réaction.

D'abord, rappelons quand même que l'objectif de nos gouvernements, je dis bien celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles comme celui de la Région wallonne, c'est l'équilibre en 2015. Il s'agit de l'engagement fort et irrévocable que nous avons pris à l'égard du fédéral. Irrévocable et fort, toutes choses restantes égales, puisque nous parlons là à compétences constantes, avec un mécanisme de financement inchangé. Si d'aventure de nouvelles dispositions devaient être arrêtées au Fédéral, immanquablement elles auraient des conséquences.

D'autre part, l'accord que nous avons avec le Fédéral porte sur zéro en 2015. C'est d'ailleurs pour cela que vous voyez qu'il y a une lacune entre le 2013 et le 2014, ce n'est pas une méconnaissance de M. Van de Kerckhove qui m'accompagne du calendrier, rassurez-vous, mais, jusqu'en 2012 y compris. On doit faire une médiane régressive pour 2013 et 2014 puisque nous n'avons pas d'objectif intermédiaire. Mais nous savons qu'en 2012, l'objectif maximal est de — 5,72 et de zéro en 2015. On peut imaginer ce que devraient donner les échéances de 2013-2014 même si elles n'ont pas été finalisées et même si, avec un peu d'espoir, d'imagination et d'optimisme, s'il devait y avoir un accord au niveau fédéral, probablement que pour ces années-là, il y aurait de nouveaux objectifs liés aussi à la répartition de compétences avec les modalités de financement qui y sont liées ou au transfert des recettes tel qu'il sera organisé. Nous ne sommes donc pas dans la science-fiction, nous sommes dans la réalité. Je dis «science-fiction» puisqu'on a quand même bien vu ce qui s'est passé encore ce dimanche.

Voilà nos engagements sur lesquels nous sommes jugés. Si nous les atteignons, personne ne pourra venir nous chagriner, ni le Fédéral, ni les Flamands, ni nos concitoyens puisque nous aurons alors assuré le retour à l'équilibre en la matière.

Concernant le cadre macroéconomique — parce qu'il est clair que c'est un élément clé -, bien sûr nous pouvons participer nous-mêmes à la création de richesses, c'est d'ailleurs l'ambition du Plan Marshall. Nous devons certainement maîtriser les dépenses. C'est l'objectif de cet ajustement. Tout à l'heure, je vous l'indiquerai, mais nous sommes partis à la veille de l'ajustement avec des demandes du gouvernement, de mes collègues et probablement ai-je aussi introduit l'une ou l'autre demande — c'est logique comme ministre fonctionnel — de 300 millions d'euros. Et vous verrez qu'au total, on est à peu près à 30. Ce qui veut dire qu'on a satisfait un dixième des demandes. Je ne porte pas de jugement sur la qualité des demandes introduites par mes collègues, mais cela indique bien l'étroitesse aujourd'hui de nos budgets. Ce qui veut dire que celles et ceux qui ont beaucoup d'imagination de la dépense, — il peut y en avoir, il doit certainement y en avoir — il faudra chaque fois être vigilant dans l'approvisionnement des moyens budgétaires pour faire face à ces dépenses.

Ou si l'on veut diminuer les recettes, c'est la même chose. On est quand même dans un cadre budgétaire extrêmement étroit. D'ailleurs, nous le verrons bien, *in fine*, dans l'amélioration de l'objectif tel que nous avons pu l'organiser.

Ce n'était guère mieux en Fédération Wallonie-Bruxelles, pour ceux qui ont participé aux débats lundi dernier, ils ont appris de ma bouche que là, il y avait des demandes pour environ 30 millions en fédération et au total, on a ventilé moins de deux millions — 1,7 million d'euros.

Pour dire que, à politique constante, à compétences constantes, à loi de financement constante, si nous voulons — et c'est une première leçon que je veux m'assigner, comme ça je ne la donne à personne — tenir l'objectif fixé par le Fédéral, nous devons être extraordinairement rigoureux dans notre comportement.

Ce n'est pas de l'austérité puisque vous le verrez, il n'y a pas d'impôts nouveaux, il n'y a pas de coups de sonde particuliers, mais nous devons ralentir le rythme de nos dépenses pour permettre aux recettes de compenser plus que proportionnellement ces évolutions de dépenses en la matière.

Et puis, il faut évidemment espérer — et je pense que la Wallonie participe pleinement, la diminution du nombre de chômeurs en atteste — participer à la création de richesses, c'est-à-dire à la croissance.

Rappelons quand même qu'en 2009, au moment où «j'hérite» du portefeuille du budget, avec la confiance de mes pairs et je les en remercie, on évoquait là des croissances de — 3,8. C'est du jamais vu dans l'histoire de ce pays et singulièrement des régions.

Après cela, on a eu une évolution positive et tant mieux. Vous le voyez, en 2010, finalement, 1,8 à l'initial, 2 à l'ajusté. En 2011, nous sommes partis, moment où je vous ai défendu le budget l'année dernière à 1,7 — la Cour des comptes confirme

évidemment — et puis nous sommes à 2% aujourd'hui tandis que l'indice des prix à la consommation, 2,1 — 2,2 en 2010 et puis 2 et 2,7 en 2011, sachant que — on a là l'équivalent en indice santé, vous le voyez, à 2,4 à l'ajusté — ce sont des chiffres intermédiaires. Cela, nous l'avons dit avec M. Voisin pour la Cour des comptes partie Fédération Wallonie-Bruxelles : nous savons que, de par les prévisions Bureau du plan et Banque nationale, nous devrions être en principe à 2,6 en croissance et 3,5 en indexation.

Là aussi, nous verrons bien comment tous ces chiffres vont évoluer et nous verrons surtout si le Fédéral procède ou non à un ajustement. Si le Fédéral procède à un ajustement, ces éléments-là seront bien sûr balayés au profit d'indices plus positifs, notamment en indice croissance pour nous.

S'il n'y a pas d'ajustement, nous aurons, comme ce fut le cas cette année, ce qu'on appelle des corrections *ex post* qui alors viendront améliorer le modèle de 2012.

Nous ne sommes là qu'à une photographie et cela me permet d'ajouter un deuxième commentaire après la marge très étroite, c'est le fait qu'un budget, c'est toujours une prévision. C'est vrai en recettes, c'est surtout vrai en dépenses. Dès lors, il se peut fort bien — nous le verrons du reste, notamment dans les remarques de la cour — que certains éléments avancés aujourd'hui, de part et d'autre, cour comme gouvernement, soient demain invalidés par la réalité de la consommation.

C'est notamment tout le débat que nous avons avec la Cour des comptes sur le regroupement économique, que nous avions déjà eu, rappelez-vous, lors de la préfiguration de 2010, notamment par rapport au moment où on saisit les données. Les saisit-on à l'initiale 2010, les saisit-on en mars 2010 ou les saisit-on *in fine* ?

Nous verrons, du reste, que, pour un certain nombre d'OIP en Wallonie, les différences sont extrêmement importantes entre ce que l'on pense dépenser et ce qu'on a réellement dépensé. Là, je me permets d'insister sur cet élément. Ce n'est pas une surprise pour vous, vous êtes des professionnels, qu'un budget n'est jamais qu'une prévision en la matière.

Troisième élément, vous voyez l'impact à la fois de la correction *ex post* 2010 en 2011 et de l'année 2011. C'est 1,7 devenu 2. Cela fait 24 millions sur le ratio IPP. On peut faire une petite translation sur ce que pourrait donner un taux de croissance de 2 à 2,6 si les supputations, les estimations ou les projections de la Banque nationale sont confirmées. Ce serait évidemment tout bénéfice pour le Fédéral comme pour les entités fédérées.

On a l'inflation, mais attention à l'inflation parce que, même si cela peut affecter nos recettes, cela affecte de plein fouet nos dépenses. Vous le voyez ici, avec l'indice pivot. Rappelons que nous avions prévu une provision de cinq mois. Je pense que nous avons bien fait puisqu'au total, c'est finalement sept mois d'indexation qui interviennent et vous en voyez le coût pour le budget 2011 avec ces 18,669 millions.

À côté de cela, on l'oublie très souvent, mais il y a toute une série de décrets qui s'emballent ou qui sont liés à l'indexation. Et les municipalistes ne s'en plaindront pas. J'ai prévu deux budgets qui les touchent de plein fouet : le fonds des communes puisque, à la différence de toutes les autres dépenses, le fonds des communes, c'est fonds des communes + indexation + 1. Aucun département de la région n'a une telle progression. Puisque, juste derrière, c'est l'AWIPH qui n'a que l'indexation. Les autres sont en enveloppe constante.

Quand, tout à l'heure, je vous indiquais la maîtrise des dépenses, c'est quasiment partout. Vous pourrez demander à tous mes collègues, mais pourquoi ne dépenses-tu pas plus ? Pourquoi n'as-tu pas prévu des moyens en augmentation ? Mais nous sommes dans une enveloppe qui est exiguë et qui est un exercice, j'insiste bien, de responsabilité.

Les domaines privilégiés sont les fonds des communes et je crois que nous avons raison de le faire. Je ne vais pas entrer dans le débat « pouvoirs locaux, pas pouvoirs locaux », on soupçonnerait le bourgmestre de prêcher et de défendre les communes, non ! Rappelons quand même que les communes sont reprises dans l'entité deux. S'il devait y avoir une dégradation au niveau communal, immanquablement, « nos amis » du fédéral viendraient nous dire : « à vous, régions, de compenser les communes », ce que nous avons toujours contesté parce que le Fédéral, tout le monde le sait ici, lorsqu'il prend une mesure sur la police, sur l'incendie ou la sécurité, cela concerne de plein de fouets les pouvoirs locaux.

Oui, je ne veux pas stigmatiser l'un ou l'autre, je fais un constat global. Encore que le *win-win*, beaucoup de communes en ont profité, ce n'est pas nécessairement négatif.

Ce que je veux dire par là, c'est que, si nous ne sommes pas attentifs — c'est la troisième leçon que je voulais tirer- à la situation des pouvoirs locaux, nous risquons de nous retrouver en difficultés. C'est toute la difficulté — c'est le cas de le dire — entre la légitime autonomie des communes — chacun fait ses choix au niveau communal — mais, les responsabilités qui doivent être les nôtres sur leur situation sachant que *in globo*, elles ne sont pas en comptabilité SEC et que dans les dernières négociations qu'on a eues avec Didier Reynders, c'est le 1er janvier 2012. C'est donc demain.

Qu'on se comprenne bien : on ne va pas prendre le budget de Flémalle en disant : « ça donne quoi en comptabilité sec ? » Mais, on va prendre les 262 communes pour les réagréger. C'est là qu'on aura le moment de vérité.

On va avoir un lien, une relation d'autonomie de responsabilité des communes. On ne peut pas leur permettre de faire tout, mais nous devons également être responsables de leur situation. Si vous parcourez le dernier rapport qui vient de sortir de Dexia banque — qui est probablement le meilleur observateur au niveau des finances locales -, on voit que ce sont les communes wallonnes qui se comportent le mieux et puis, les communes bruxelloises et ça terminent par les communes flamandes dont sept sur dix sont en déficit.

On a quand même, là, une réalité qui est un tout petit peu différente entre la Wallonie, Bruxelles et la Flandre, mais, il n'empêche que je comprends que l'on soutienne nos communes, car si nous ne le faisions pas, elles nous reviendraient. Les APE — ne nous trompons pas — c'est bien sûr la politique de résorption du chômage, mais c'est aussi et surtout, depuis 2002 un refinancement des communes puisque cela a permis aux communes de maximaliser l'exonération des cotisations sociales en multipliant par autant de points qu'il n'y a de collaborateurs dans les communes et puis, parce qu'il y a eu depuis 2002, un réinvestissement significatif et donc, si on indexe pas les points APE, ce sont les communes qui doivent le faire. C'est d'ailleurs pour cela que nous l'avons prévu comme tel. C'est un élément qui me semble important, mais qui, bien sûr, représente près de 18 millions d'euros qui viennent « manger » nos recettes en termes de dépenses liées à l'inflation.

Vous avez ici, les recettes. Vous voyez que la partie attribuée IPP liée à la croissance est évidemment moins significative qu'elle ne peut l'être proportionnellement en la fédération puisque là, avec la TVA, ce sont les gros morceaux. Ici, vous voyez bien la double approche des transferts du Fédéral et puis des impôts régionaux qui est aussi un transfert du Fédéral puisque c'est le Fédéral qui pour l'essentiel le perçoit, même si nous en avons la responsabilité toute relative. Vous voyez là, une évolution de plus de 80 millions d'euros ; ce qui est bien, mais, nous ne sommes pas dans une évolution normale des différents droits qui relèvent de la Wallonie.

On a les corrections de la dotation Communauté française. C'est la correction historique, si j'ose dire, qui a un mécanisme qu'on vient de rappeler.

Pour le droit de tirage PRC, ça reste depuis 2002, à 182 millions avec tout le débat. Je crois que c'est M. Disabato qui m'interroge tout à l'heure sur la question.

Mme Cremasco (Écolo). – Il ne sera pas là.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Et bien, nous ne recevrons pas cet après-midi M. Disabato mais nous pensons bien à lui, pour paraphraser une émission bien connue.

Il y a aussi la charge des cotisations sociales qui a disparue au niveau du Fédéral en termes de recettes.

On verra les recettes diverses qui font l'objet de certains mouvements, liés notamment aux produits divers où nous avons diminué le produit de la rémunération des garanties de 5 millions, mais, depuis lors, nous aurions dû recorriger cette diminution puisque nous avons conclu la rémunération de la garantie. On en discutera tout à l'heure puisqu'il y a des interpellations sur le *Holding* communal et je pense pouvoir dire que j'avais annoncé qu'une emprise régionale de plus en plus forte se manifesterait même si la situation reste extrêmement problématique, mais je n'y reviendrai pas puisqu'il y aura des débats tout à l'heure.

Il y a, là, moins 5 millions d'euros, mais nous verrons que ceux-ci représentent une hypothèse très pessimiste puisque, depuis lors, on sait que le *Holding* communal va rémunérer à hauteur de 450 millions pour la partie wallonne et on a — la Cour des comptes le mentionne d'ailleurs fort bien — une non-contribution finale du fait du taux réel d'exécution de celui-ci ; ce qui fait que la non-contribution nous donne en fait une recette de près de 13 millions d'euros. Cependant, la Cour des comptes — pour ceux qui en douteraient — explique cela de manière tout à fait remarquablement limpide en la matière. On a des mouvements en sens différents qui donnent cette recette diverse de plus 12 millions d'euros. La recette affectée, ce sont deux choses très simples sur lesquelles nous n'avons pas de prise. C'est la diminution annoncée de l'eurovignette qui nous semble un peu curieuse, notamment quand on voit le nombre de camions, mais, nous ne pouvons prendre que les chiffres qui nous sont donnés sans quoi, on nous dirait : « *Vous ne respectez pas les chiffres du Fédéral* ». On suit donc « pile-poil » les chiffres du Fédéral en la matière. Vous savez que cette recette est désormais affectée aux fonds des avaries qui elles-mêmes, alimentent la SOFICO. D'ailleurs, vous verrez que comme l'eurovignette n'a pas donné le produit escompté, il y a une correction des dépenses budgétaires pour permettre à notre collègue, M. le Ministre Lutgen, de poursuivre ses travaux de rénovation des voiries à hauteur de ce qu'il espérait.

La deuxième, c'est l'implémentation avec les critères définitifs de la redevance du gaz qui est un tout petit peu contractée avec une diminution de plus de deux millions d'euros. Ce qui fait les moins 18 que vous constatez dans les recettes affectées.

C'est de nouveau là, l'essentiel même de l'ajustement budgétaire. Une photographie qui doit coller le plus possible à la réalité économique des dépenses et recettes telles que constatées au mois de mai de cette année. On a une petite ventilation plus précise des recettes. On voit les débits de boissons, ce qui reste d'une ancienne taxe qui a disparue maintenant et qui nous donne un peu de crédit. On voit l'évolution des droits d'enregistrement. On a, là, une reprise du marché qui n'est peut-être pas encore ce qu'on pouvait espérer notamment par rapport à Bruxelles où, immanquablement, il y a plus de transactions et souvent sur des montants plus importants. On a encore, là, un tout petit décalage en droits d'enregistrement. Pour la taxe de circulation, on a un tout petit peu plus. Pour la taxe de mise en circulation, vous voyez qu'il y a les 13 797 000. La Cour des comptes se pose les mêmes questions que moi, mais avec plus d'élégance et moins d'impatience que moi, puisque nous ne savions pas combien l'écomalus nous rapportait. On avait beau demander au Fédéral, on n'avait pas de décompte. C'était extrêmement embêtant, mais je remercie la cellule fiscale puisque M. André Stein a pris les contacts qui s'imposaient notamment avec le ministre fédéral des finances et nous venons de recevoir ce matin, le décompte de 2010 qui s'alignerait à 27 millions d'euros d'écomalus.

On est pratiquement à la cible évoquée. Maintenant, reste à savoir quand le Fédéral va nous le verser. C'est un autre débat puisqu'en fait, ils ont envoyé la TMC avant les écomalus. C'est tout le problème. Je refais un petit plaidoyer pour ceux qui ne seraient pas encore convaincus. C'est une véritable administration fiscale wallonne, car si nous n'avons pas ce râteau à notre disposition, nous sommes toujours tributaires des autres.

C'est d'autant plus vrai que pour la TMC, le Fédéral considère qu'il est en retard lui-même de 20 % de la perception de la TMC pour plusieurs raisons, notamment l'introduction des nouvelles plaques parce que la DIV ne fait pas suivre la radiation de certaines plaques. On a des problèmes et le Fédéral a décidé d'acquérir des radars qui nous permettront maintenant de lire les plaques et de vérifier si la TMC a été payée le moment venu ou pas. On a là probablement une insuffisance de rendement, mais, vous pourriez même en vouloir jusqu'à la nuit des temps, même me remplacer, ça n'améliorerait pas le résultat sinon, je vous conseillerais même de le faire, mais, là, nous sommes vraiment tributaires de la perception telle qu'elle est organisée par l'administration fédérale.

L'eurovignette a disparu parce qu'elle est affectée comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure. Il y a une petite correction au niveau du précompte immobilier, mais, là aussi, ce n'est pas une surprise. Je vous rappelle la plainte récurrente, permanente depuis maintenant une dizaine d'années, du retard dans le enrolement du précompte immobilier dont les communes souffrent aussi puisqu'on a des communes qui ont plus d'habitants, plus d'habitations et dont le produit du PRI est en diminution. Comprenne qui pourra. C'était aussi le cas au niveau communal pour l'IPP puisqu'il y a quinze jours, les communes ont reçu des compléments. Je vois que ma collègue, gardienne des finances à Namur, opine du bonnet et donc, le propos est sincère, c'est que le Fédéral dit : « voilà, on vient de faire nos calculs. Bonne nouvelle pour nos communes, c'est plus ». Pour dire que ce que je décrivais pour les régions est vrai aussi pour les communes : ce sont ces retards d'enrôlement et des transferts des moyens en la matière. On voit les droits de succession avec une augmentation raisonnable d'une douzaine de millions. Bref, 80 millions à l'ajustement au niveau des recettes. Vous comparez l'importance des pages. C'est ce que nous gérons nous-mêmes. Vous voyez la grande différence dans les nombreuses lignes. Pour les appareils automatiques de divertissements et la redevance radio, j'imagine qu'on y reviendra tout à l'heure. On a prévu nos arguments et M. Jeholet a une interpellation qu'il a annoncée avec grand fracas sur les BIM et les OMNIO. J'essayerai de lui répondre.

M. Jeholet (MR). – Mais quand ?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – C'est votre travail de parlementaire...

M. Jeholet (MR). – Quand ?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – C'était la semaine dernière...

M. Jeholet (MR). – Non, c'est après les travaux, il y a quinze jours.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Le temps passe si vite, Monsieur Jeholet...

M. Jeholet (MR). – C'était suite à la catastrophe que vous aviez annoncée.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Ce que j'aime bien chez M. Jeholet, c'est qu'il choisit certains mots du vocabulaire, vous voyez : l'avalanche, la catastrophe, le sinistre. Il a comme ça, mémorisé une vingtaine de mots et vous ne verrez jamais « enthousiasme », « responsabilité », « détermination ». Il les a balayés de son dictionnaire. Il a un dictionnaire « nécrologique ». Il ne reprend que les mots négatifs. j'ai le sentiment que chaque matin, lorsqu'il se rase, il se dit : « *Pierre-Yves, répète-moi vingt mots négatifs* » et lorsqu'il y arrive, c'est fait.

S'il y en a un dans la majorité qui a l'autre partie du dictionnaire, c'est toujours le bienvenu pour contrer M. Jeholet qui doit avoir des bleus au cœur à mon avis.

On a vu que, dans la préfiguration 2010, on avait des rendements importants même s'il y avait depuis lors, enfin la transmission par la banque carrefour de sécurité sociale des fichiers, ce qui nous permet de l'organiser, mais rien n'empêchait les uns et les autres, d'en demander l'exonération et nous verrons du reste, dans l'interpellation de M. Jeholet, car je ne voudrais pas lui brûler la politesse qu'il y a des situations très contrastées dans le chef de nos contribuables en la matière.

Pour l'ajustement des dépenses, vous voyez les moyens de paiements, essentiellement... Je voudrais dire qu'entre les 135 et les 90, pour l'essentiel, ça renvoie à la dynamique du Plan Marshall 2.vert où on engage d'abord et puis il y a des provisionnements qui sont mobilisés dans les fonds et les ventilations qui les accompagnent. C'est la même chose pour le cofinancement européen.

La technique même du Plan Marshall suppose en début de période que nous ayons ces différents moyens d'actions et de paiements. Je réponds ainsi à la question telle qu'elle pourrait apparaître dans l'analyse de la Cour des comptes. On voit une attitude prudentielle. Dès lors, ce n'est pas la seule que nous ayons adoptée pour la dette puisque nous le verrons tout à l'heure, pour couvrir nos besoins de financement, ça nous coûte plus cher aujourd'hui que l'année dernière, essentiellement parce qu'il y a un redressement des taux, mais, surtout, par les marges commerciales que les institutions nous demandent. Tout ce qui est d'aides souveraine ou assimilée coûte beaucoup plus cher aujourd'hui donc, même si nous dynamisons au mieux la gestion de la dette, du reste, la Cour des comptes y fait mention puisqu'une partie de la dette est déjà payée puisqu'elle se paye tout au début de l'année. On avait fait là, des opérations qui avaient été préparées.

C'est moins, mais on est prudent. Du reste, nous sommes prudents aussi parce que nous avons constitué des provisions en dépenses budgétaires d'opérations que nous croyions financières. Mais, pour nous mettre à l'abri des remarques de l'Institut des comptes nationaux, nous avons prévu les provisions et nous avons d'ailleurs supprimé tout ce qui était recettes autonomes dans le périmètre, notamment pour le CRAC et un certain nombre d'opérations ont disparu, d'autres, par contre, sont maintenues parce que je maintiens que, vis-à-vis de l'Institut des comptes nationaux, ils ont raison sur certains aspects — c'est ce que j'ai appelé le chocolat sur la bouche — mais sur d'autres aspects, je maintiens, avec tout le respect que je leur dois, que la région doit pouvoir encore donner des crédits et des prises de participation.

Voilà le total des dépenses, 7,562 milliards d'euros en la matière.

Vous avez, là, les principaux ajustements — mécaniques -, ceux-là, je ne les ai même pas repris comme tels, ce sont les rémunérations, 18,6 millions d'euros, c'est le fonds des communes, le fonds social d'aide sociale, les APE pour pratiquement 18 millions euros. Cela ne passe même pas à l'ajustement en délibéré politique, c'est mécanique.

On a les cofinancements européens puisqu'il fallait faire la règle du N + 2, c'est classique. Voilà la mesure, quand je vous annonçais les 4,855 millions d'euros, notamment liés à des opérations sur le Val Saint Lambert que nous avons couvert à titre prudentiel.

Et puis, les OIP, là, rappelez-vous, c'est la vente — M. Lebrun a assisté à tout cela — de nos parts valorisées de l'Eurobus *Holding*, qui avaient été provisionnées pour faire face aux engagements sociaux, sachant qu'Ethias avait sous-évalué les conséquences du montage financier qu'ils avaient souscrit pour les engagements sociaux. Nous avions dit, avec le Ministre Henry, que chaque année, nous rembourserions cet élément-là et c'est le cas à hauteur de 1,845 millions d'euros. Cela va monter en puissance au fur et à mesure évidemment des charges sociales.

Le gouvernement respecte scrupuleusement, que ce soit le Ministre de la Mobilité ou votre serviteur, les engagements que nous avons pris.

On voit la dette, essentiellement, ce sont des taux d'intérêt que nous avons enregistrés. On espère toujours faire mieux. C'est vrai qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles, on a fait une très belle opération. Mais je rappelle que nous avons un *rating* qui est inférieur en région qu'en communauté puisque *Moody's* considère qu'il y a plus de volatilité dans la recette en région puisque nous avons nos propres impôts régionaux, d'où le AA2 qui est différent du AA1 Fédération que d'avoir le même que le Fédéral.

Et puis, classiquement, lorsqu'on veut coller à la réalité, lorsqu'on ne veut pas mentir au parlement ni aux promesses formulées, ce sont des corrections à la marge. Les écobonus, 4 millions d'euros pour solder la totalité, il y a des litiges pour 2,8 millions d'euros, des primes à l'investissement de 4 millions d'euros et la SOFICO pour 3 millions d'euros. Là, ce sont des factures que nous devons honorer.

Nous en arrivons alors au solde budgétaire. Vous voyez, c'est assez simple : + 104 millions d'euros de recettes, + 90 dans les dépenses — tout à l'heure, je vous ai dit 30 — mais tout le reste, ce sont des dépenses mécaniques sur lesquelles on a n'a pas de prise.

Ce qui fait une amélioration du solde brut — à ne pas confondre avec le solde net à financer — de 13 millions d'euros. On y corrige amortissement et remboursement de la dette — 2 pour arriver à 11,951 millions d'euros, que vous retrouvez alors, avant que n'interviennent toutes les corrections SEC, périmètre de consolidation. Alors, tout à l'heure, j'entendrai avec plaisir la cour puisqu'ils ont traité de la question et nous apporterons, s'ils m'y autorisent, quelques nuances par rapport à la pratique constatée, notamment pour l'AWIPH où nous avons une différence d'appréciation par rapport au passé comme nous en avons une du reste pour le Forem, dans la préfiguration de 2010.

On a un solde net à consolider de 2,714 millions d'euros. Et puis alors, intervient la sous-utilisation des crédits, autre élément de prudence. Je vous parlais de la prudence, on n'a pas intégré la recette de la garantie du *holding*, on a fait des provisions pour les codes 8 et, voilà encore un troisième exemple, puisque nous avons volontairement détérioré la sous-utilisation des crédits alors même que la Cour des comptes — là, je pense que nous n'avons pas de souci ensemble — chaque année, considère que ce que nous annoncions à l'initial est même en dessous de la réalité. On considère que c'est une attitude très prudentielle et bien, nous avons encore voulu durcir notre effort. Parce que c'est 242, mais on pourrait se retrouver avec une vingtaine de millions au-delà de ces 242. Ici, si tous les ministres dépensent, engagent, je suis parti d'une attitude extrêmement prudentielle de 5 millions d'euros en retrait.

Les divers, autre élément prudentiel, puisque nous partons d'un principe — et je pense que la cour l'a toujours admis — qu'il pourrait y avoir de «mauvaises nouvelles» dans les corrections pour 10 millions d'euros. Parfois, cela ne se vérifie pas et heureusement, du reste. Notamment par rapport au périmètre de consolidation. Je ne dis pas que la cour a tort. Je dis simplement que je dois apporter de la nuance par rapport au passé. Là aussi, élément prudentiel, nous introduisons la correction de — 10 millions d'euros qui pourraient parfaitement ne pas se vérifier.

Il y a une légère correction au niveau des octrois de crédit, mais nous sommes largement en deçà de ce que nous avions produit à l'initial 2009, ce qui nous avait valu, rappelez-vous, la correction de l'ICN. On était à l'époque à 350-360 millions d'euros. Ici, vous voyez que nous sommes revenus à des corrections beaucoup plus modestes et, selon moi, beaucoup plus orthodoxes, je dirais même strictement orthodoxes, mais on doit encore avoir le débat avec l'Institut des comptes nationaux, mais, en tout état de cause, tous les outils économiques de la Wallonie ont été mobilisés sur ce thème des codes 8.

Ce qui fait un solde de financement SEC de 235,737 millions d'euros, là où nous avions prévu 267,737. Donc, toute chose restant égales, c'est ça l'élément important, c'est que le gouvernement se présente devant vous à l'ajusté en maintenant l'amélioration par rapport à ce qui a été fixé par le Fédéral de 32 millions d'euros.

C'est bien, mais enfin, 32 millions d'euros par rapport aux quelques 7,2 milliards d'euros que nous avons de budget, quand, tout à l'heure, je vous parlais de la marge ténue, en voilà la démonstration. On doit vraiment être vigilant quant à des dépenses nouvelles et il faut que les recettes rentrent. Les 32 millions d'euros, même si vous voyez bien que dans la correction on a 10 en divers, on a 5 — mais à mon avis, c'est même largement supérieur — en termes de non-consommation de crédits, donc on a un peu de marge, c'est clair, mais on doit rester extrêmement prudent en la matière.

Ces 32 millions d'euros, si on les ajoute à ceux de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui n'ont pas été pour l'essentiel relayés par la cour, versus communauté, le sud du pays se présente devant le Fédéral et devant l'Union européenne avec 252 millions d'euros de mieux que l'objectif. Donc, quand le Premier Ministre, les Ministres du Budget ou des Finances nous ont dit: s'il y a de la croissance, s'il vous plaît, participer à l'effort, bon, nous le faisons. C'est quand même important de dire: ici, 32 et 220 millions d'euros, cela fait 252 millions d'euros. Alors, on va me dire: oui, mais les Flamands sont à l'équilibre. C'est vrai, mais ils ont une situation financière tout autre que la nôtre, mais nous sommes résolument dans la bonne voie non seulement de la stabilité des recettes — vous allez le voir en conclusion — mais je pense des maîtrises des dépenses puisque pour l'essentiel, on se tient à l'inflation, à la prise en charge des hausses de salaire et à l'incontestablement dû. C'est pour cela que, dès l'abord, je vous ai dit qu'il s'agissait, pour l'essentiel, d'un exercice technique bien plus qu'un exercice politique qui, lui, doit se concrétiser à l'initial avec la diminution du besoin de financement ou des montants à emprunter. Le respect de l'objectif fixé par le gouvernement, 32 millions d'euros de mieux et les 252 millions d'euros si on y ajoute le Fédéral.

Et enfin, cet exercice est marqué par la prudence, par les provisions conjoncturelles, par la prise en compte des dernières prévisions en matière de recoupement économique, par la sous-utilisation des crédits, par la correction des divers. Bref, je pense qu'on s'est mis dans une situation où, s'il devait y avoir l'une ou l'autre mauvaise nouvelle c'est toujours possible ce sont des prévisions, nous aurions de quoi y faire face pour maintenir ce qui doit être notre obsession, c'est remplir nos engagements parce qu'il y va non seulement de nos concitoyens, qui veulent être rassurés sur la manière avec laquelle on gère les deniers publics, mais aussi par rapport au contexte belgo-belge. Si nos amis flamands nous voyaient à la faute, cela ne ferait encore que durcir le ton — je ne sais pas si c'est

possible d'encore plus le durcir dans le chef de certains — mais ils ne manqueraient pas de nous stigmatiser.

Or, vous le constatez, mon collègue Philippe Muyters que je rencontre très souvent et qui est du parti que vous connaissez, jamais n'est venu nous chagriner, nous quereller sur le respect par les entités fédérées de l'objectif et, même mieux, M. Van Engel, dans sa note au Fédéral, relevait que le sud avait rempli totalement ses obligations. Ça, je crois que c'est le plus important. Après, la discussion du «comment», elle nous appartient, mais au moins, soyons heureux sinon fiers de voir que nous avons rempli notre devoir à l'égard du Fédéral, de l'Union européenne et surtout de nos concitoyens.

Mme la Présidente. – Avant de vous passer la parole, chers collègues, je vous propose d'entendre les observations de la Cour des comptes.

OBSERVATIONS DE LA COUR DES COMPTES

Exposé de M. Duchêne, Premier Auditeur Réviseur à la Cour des comptes

Mme la Présidente. – La parole est à M. Duchêne, Premier Auditeur Réviseur à la Cour des comptes.

M. Duchêne, Premier Auditeur Réviseur à la Cour des comptes. – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les commissaires, la cour vous remercie de l'attention que vous avez bien voulu porter à son rapport.

Quelqu'un a dit que la paresse était une qualité intelligente. Je vais essayer de faire preuve d'intelligence plutôt que de reprendre ce que M. le Ministre a brillamment exposé. Notamment du côté des recettes, la cour n'a pas grand-chose à ajouter à ce que le ministre a dit.

Je crois que M. le Ministre m'incite à parler directement du solde de financement. *(Rires)*

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

M. Duchêne, Premier Auditeur Réviseur à la Cour des comptes. – Puisque les recettes ajustées augmentent plus que les dépenses ajustées, le solde budgétaire brut diminue de 14 millions d'euros. Il y a une amélioration de 14 millions, amélioration qu'on ne retrouve pas dans le solde de financement SEC puisque, en fait, le projet de budget est extrêmement prudent en la matière et la Cour des comptes d'ailleurs ne le dément pas.

Je crois que M. le Ministre fait allusion au passage que la Cour des comptes consacre au solde budgétaire des institutions consolidées. Le projet a établi ce montant à 78,5 millions d'euros contre 79,3 millions d'euros au budget initial. Il y a donc une détérioration du solde des institutions consolidées qui est probablement surtout due à la SRWT.

La cour dit que, sur la base des chiffres dont elle dispose actuellement, le solde budgétaire des institutions consolidées pourrait atteindre — 91,5 millions d'euros.

Maintenant, je tiens à préciser que la cour fait cette remarque, mais qu'elle ne corrige pas le chiffre du budget parce qu'elle sait d'expérience qu'il y a des sous-utilisations de crédits dans les organismes d'intérêt public et que, très honnêtement, on ne peut pas dire quel sera le chiffre définitif. Il sera peut-être bien de 70 millions d'euros ou entre 70 et 90 millions d'euros.

M. le Ministre a fait allusion à l'AWIPH, on y prévoit un déficit de 11,5 millions d'euros. L'AWIPH, en 2010, a terminé avec un excédent. La situation pourrait se répéter en 2011.

Maintenant, j'attire l'attention sur la difficulté de l'exercice, comme je l'ai dit lors de la préfiguration. C'est que les organismes consolidés n'appliquent pas les mêmes critères que la région. Donc, la comparaison est difficile à faire et comparaison n'est pas raison, mais cela vaut aussi bien pour les remarques de la Cour des comptes que pour les remarques de M. le Ministre.

Voilà pourquoi je tiens à préciser que la cour a cité 91,5 millions d'euros, mais ne prétends pas détenir la vérité et il y aura probablement des sous-utilisations de crédits.

La cour a constaté une discordance entre le budget de l'Office wallon des déchets qui prévoit un prélèvement sur un fonds pour la gestion des déchets de 56,4 millions d'euros alors que ce même fonds, repris dans le budget de la région, ne prévoit que des dépenses de 23,8 millions d'euros. Il y a, là, une discordance de 32,6 millions d'euros. Ou c'est le budget de l'OWD qui est correct et là, il y a une sous-estimation des dépenses de la région, ou c'est le budget de l'OWD qui n'est pas correct.

La cour a attiré l'attention sur ce phénomène, mais il est vrai que, par ailleurs, vous avez pris des précautions en diminuant l'impact des sous-utilisations de crédits, en prévoyant une réserve de 10 millions d'euros. L'un dans l'autre, on ne peut pas dire que cela met en péril l'objectif.

Le projet de budget fait preuve de prudence puisque la prévision a été augmentée de 2,4 millions d'euros dans la division organique 12 et que, par ailleurs, pour la correction à introduire pour calculer l'impact des OCCP sur le solde net, le projet de

budget ne reprend pas la totalité des OCCP mais seulement qu'une partie.

Maintenant, la Cour des comptes est bien obligée de le dire, puisque ce n'est pas elle qui prend position sur les octrois de crédits et de prise de participation, mais bien l'ICN qui, à l'exécution du budget, prendra position.

Voilà ce que je tenais plus spécifiquement à souligner pour ce qui concerne le solde de financement.

J'ai été très bref pour ne pas alourdir l'exposé inutilement puisque M. le Ministre a repris la plupart des choses que la cour avait mises dans son rapport.

Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les Commissaires, je vous remercie pour votre attention.

Mme la Présidente. – Merci Monsieur Duchêne. Vous serez peut-être encore interrogé ou pris à parti dans le cadre des discussions.

M. le Ministre souhaiterait ajouter une précision.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je vais répéter ce qu'a dit M. Duchêne de façon brillante.

Je ne dis pas que nous avons raison à l'encontre de la cour, ni l'inverse. Nous sommes dans des prévisions. J'emboîte le pas à la cour pour dire qu'il faut voir cela *in globo*. Il ne faut pas voir cela ligne par ligne.

Si nous avions, à chaque fois, maximalisé la position la plus avantageuse pour la région, il y aurait de quoi être inquiet, mais ce n'est pas le cas.

Je vais dire un mot sur les regroupements économiques puisque, si vous parcourez la belle analyse de la cour, il y a un élément : le regroupement économique, qui mérite que l'on s'y attarde.

La cour l'a fixé à — 91,5. Pour rappel, à l'initial, nous étions à -69,3 : 63,3 pour le groupe SRWT, -10 pour le Forem et +4 pour les autres.

Là, nous suivons la cour pour la SRWT puisque la cour a procédé à une dégradation additionnelle de 9,237 millions d'euros pour arriver à -78,537.

Le reste, c'est évidemment l'AWIPH qu'il faut voir. Nous avons été vérifier, bien sûr. L'AWIPH et le Forem sont les deux acteurs toujours concernés.

Par exemple, si je prends l'AWIPH, à l'initial, on les voyait à l'équilibre. A l'ajusté, nous les voyons à +9,161 et ils ont clôturé à +14,246 millions d'euros. Si je prends 2009, à l'initial, nous avions -6,13 millions d'euros. A l'ajusté, un peu comme maintenant, à -6,771 millions et ils avaient clôturé en positif à 474 mille euros. Pour 2010, puisqu'on a les derniers éléments, à l'initial, -11,5 millions, à l'ajusté, -3,8 et ils clôturent en positif de 3,297 millions d'euros.

Tout cela pou dire que, si la cour parle maintenant, elle a raison de dire « attention, vous devez redresser le regroupement économique ». Nous, nous pensons — c'est là la difficulté de l'exercice qu'on en convienne — que nous pouvons tenir compte de ce que sera l'exécution de l'année, sachant ce que l'on constate chaque année. La différence n'est pas scientifique, c'est le moment. La cour a raison de dire « maintenant, au moment où je vous parle, moi, à l'ajusté, pour l'AWIPH, je suis inquiète ». Nous, nous disons « attendez, mesdames et messieurs de la cour, si vous regardez toutes les années qui ont précédé, cela a été chaque fois la même chose ». C'est ce que M. Duchêne appelle la sous-utilisation dans certains OIP.

Si je prends le Forem, là, c'est tout le débat que nous avons eu il y a quinze jours. En 2008, à l'initial, on fait -115, confirmé à l'ajusté, et on termine en *boni* de 9,470 millions d'euros parce qu'il y a des non-consommés, ce qui est assez compréhensible, car, pour le Forem, on est pas loin du milliard. Il peut donc y avoir des non-consommés. Pour 2009, on part à -124 à l'initial, confirmé à l'ajusté et on termine à -11,650 millions d'euros. Il en va de même pour 2010.

Qu'est ce que je souhaite dire par là ? Entre ce qu'on l'on imagine à l'initial, ce qui est confirmé à l'ajusté, par rapport à l'exécution finale, on voit que la sous-utilisation permet d'améliorer largement le modèle sur le sujet, même si, vous l'avez vu, pour la SRWT, on a vérifié et nous pensons que la cour a raison et, donc, on procède immédiatement à la dégradation qui s'impose.

En ce qui concerne l'Office des déchets, c'est un peu la même chose. Nous avons été voir et depuis 2007, l'Office wallon des déchets, par rapport aux estimations qu'il avance — il faudra interroger le ministre concerné, mais j'ai la photographie — ils ne prélèvent que 45 %. Là, il s'agit aussi d'une forme de non-consommation des crédits. J'ai d'ailleurs l'évolution ici : on tourne autour des 45 %. Y aura-t-il une année particulière, cette année-ci, qui ferait qu'il y a un emballement des dépenses ? Je ne suis pas titulaire de l'environnement et, par conséquent, il faudra poser la question à M. le Ministre Henry, mais, si je me tourne vers le passé, y compris sa propre période, si j'ose dire, en 2010, il n'y a même pas de prélèvement.

A nouveau, là, on se veut prudent, mais, comme l'a très bien dit M. Duchêne, quand bien même il y aurait une augmentation de consommations et de

prélèvements, les autres dispositifs tampons viendraient à son secours. C'est pour cela que, autour du budget, — si vous me pardonnez une métaphore un peu audacieuse — on a mis des coussins, car, si jamais à un moment donné il y avait un dérapage sur un *item*, d'autres peuvent intervenir. L'objectif est, évidemment, de respecter les engagements. Comme l'a très bien dit la cour, nous ne devons pas craindre des difficultés par rapport à cela.

Si je prends la non-consommation des crédits que nous faisons passer à 237 millions d'euros, je prends les deux dernières années et, en 2010, nous étions à 251 millions d'euros. Je prends, donc, 14 millions d'euros de marge. En 2009, nous en étions à 326 millions d'euros. Là, à nouveau, on a pris une attitude tout à fait prudentielle qui pourrait, le moment venu, nous permettre de corriger les éléments en la matière.

En ce qui concerne les octrois de crédits et de prise de participation, il est vrai que par rapport au tocsin qu'a sonné l'ICN fin 2010 — c'est à ce moment-là que j'ai découvert la nouvelle méthodologie de l'ICN — on a fait des corrections puisque nous n'avons plus repris en dépense financière l'augmentation en capital de la SOWAER pour 16,6 millions d'euros. Nous l'avons reprise comme dépense budgétaire. Il n'y a donc pas de risques que l'ICN nous corrige en quoi que ce soit. Nous avons fait de même avec la réserve mathématique de la SOWALFIN. Les 2,5 millions d'euros ont été pris en dépense budgétaire. Nous nous mettons donc à l'abri pour ces éléments.

Nous avons aussi prévu des provisions pour la SPGE et la SOFICO. Ces dernières ont encore été augmentées de 4 millions d'euros. Nous avons, là, des provisions à hauteur de 24 ou 25 millions, de mémoire, sur lesquels nous sommes toujours en discussion avec l'ICN. Je répète — c'est tout le débat que nous avons eu il y a quinze jours où on me dit que je suis plus prudent — que le débat reste ouvert. J'aurais pu venir ici en disant : « on ne met pas de provisions et je ne fais pas 32 millions de mieux, mais 60 millions d'euros, regardez quelle Wallonie vaillante ». Si jamais l'ICN nous donne tort, ce n'est pas une catastrophe. Nous avons prévu les provisions budgétaires. C'est ce que j'appelle l'attitude prudentielle, en la matière.

Par contre, je défends *mordicus* — ainsi on comprendra bien la fermeté et l'enthousiasme qui sont les miens — l'octroi de crédits à des organismes. Dire qu'on ne pourrait plus le faire, ni prendre des participations poserait problème. Ce serait condamner la SOWALFIN et les Invests. Quand on prend la SOWALFIN, les Invests et la SOGEPA, tous ces outils terminent en situation positive. Mieux encore, ils nous versent des dividendes. Est-ce que nous nous sommes comportés comme un investisseur normal ? Je pense que oui, même si, j'en conviens, nous devons donner beaucoup plus de détails des opérations, comme le demande l'ICN. Nous ne l'avons pas fait la fois dernière et cela nous a exposé à la critique. Ils sont venus à la SRIW vérifier les opérations qui s'imposent.

Voilà ce que je voulais dire en réaction. Je voudrais remercier la cour une fois encore. Ce ne sont pas des remerciements de circonstance, pour les flatter. Je pense que la cour est la conseillère du parlement, mais c'est aussi celle du gouvernement. Nous sommes très attentifs à la lecture du rapport afin de voir si les choix que nous faisons sont bons, excessifs ou prudents. C'est un baromètre qui est essentiel pour la vie financière de nos institutions.

Discussion générale

Mme la Présidente. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Monsieur le Ministre, après ce long exposé et celui plus court de la Cour des comptes, on peut se permettre certaines remarques par rapport au travail que nous devons livrer ici en commission et certains regrets pour voir plus clairement la situation budgétaire et financière de la Région wallonne.

Tout d'abord, quand on regarde l'exposé général, on s'aperçoit de l'absence totale de justification dans les documents budgétaires, des arrêtés de transfert et de réallocation intervenus en cours d'année.

Dans l'exposé général et la justification des motifs, je pense qu'il est dommage d'avoir très peu de justificatifs. Vous nous en avez donné quelques-uns, ici, de vive voix. Cependant, je pense que, dans les documents budgétaires, nous sommes également en droit d'avoir ces informations. Il en va de même, dans l'exposé général, de l'absence d'un tableau reprenant la ventilation des dépenses par catégorie. Je croyais l'avoir aussi à travers votre *powerpoint*. C'est un document que nous ne possédons pas.

Vous avez évoqué plusieurs fois les OIP, *et caetaera.* Je vous rappelle que nous ne disposons pas de tous les documents : que ce soit les rapports annuels ou les comptes de toute une série de structures régionales. Il est donc bien difficile de nous prononcer de façon globale et générale. Je reviendrai tout à l'heure sur la sous-utilisation de certains crédits dans certains OIP, y compris dans des politiques mises en oeuvre au travers du Plan Marshall.

Quand on regarde le contexte actuel et les enjeux importants pour la Région wallonne et lorsqu'on voit, au travers de la note du formateur, les efforts importants d'assainissement que nous allons devoir faire, 22 milliards d'euros, et un effort qui est aussi demandé aux entités fédérées, il est bon d'avoir une

transparence par rapport à la situation budgétaire et financière wallonne et d'avoir une vision complète des moyens dont dispose la Région wallonne, mais surtout par rapport aux engagements et aux charges qui risquent de peser sur le futur, que ce soit pour nos concitoyens — vous avez aussi abordé la problématique des pouvoirs locaux et des communes. Bref, en clair, il semble intéressant de voir comment et vers où on navigue plutôt que d'être dans un brouillard.

Quand on lit le budget et l'exposé général — j'entends bien qu'il s'agit d'un ajustement et que c'est un exercice plutôt technique — et au vu de la situation importante et grave qui risque d'évoluer dans les jours, semaines, mois à venir, je pense que nous aurions pu disposer de plus d'informations sur le financement alternatif, l'état de la dette et des trésoreries, ainsi que sur les projections pluriannuelles. C'est aussi cela la bonne gouvernance et la transparence.

Vous avez également abordé la question des fonds européens. J'avais cru comprendre que la Cour des comptes s'attarderait plus sur la projection pluriannuelle des fonds européens, notamment, de la consommation de ces moyens importants parce que nous avons des doutes là-dessus. Il y a 15 jours, M. Demotte a encore été interrogé sans pouvoir apporter toutes les précisions que nous lui demandions sur ce sujet. Je pense que, à un moment donné, les projections pluriannuelles, par rapport à différentes politiques que nous menons ici en Région wallonne, nous semblent importantes. Voilà la première remarque que l'on peut faire.

Deuxième remarque, je ne reviendrai pas sur les paramètres macro-économiques de croissance et d'inflation ni sur les conséquences que cela peut avoir sur les finances wallonnes et, évidemment, aussi sur l'augmentation de recettes puisqu'il y a une augmentation de recettes de plus de 100 millions d'euros.

Monsieur le Ministre, c'est une question d'interprétation, mais vous dites : « voilà où on a continué à poursuivre les efforts d'assainissement ». Je ne partage évidemment pas cet avis quand 85 % de ces recettes complémentaires sont utilisées à travers les enveloppes traditionnelles ou par différents ministres. Vous n'avez pas accéléré, accentué l'effort d'assainissement que l'on nous demande et je ne suis pas le seul à le dire. Quelqu'un, comme le professeur Deschamps, le dit régulièrement puisqu'il est très sceptique, même par rapport à l'objectif.

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

M. Jeholet (MR). – Mais, Monsieur le Ministre, on l'a déjà demandé. Madame la Présidente, donc, M. le Ministre est enfin d'accord. Il n'en voulait pas il y a quelques semaines et quelques mois et, donc, je prends l'aval pour comptant parce que ce n'est pas sa proposition, mais une que le MR avait faite à l'époque que de pouvoir auditionner le professeur Deschamps dans cette commission. Donc, je propose, Madame la Présidente, qu'à la rentrée, nous puissions écouter le professeur Deschamps. M. le Ministre du Budget est enfin d'accord...

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Si M. Jeholet m'y autorise, simplement, pour déjà un peu le décevoir dans ce match au suspense extraordinaire.

M. Jeholet (MR). – Monsieur le Ministre, je voudrais parler. Vous n'allez pas m'interrompre toutes les cinq minutes.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Non, je ne le ferai qu'une fois, rassurez-vous.

M. Jeholet (MR). – Bon, d'accord.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – La différence entre le professeur Deschamps et nos propres estimations — et M. Van De Kerckhove a travaillé pour lui, il peut vous l'expliquer — c'est quoi ? Il refuse d'intégrer la sous-utilisation des crédits. Il part du principe que l'on consomme 100 %. Même la cour, dans une analyse très critique — et c'est bien son droit — vous dit que notre appréciation, elle est prudentielle. Je suis désolé pour le professeur Deschamps, avec le respect que je lui dois, l'admiration et la prochaine médaille de l'ordre de la Wallonie qu'il va recevoir immanquablement du Gouvernement wallon, je dis : « *Il y a un problème méthodologique* ». Il n'intègre pas la sous-utilisation. Et si vous ajoutez — M. Van De Kerckhove l'a fait, il est revenu à son ancienne vie par rapport à la nouvelle — la sous-utilisation, on n'a pas de différence. Vous pouvez l'inviter quand vous voulez.

M. Jeholet (MR). – Non, mais nous l'interrogerons évidemment et nous parlerons aussi du financement alternatif, par exemple, pour voir ce que, lui, il pense du financement alternatif.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – C'est encore autre chose.

M. Jeholet (MR). – Oui, mais nous élargirons le débat si vous le voulez bien et vous venez si vous en avez envie, vous ne venez pas si vous n'en avez pas envie. C'est avec plaisir qu'on vous accueille toujours dans cette commission, y compris pour des auditions. Vous êtes le bienvenu, vous êtes ici chez vous, Monsieur le Ministre. Évidemment, quand ce sont des questions orales, des propositions ou des interpellations, vous y êtes obligé, bien entendu.

C'est un débat qui vaudra certainement la peine, Madame la Présidente et je propose qu'on ne le retarde pas comme on a parfois l'habitude de retarder certains débats, pas de votre initiative ou de votre faute, mais je parlerai tout à l'heure de l'Institut des comptes nationaux, par exemple.

Je voudrais dire, tout simplement, que ces moyens budgétaires, par rapport à l'initial, ils sont dépensés à 85%. Je rappelle simplement que le Bureau du plan, que le comité de *monitoring*, qui vérifie si le Fédéral, mais aussi les entités fédérées poursuivent bien l'objectif 2015, dit très clairement que le surcroît de recettes en 2011, par rapport à l'estimation des budgets initiaux, est supposé épargner. Pour 15%, vous le faites, mais pour 85%, vous oubliez un peu ce principe. Donc, c'est un peu court de dire que les recettes complémentaires, vous les consacrez à l'assainissement. Vous avez dit vous-même — et je ne vais pas polémiquer sur le sujet — que, par rapport à d'autres régions où la situation n'est pas identique, elle est meilleure que la Région wallonne et par rapport aux discussions que nous allons devoir avoir dans les jours et les semaines qui viennent, mais aussi par rapport à l'impact, y compris psychologique que cela peut avoir, je pense que la Région wallonne et votre gouvernement auraient dû faire l'effort de consacrer ces moyens budgétaires à l'assainissement et à une accélération de l'assainissement de nos finances.

Concernant les recettes, je ferai quelques remarques, Monsieur le Ministre. Je reviendrai aussi sur ce que je viens de vous dire sur la révision de la loi de financement, l'importance des moyens transférés du Fédéral. Vous avez évoqué — et vous le faites régulièrement — le retard de ces transferts. Vous aviez indiqué, lors du budget 2010, la mise en place d'un Conseil supérieur des finances et de la fiscalité qui devait se pencher sur ce genre de problématique. On est évidemment en plein dedans. Vingt mille euros avaient été budgétés en 2010, mais n'avaient pas été utilisés. Ils l'ont à nouveau été en 2011, ils n'ont pas été modifiés dans cet ajustement. J'aurais simplement une question qui peut paraître comme une question de détail, mais vu le contexte dans lequel nous nous trouvons, cela me paraît important. Est-ce que ce conseil a été mis en place ? Comment fonctionne-t-il ? C'est une question que j'aurais souhaité vous poser. J'y reviendrai.

Vous l'avez dit, par rapport aux recettes concernant la taxe, la redevance télévision, cette redevance désuète, antisociale parce qu'elle est forfaitaire et qu'elle touche toutes les Wallonnes et tous les Wallons de la même façon. J'y reviendrai dans l'interpellation, mais aussi par rapport à ces fameux 14 millions d'euros perçus qui se trouvent vous allez nous dire où et surtout voir un peu le mécanisme de remboursement pour tout ou pour partie, mais si vous voulez, on la développe dans le débat budgétaire. Si vous le souhaitez, nous en débattrons aussi lors d'une interpellation. Il n'y a pas de souci par rapport à cela.

Concernant un autre point, parce que, après quelques budgets ou modifications budgétaires, vous avez déjà fait des promesses par rapport à des documents que nous aurions, par rapport aux dotations de la Communauté française, vous nous aviez aussi, lors de l'ajustement 2010 — il y a un an — promis de nous livrer un document sur l'exercice des compétences et sur ses transferts. Avez-vous, un an après, les documents ? Ce serait intéressant.

(Réaction de M. le Ministre)

M. Jeholet (MR). – Monsieur le Ministre, on est en commission. On peut jouer si vous voulez. Il y a un groupe de travail qui a été mis en place, tant mieux si les personnes qui font partie de ce groupe ont eu ce document. Moi, je demanderai, Madame la Présidente, que le document soit transmis à l'ensemble des membres de cette commission. Cela me semble évidemment tout à fait normal.

Par rapport aux recettes, je pense que j'ai fait le tour et mes collègues ou moi-même reviendrons peut-être dans ce deuxième tour, Monsieur le Ministre, mais les dépenses, je l'ai dit, 85% des moyens sont consacrés à de nouvelles dépenses, à des majorations, mais on ne voit évidemment en rien des moyens consacrés à des politiques stratégiques, à des politiques structurantes pour la Région wallonne. On peut évidemment le regretter.

Par rapport à des dépenses supplémentaires, je vais quand même faire trois petites parenthèses, trois exemples qui me semblent un peu surprenants, Monsieur le Ministre. Je pense que quand on est dans une situation aussi difficile que celle que connaît la Région wallonne, on est évidemment prudent et on montre l'exemple. Qu'est-ce que je constate ? C'est qu'en matière de subventions, en faveur d'actions participant au rayonnement de la Wallonie, on double le budget, on passe de 35 000 à 70 000 euros. Vous allez me dire dérisoire, mais est-ce que c'est faire preuve de rigueur, d'orthodoxie de la part d'un ministre du budget. Mon collègue — vous voyez qu'on échange des informations entre collègues du même groupe politique — vous avait interrogé sur ce sujet, vous aviez été un peu brouillon et vous aviez dit : « on complétera, on communiquera l'ensemble de la liste des manifestations, les comités de quartier ou que sais-je soutenu pour participer au rayonnement de la Wallonie ». Alors, pourquoi cette augmentation de budget ? Je pense que ce n'est pas un bon signal, Monsieur le Ministre.

Une augmentation, aussi, et je suis prudent parce que je pense que c'est le tram, un enjeu important pour la Wallonie et pour la région liégeoise, mais 250 000 euros pour des moyens de communication complémentaires au tram à Liège ! Est-ce que ce

sont des moyens de communication ou est-ce que cela correspond à de la consultance spécifique et importante ? Je pense notamment à des experts venus d'un autre pays et qui ont une expérience certaine en la matière. Je suis un peu interpellé parce que, à nouveau, quand on est dans une situation aussi difficile, quand on voit le tram à Liège, le nombre d'études, de contre-études qui ont été faites par la SRWT, par la Région wallonne, par des structures liégeoises, à un moment donné, je pense qu'il faut un peu de clarification et, donc, je souhaiterais savoir à quoi correspondent ces 250 000 euros.

Enfin, c'est vrai que les aéroports wallons se portent bien, mais 100 000 euros pour un ouvrage sur l'histoire des aéroports wallons, je souhaiterais savoir, Monsieur le Ministre, à quoi cela correspond ?

Je fais trois petites remarques comme celles-là parce qu'on est dans une situation difficile et donc, on fait parfois des choix pour lesquels je suis parfois un peu surpris.

Mme la Présidente. – Monsieur Jeholet, concernant la dépense pour le livre, cela fait partie des questions relatives au programme spécifique du ministre. Donc, comme, ici, nous sommes dans la discussion générale pour le budget général des dépenses...

M. Jeholet (MR). – Je l'ai dit, Madame la Présidente, j'ai cité trois types d'exemples par rapport à une situation ...

Mme la Présidente. – M. le Ministre ne doit pas y répondre tout de suite ? Il pourra y répondre dans le cadre des dépenses fonctionnelles.

M. Jeholet (MR). – Non, je prenais ces trois exemples. Là, j'aurais pu en prendre beaucoup d'autres, mais, par rapport à une situation difficile en Région wallonne, je mettais un peu en face ce type de dépenses qui concernent directement le ministre et qui peuvent être interpellantes. Vous savez, dans un ménage, quand on doit se serrer la ceinture, on regarde peut-être à des dépenses qui sont un peu superflues. C'était la parenthèse que je voulais faire.

Monsieur le Ministre, dans le débat que vous avez avec l'Institut des comptes nationaux, et que nous avons déjà eu dans cette commission et en séance plénière, dont on ne sait toujours pas en quoi les corrections vont porter sur les montants, mais dont vous aviez à nouveau, début d'année, prévu un rapport, si vous étiez en contact permanent à votre cabinet, *et caetera*, je suppose que vous n'avez toujours pas de nouvelles et que « pas de nouvelles, bonnes nouvelles ». Il n'y a pas de problème au niveau de l'Institut des comptes nationaux. Je vois quand même que vous provisionnez et vous avez raison quand on voit comment l'Institut des comptes nationaux avait bombardé vos comptes 2009. Je comprends, évidemment, votre inquiétude par rapport à cela.

Concernant, de façon générale, la fonction publique, Monsieur le Ministre, vous avez abordé aussi une provision par rapport au saut d'index. Sera-t-elle suffisante ? En fonction publique, ce qui m'interpelle un peu à nouveau dans le cadre des dépenses générales, Madame la Présidente, c'est qu'on voit une augmentation des effectifs et des budgets complémentaires de l'ordre de 8 millions d'euros. Je suis évidemment un peu surpris. Par rapport au saut d'index, je comprends tout à fait qu'on puisse prévoir des augmentations budgétaires, mais, par rapport à une augmentation des effectifs — vous allez me dire que c'est dans le programme de M. Nollet — je souhaiterais quand même interroger le Ministre du Budget sur ce point.

Dans les litiges, Monsieur le Ministre, cela n'apparaissait pas dans les documents que nous avons reçus, mais vous avez mentionné des dépenses complémentaires pour un peu moins de trois millions d'euros. Que cela couvre-t-il en matière de litiges ? Est-ce que ce sont les litiges d'aujourd'hui ou est-ce une liquidation des litiges antérieurs ? Est-ce que ce sont des litiges pour lesquels il y a eu une décision judiciaire ? Car ce ne sont pas des montants dérisoires et je souhaiterais savoir exactement ce que couvre cette somme de 2 800 000 euros.

Concernant le Plan Marshall, vous n'en avez pas beaucoup parlé, Monsieur le Ministre. Vous allez me dire que le Plan Marshall 2.vert montera en puissance. J'aimerais peut-être avoir aussi l'avis de la Cour des comptes puisqu'on sait que toute une série de moyens sont consacrés au Plan Marshall 2.vert, notamment par les OIP, et on sait que ces moyens sont souvent sous-utilisés. Quand on parle donc du Plan Marshall 2.vert, Monsieur le Ministre, et dans la mesure où je n'ai pas l'impression que le rythme de croisière soit déjà d'actualité pour le Plan Marshall 2.vert, je souhaiterais savoir si vous avez une approche consolidée par rapport aux moyens consacrés pour le Plan Marshall 2.vert à ce stade-ci puisqu'on sait que c'était 1 600 000 000 d'euros sur quatre ans et qu'aujourd'hui, on est évidemment très loin du compte.

Concernant les encours, je pense que dans cette commission, on doit nous dire la vérité par rapport à toute une série de chiffres. C'est facile, dans un débat budgétaire, de lancer des chiffres comme cela. Parfois, c'est évidemment difficile de vérifier directement les chiffres qu'on peut nous donner. Par rapport à l'encours, vous nous répondiez il y a quinze jours : « J'aurais dû reprendre l'encours de la période de M. Kubla. 3,380 milliards d'euros et nous sommes à 3,490 milliards d'euros. Y a-t-il là, un drame ? L'encours est-il en train d'exploser ? Non ! ».

Monsieur le Ministre, je suis allé rechercher les chiffres et je constate que vous ne nous avez pas dit la vérité. Vous nous avez lancé des chiffres comme cela. Je ne sais pas où vous avez été les chercher, mais l'encours des crédits dissociés s'établissait à 2485000000 à la fin 2004 et non, comme vous l'avez dit, à 3400000000 d'euros.

Je veux bien, Monsieur le Ministre, mais pourquoi lancer des chiffres comme ceux-là. Parce que justement, mon argument était que l'encours était trop important, qu'il avait augmenté de façon importante ces dernières années et qu'à la fin, c'est le résultat de trop promettre. On promet et puis on oublie qu'on a promis. On revient donc en arrière — c'est le cas de la télé-redevance par exemple, de certains prêts logements, de l'écobonus. On promet aux citoyens, on met en place des politiques et puis, on revient en arrière ou alors, on respecte ses engagements et, si on respecte ses engagements, ce sont des coûts pour les années suivantes. C'était donc ma critique essentielle par rapport à l'augmentation de l'encours. Vous ne nous avez donc pas dit la vérité sur ces chiffres.

Une dernière remarque dans ce premier tour, Madame la Présidente, par rapport à la dette régionale et à tout le débat sur la dette officielle et les dettes débudgétisées en Région wallonne qu'il faut évidemment prendre en considération pour avoir une vision à court, moyen et long terme et ainsi avoir une vision réaliste par rapport aux moyens dont dispose la Région wallonne et se faire une idée précise sur l'état de son endettement. On note que, dans votre justificatif, vous faites état d'un encours de la dette directe de 5,50 milliards d'euros et si on compare le montant fin 2010 indiqué par la Cour des comptes ici, c'est 4,555 milliards d'euros. La différence serait donc de 500 millions d'euros en plus pour la dette et l'endettement en 2011 de la Région wallonne. Mais si je reprends M. le Professeur Dechamps que vous appréciez aujourd'hui tant puisque vous acceptez qu'on l'invite dans cette commission — je pense donc qu'il a des choses à dire et que vous partagez certaines de ces analyses -, il estime lui, l'endettement de la Région wallonne à 6546000000 d'euros. Voilà par rapport à la dette, mais aussi, par rapport à l'augmentation de l'endettement de la Région wallonne puisque, par rapport aux chiffres que vous nous donnez et ceux de la Cour des comptes donnée fin 2010, on constate une augmentation de 500 millions d'euros de l'endettement de la Région wallonne. Cela aussi, Monsieur le Ministre, ce sont des chiffres qui doivent interpeller dans les négociations futures et c'est bien évidemment aussi à cela que nous devons veiller dans le contexte actuel, mais ici, ce sont aussi des chiffres comme ceux de l'encours qui sont beaucoup plus inquiétants que ce que vous semblez le dire à travers vos quelques *slides* aujourd'hui.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Lebrun.

M. Lebrun (cdH). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je ne serai pas très long, car, finalement, cet ajustement aujourd'hui donne lieu à assez peu de polémiques et, quand on a lu et entendu le rapport de la Cour des comptes, on voit qu'il y a une grande identité de vue entre le travail fourni par le gouvernement et en particulier par le ministre du Budget et l'analyse qu'en fait, pour le parlement, la Cour des comptes.

Même maintenant, dans la rentrée des documents à temps, la Cour des comptes n'a plus de critique alors que généralement, c'était la première chose qu'elle disait précédemment. Mais aujourd'hui, tous les documents sont arrivés à temps à la Cour des comptes et c'est donc une incontestable amélioration. C'est sur le plan purement formel.

Sur le plan «commentaire politique général», cet ajustement consiste essentiellement en l'adaptation des chiffres tels qu'ils avaient été fournis par le bureau du plan au point de départ: 2% d'amélioration de croissance pour 1,7% au point de départ et une accélération de l'inflation de 2,7% contre 2% initialement.

Ces deux paramètres déterminent notamment la progression de la part attribuée du produit de l'impôt des personnes physiques (24 millions d'euros). Toutefois, je pense qu'il faut aussi admettre qu'une certaine reprise de l'activité économique en Wallonie — j'y reviendrai — se traduit par un accroissement des impôts régionaux à concurrence de l'ordre de 80 millions d'euros. Cela, c'est évidemment un élément important sur lequel je vais faire quelques remarques d'ici quelques instants.

Voilà pour les recettes.

Pour les dépenses, 90 millions de dépenses sur 104 de recettes supplémentaires lorsqu'on impacte l'indexation. Je pense qu'on peut dire que sur plus de 7 milliards de dépenses, avoir une adaptation de l'ordre de 80 millions d'euros, c'est quand même quelque chose qui est — comme certains le disaient précédemment — assez pelliculaire.

Il n'empêche qu'on améliore — et j'y reviendrai aussi — le résultat global par une série de mesures qui me semblent extrêmement prudentes. On constitue des provisions. On prend des marges de sécurité destinées notamment à l'interprétation par l'ICN Eurostat de la situation de la Wallonie. Il y a aussi par rapport au code 8, un principe de précaution qui est mis en œuvre. Tout cela me fait donc dire que le gouvernement maintient son cap budgétaire et veille strictement au respect des engagements vis-à-vis du Fédéral. Il faut quand même dire qu'au point de départ, on a amélioré le modèle par rapport au Fédéral de l'ordre de 222 millions d'euros pour la Fédération et la Wallonie. Ceci montre, à la suite de l'amélioration déjà de 100 millions d'euros en 2010, que le *trend* que s'est

donné le gouvernement, et en particulier le ministre du Budget, est parfaitement respecté.

J'en reviens, au niveau des recettes, à la part attribuée à l'IPP. C'est un élément très important parce que dans la loi de financement, il détermine la hauteur de l'intervention nationale et on sait très bien que cette intervention nationale est un sujet de préoccupation pour nombreux intervenants au niveau fédéral aujourd'hui.

Nous diminuons, par rapport à l'initial, cette intervention de solidarité nationale, de 7,7 millions d'euros. Je vais ici rappeler certains chiffres. En 2007, l'écart de la Wallonie par rapport à la moyenne nationale était à 14,92. Nous sommes passés en 2008, à 13,01. En 2009, 12,78. En 2010, 13,03. Et aujourd'hui, 12,48.

Cela veut donc dire que le *trend* est tout à fait constant et que nous rattrapons progressivement le retard sur la Flandre, ce qui, me semble-t-il, dans l'optique actuelle, est intéressant à souligner.

C'est évidemment l'élément qui me paraît fondamental en matière de recettes.

En matière de dépenses, on l'a dit, l'indexation est évidemment un effet beaucoup moins important en Région wallonne qu'en Communauté française en termes de dépenses. Elle l'est d'ailleurs beaucoup moins importante aussi en termes de recettes puisque la part liée à l'inflation est beaucoup plus importante en Communauté française qu'en Région wallonne. Il n'empêche qu'il y a là-bas, près de 20 millions qui sont consacrés à cette indexation. Est-ce suffisant ? Toute estimation, Monsieur Jeholet, parle d'une nouvelle indexation qui se passerait en février 2012. On peut donc penser que pour 2011, ce qui est prévu ici permettra de faire face à un éventuel danger que vous avez décrit d'une indexation qui serait supérieure.

Quant au Plan Marshall 2.vert, je pense que déjà le Plan Marshall numéro 1 était un élément stratégique dans lequel il était évidemment extrêmement difficile d'avoir une adéquation entre le crédit d'engagement et crédit d'ordonnancement. Donc, forcément, il y a, à un moment donné, un effet sur l'encours qui se manifeste. Pour le 2.vert, nous sommes dans la même logique. C'est un élément stratégique à long terme et cet élément stratégique à long terme demande évidemment que l'on s'engage et que progressivement, on veille à l'ordonnancement dans les mois et les années qui suivent.

Je pense que les dépenses sont prudentes et il est un peu dommage que l'on ait mis autant de temps à se rendre compte qu'il y avait une divergence d'interprétations entre la Wallonie et l'Institut des comptes nationaux. Toutefois, on ne peut pas, me semble-t-il, reprocher au ministre d'être extrêmement prudent en la matière, tout en maintenant une thèse qu'il a défendue notamment dans le cadre des prises de participation.

Il est tout à fait évident que si un problème se posait, il y a ici des moyens qui permettent de faire face à ces éléments qui, pour certains, pourraient être des éléments de surprise.

Ma conclusion, c'est finalement que nous faisons mieux que l'initial, même si nous maintenons les 32 millions d'euros, dernier chiffre donné par le ministre. Il est clair qu'une série de mesures prudentielles ont été prises en matière de dépenses qui nous mettent à l'abri de mauvaises surprises et que, vraisemblablement, le modèle tel que nous l'avons concerté avec le Fédéral s'avérera rencontré au terme de cet exercice budgétaire. Nous sommes à — 252 de ce qui avait été prévu au point de départ. Je crois que c'est un exercice qui montre à la fois la responsabilité de l'ensemble du gouvernement et la grande rigueur du Ministre du Budget. Il me semble que cela nous met à l'abri de surprises à l'avenir et je voudrais confier au ministre et aux parlementaires que notre groupe soutiendra évidemment cet ajustement budgétaire.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Eerdekens.

M. Eerdekens (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, M. Bayet exposera dans quelques instants, quand la parole lui sera donnée, ce qu'est la position de notre groupe. Personnellement, je souhaitais exprimer un certain nombre de considérations.

La première consiste, Monsieur le Ministre, à souligner combien vous avez, dans cette matière budgétaire, fait la démonstration de qualités évidentes. Ce qui me faisait penser que le droit mène à tout à condition d'en sortir.

Très objectivement, je suis vraiment impressionné par la façon dont votre entourage et vous-même maîtrisez cette matière extrêmement technique, par la façon dont vous avez pu, avec la Cour des comptes, nouer un dialogue extrêmement positif et comment vous avez pu obtenir l'adhésion de vos collègues du gouvernement sur une politique de rigueur dans des moments difficiles.

M. Jeholet (MR). – Ce n'était pas le cas auparavant, Monsieur Eerdekens ?

M. Eerdekens (PS). – Je n'ai pas dit que ce n'était pas le cas auparavant, je dis que le ministre le fait dans des circonstances qui sont, pour l'instant, particulièrement difficiles. C'est tout à son honneur et je tiens à saluer le travail de l'artiste d'une certaine façon. Il a fait la preuve d'une certaine *maestria*.

Cela dit, Monsieur le Ministre, après ces propos quand même très rassurants, si la situation pour 2011 sera particulièrement bien maîtrisée — cela ne fait pas l'ombre d'un doute -, je ne peux taire mon inquiétude devant quand même un certain nombre de nuages qui se profilent à l'horizon.

Tout d'abord, la situation internationale, ensuite la situation nationale.

La situation internationale, nous avons été tous secoués, fin septembre 2008, par la crise du monde des banques et de l'assurance. On a assisté à un sauvetage des finances en général et du secteur bancaire et des assurances en particulier, par un retour à l'intervention massive des états dans des aides pour sauver les banques. Heureusement que cela a été fait. Et si le gouvernement américain, quand Lehman Brothers a sombré, avait pu sauver Lehman Brothers, peut-être aurions-nous pu éviter en cascade toute une série de situations. Mais ça, c'est le passé, on ne va pas pleurer sur le lait répandu.

En 2009, un certain nombre de prévisionnistes annonçaient, un, la crise de l'euro; deux, la suite qui devait survenir de la crise du dollar puis de la monnaie chinoise.

L'euro: la crise de l'euro, elle est présente, elle a été présente ces derniers temps. Une solution semble intervenir pour la Grèce. Et cette crise de l'euro, elle était prévisible pourquoi? Parce que l'euro, c'est l'addition de pays avec des économies très fortes, basées sur l'industrie comme l'Allemagne et des pays qu'on a admis dans l'Europe et qu'on n'aurait pas dû admettre comme la Grèce, qui vivaient essentiellement d'une économie de service. Et c'est vrai que l'euro qui devait éviter les attaques des marchés sur des monnaies plus faibles, a lui-même été fragilisé par le fait qu'il y avait des économies à plusieurs vitesses, des économies basées sur l'industrie — l'Allemagne en étant l'exemple le plus évident — et puis, les pays qui, intégrés dans l'euro, avaient moins d'industries et avaient une économie basée sur les services. Et on a vu tour à tour les pays les plus faibles du sud de l'Europe être menacés, à savoir le Portugal, l'Espagne, la Grèce étant le plus fragile de tous avec tous les défauts inhérents dénoncés par d'aucuns sur le fonctionnement de la Grèce.

Il est donc à espérer que les interventions au niveau européen des gouvernements, de la commission, de la Banque européenne, tout cela permettra de sauvegarder l'euro sans lequel nous serions, nous, extrêmement menacés.

La menace qui pèse sur le dollar dans les prochains jours et prochaines semaines est bien réelle. Comme vous le savez, les États-Unis sont confrontés à un problème de remboursement de leur dette souveraine, comme on l'appelle. Ces derniers jours, on a vu le Congrès et la Maison Blanche se réunir pour essayer de trouver une solution au remboursement de la dette américaine.

Je suis convaincu qu'une solution va intervenir parce que s'il n'y avait pas, à ce niveau, un règlement positif avec des conséquences pour l'économie mondiale résultant de toussotement de la première économie du monde, nous pourrions avoir des effets secondaires en catastrophe.

Ajoutons à cela le troisième pays, la Chine, devenue le deuxième géant économique mondial, mais qui connaît une croissance qui peut être à la base, demain, d'une certaine faiblesse de l'économie mondiale. Elle a supplanté, depuis un an, le Japon qui n'est plus la deuxième puissance économique mondiale. Le Japon est devenu la troisième puissance économique mondiale. C'est la Chine qui a suppléé, avec un développement considérable. Je me souviens que Mao disait: «*Le capitalisme, c'est un tigre de papier*». L'économie chinoise n'est pas un tigre de papier. C'est une économie bien réelle qui va peser sur l'économie du monde. Mais quand le développement effréné de la Chine, dont la croissance est incomparablement supérieure à celui de l'économie américaine ou de l'économie des pays d'Europe, cela veut dire qu'il y a un risque d'inflation à l'horizon. Et qui dit risque d'inflation, dit risque évidemment de conséquences et de turbulences sur le remboursement de la dette des pays particulièrement endettés, comme peuvent l'être les États-Unis, les pays européens, le nôtre et la Wallonie, chez nous.

Donc, dire que tout va bien, à terme, il y a, qu'on le veuille ou non, des menaces.

Ajoutons à la situation internationale, la situation du pays. Il n'y a pas de gouvernement après 360 jours. Les agences de notation, jusqu'à présent, ont fait confiance à un gouvernement en affaires courantes qui a bien travaillé, en espérant que ce pays puisse trouver les ressources pour arriver à une solution de compromis.

M. Di Rupo est venu avec une solution acceptée par les quatre partis francophones — non pas acceptée dans toutes ses moutures, acceptée dans cette tendance à négocier -, malheureusement rejetée par un parti. En effet, on a vu, il y a quelques jours, que tout cela était balayé d'un revers de la main par un parti plus précisément qui a fait de la musculation pas plus tard qu'hier, et encore aujourd'hui, à l'occasion du 10 et du 11 juillet 2011.

On ne doit pas se cacher sur le fait que ce qui se passe au niveau national est dangereux pour la Belgique, pour les Flamands, les Bruxellois et les Wallons. Dans un monde dominé malheureusement par les marchés et les humeurs du marché avec des agences de notation qui cotent, qui décotent, qui donnent de mauvaises notes et de bonnes notes, c'est particulièrement dangereux, pour la Wallonie en

particulier. Et ce, d'autant plus que la recherche d'une solution à ce problème national et l'absence de Gouvernement fédéral, c'est de nous demander, à nous les Wallons, plus particulièrement de mettre plus de genoux à terre que ne voulait le faire la note du formateur.

C'est dire que nous sommes dans une situation de grand péril pour l'avenir et de grandes incertitudes et qu'il est heureux que le Gouvernement wallon et l'ensemble des membres du gouvernement soient là pour maintenir la Wallonie sur les rails. Je ne peux que vous en remercier.

Cela étant dit, après avoir parlé de la situation internationale et nationale, je souhaiterais évoquer quelques sujets d'inquiétude sur le plan budgétaire et je vais ici viser la situation des pouvoirs locaux auxquels, comme d'autres, je suis particulièrement attentif.

La situation du *holding* communal est préoccupante, et le reste. Comme vous le savez, le Gouvernement wallon actuel a invité les pouvoirs locaux à souscrire à la recapitalisation du *holding* communal et les pouvoirs locaux en septembre 2009 et octobre 2009 ont souscrit à d'importantes souscriptions de capital pour le recapitaliser. On nous avait garanti, aux pouvoirs locaux, pendant dix ans sur vingt ans, un rendement de 13%, vous imaginer! Du 130% sur vingt ans, à supposer que pendant dix années on ait zéro. Comme si on pouvait garantir, dans le marché actuel, 6,50% de rendement.

En 2010, le *holding* communal a assuré la promesse tenue. En 2011, lors de l'assemblée générale, il a été exprimé qu'on ne verserait que 7% pour l'année 2011. Mais quelques jours après cette assemblée générale tumultueuse, il est apparu que le *holding* communal était à bout de souffle et qu'il fallait le recapitaliser. Les régions ont été appelées à la rescousse. La Flandre est intervenue à raison de 50%, Bruxelles 15% et la Wallonie 35%. Aux côtés des autres ministres du budget, vous avez dit: pas question de distribuer les 7% du dividende annoncé parce que le *holding* n'en a pas les moyens. Au contraire, on va placer dans le *holding* communal des gens cette fois-ci, des contrôleurs, des commissaires des gouvernements régionaux pour s'assurer de la bonne gestion des deniers publics.

Alors, comme mandataire public local dans une autre vie, je me dis finalement que ce patrimoine historique des communes, qu'en ont-ils fait? Qu'en ont-ils fait, ceux qui étaient là pour le gérer? Il faut être conscient que ceux qui étaient chargés de gérer le *holding* communal ont été désignés, en Flandre, à Bruxelles et en Wallonie, par les partis politiques et que le Gouvernement wallon a invité les pouvoirs locaux à souscrire à la recapitalisation. Quelle est effectivement pour l'instant, la situation du *holding* communal qui avait grossi artificiellement dans les comptes, pour son assemblée générale de fin juin 2011, qui avait grossi sa participation dans Dexia en valorisant les actions Dexia qu'il détient à 8,60 euros au lieu de la valeur de la Bourse de Bruxelles, au moment de l'AG, qui les situait à plus ou moins 2,35 euros. Ce qui situait, par rapport à l'évaluation par Ethias de ses actions Dexia, qui, eux, étaient à 3,80 euros chez Ethias, ce qui situait par rapport à 3,80 euros, le déficit du *holding* communal à 1,6 milliard d'euros et par rapport à la valeur au moment de l'AG du *holding* communal, le déficit à 1,6 milliard d'euros. Ce sont des chiffres qui donnent le tournis par la façon dont cette structure a été gérée par les personnes qui n'avaient peut-être pas le niveau pour en assumer le destin. Là, vraiment, je ne peux pas taire mon inquiétude et vous demander ce que vous comptez faire pour définir l'état exact de la santé financière du *holding* communal et les conséquences pouvant en résulter pour la Région wallonne et pour, bien sûr, l'ensemble des communes.

ORGANISATION DES TRAVAUX
(*Suite*)

Mme la Présidente. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Madame la Présidente, par rapport à ceci, je pense qu'il faut être aussi correct avec les parlementaires qui interrogeront M. le Ministre sur le *holding* communal dans le cadre des questions orales. Il y a M. Bolland et M. Crucke. Ce que je propose, Madame la Présidente, c'est qu'on puisse prévenir les deux intervenants qu'on parle du *holding* dans le cadre du débat budgétaire. M. Eerdekens est intervenu à titre personnel, mais M. Bolland veut le faire, je suppose, pour le parti socialiste.

Je ne voudrais pas que le ministre réponde et puis alors, après, qu'il y ait des interpellations sur le sujet. Je pense que c'est à l'ordre du jour. Je comprends tout à fait qu'on ait ce débat dans le débat budgétaire, même si c'est un ajustement et que le ministre n'en a pas parlé. Je n'ai pas de problème par rapport à cela. Mais par correction par rapport à nos deux collègues, je pense en tout cas qu'il faut les prévenir. Ou alors, le ministre répond à M. Eerdekens et aux deux collègues par la suite, mais je pense qu'il ne faut pas léser, alors que l'ordre du jour a quand même été défini en Conférence des présidents, les deux parlementaires qui ont inscrit, il y a dix jours, la question sur le *holding* communal. Je ne sais pas ce que vous souhaitez faire, mais pour ne pas que M. Crucke et M. Bolland, après, se disent qu'on a déjà eu débat sur le *holding* communal. C'est simplement une question d'organisation des travaux, outre le fait qu'on pourrait aussi inviter, à côté de M. Deschamps, Mme Lagarde, pour le Fonds monétaire international dans cette commission, je pense que ce serait peut-être utile aussi *(Rires et réactions dans l'assemblée)*.

Mme la Présidente. – En tout cas, les deux questions sont toujours à l'ordre du jour de la commission et donc, elles pourront être posées par M. Bolland et M. Crucke.

M. Jeholet (MR). – Madame la Présidente, si le ministre répond pendant un quart d'heure sur le *holding* communal maintenant... Enfin, je pense que c'est une organisation des travaux. On peut simplement prévenir les deux intervenants.

Mme la Présidente. – Oui, mais M. Crucke n'est pas disponible.

Mme Simonis (PS). – Juste une précision, Madame la Présidente, c'est qu'en Conférence des présidents, nous avons effectivement discuté de la possibilité de ramener une série de questions et d'interpellations dans le cadre du débat budgétaire et une majorité s'est dégagée pour ne pas le faire. Pour garder toutes les questions qui étaient à l'ordre du jour, après l'examen de l'ajustement.

Je pense donc qu'il faut maintenir les questions dans cet ordre-là puisque ça a été discuté de cette manière-là.

Mme la Présidente. – Le ministre pourra donc répondre dans les grandes lignes aux questions de M. Eerdekens mais dans le détail, j'ai la même difficulté pour EFT-OISP. J'ai également une question. Finalement, je compte intervenir dans le cadre du débat budgétaire sur le sujet.

M. Eerdekens (PS). – Ce débat est quand même essentiel pour les pouvoirs locaux de même qu'il peut l'être pour les finances locales, l'évolution des intercommunales, la libéralisation des marchés du gaz et de l'électricité. En effet, celles-ci ont des conséquences désastreuses pour les budgets des communes parce que la libéralisation telle qu'elle a été conçue aboutit à ce que non seulement, le consommateur comme l'industriel paye beaucoup plus qu'avant, et plus que dans un pays voisin bien précis comme la France et en même temps, les dividendes des pouvoirs locaux ont fondus et vont continuer à fondre, et en même temps, la Région wallonne se doit de financer les énergies alternatives au moyen du financement des certificats verts. Il est très positif de multiplier les énergies alternatives, mais le coût de l'augmentation dans la production de l'électricité, le coût de l'augmentation des énergies alternatives aura des conséquences très lourdes, au travers des certificats verts, pour le budget 2011.

Reste-t-on dans la norme par rapport aux certificats verts et par rapport à ce qui était prévu? Est-il exact que par rapport à ce que disent certains, la politique de financement de l'énergie dans neuf ans pourrait aboutir à ce que le budget régional doive financer 2,700 milliards d'euros de certificats verts? Ces chiffres sont-ils fantaisistes ou pas? À un moment donné, il faudra se poser des questions sur la finalité de toutes nos politiques et sur le moyen de les financer.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Noiret.

M. Noiret (Écolo). – Mon intervention ne sera pas très longue, mais, je voudrais la recadrer sur le débat qui nous occupe et qui est, bien entendu, l'ajustement 2011. Je ne veux pas dire par là que ce que l'on vient d'entendre n'est pas important. Je pense même que c'est essentiel. Précisément, je pense qu'il faut pouvoir indiquer combien non seulement l'ajustement, mais aussi le contrôle budgétaire qui accompagne cet ajustement constituent une réponse qui se veut la plus pertinente possible dans les moyens disponibles et en état de connaissance d'un certain nombre d'enjeux.

Je crois que l'enjeu politique n'est pas tant à l'intérieur de la Wallonie, de la Région wallonne, de ce parlement au fonds, mais sur les dimensions qui ont déjà été abordées par plusieurs collègues: la dimension internationale, mais surtout et on le voit depuis quelques jours de manière extrêmement forte, les enjeux nationaux belges. On sait bien que les rapports nord-sud se nourrissent et se détricotent également de tout ce que l'on a appelé les transferts. La différence entre les niveaux économiques de la Wallonie, de la Flandre en ayant toujours cette difficulté d'évaluer les apports bruxellois. Car on le sait bien, cette région vit des séquences et des poches de pauvreté extrêmement dramatiques qui s'amplifient, et en même temps, c'est la région qui permet à la Belgique et à l'ensemble des composantes belges de connaître un destin plutôt heureux par rapport à d'autres régions du monde.

Cette difficulté entre régions qui connaissent des situations économiques et financières différentes, il faut la relever. Cette trajectoire budgétaire que l'Olivier a décidé quand il s'est mis en place est non seulement respectée, mais c'est évidemment une prévision. Nous ferions peut-être même mieux. J'ai fait un rapide calcul. On a un peu moins de 12% d'amélioration par rapport à la trajectoire prévue quand on prend cette réduction de 32 millions d'euros.

L'effort, me semble-t-il, est présent. L'effort n'est pas léger et on peut dire qu'on a une politique qui n'est pas d'austérité, mais bien de rigueur. On a cette politique qui, par ailleurs, tente de répondre à un certain nombre d'enjeux. Bien sûr que c'est important une politique qui se veut volontariste pour permettre à nos populations de pouvoir trouver du boulot à travers la formation, à travers le développement d'entreprises, d'activités, par la mise en place d'un cadre plus ouvert à un certain nombre d'activités; ce qui nécessairement, ne nous oblige pas à accepter n'importe quelles activités, mais des activités qu'il faut pouvoir choisir comme étant à la fois porteuses d'espoir, porteuses de manœuvre

ajoutée et porteuses de travail pour un certain nombre de concitoyens. Cette logique à la fois volontariste et de rigueur dans le budget s'est effectivement traduite par le contrôle budgétaire sur lequel ne portent pas beaucoup d'enjeux, mais, je crois qu'en termes de messages envers nos amis du nord, ce message qui leur est porté à travers cet effort est tout à fait essentiel.

J'appelle aussi à la réflexion et à la mesure dans les propos. Nous avons, pour ce qui nous concerne, une certaine expérience de l'opposition. Depuis que le parti existe, nous avons été plus dans l'opposition que dans la majorité. C'est vrai que c'est parfois tentant de jouer avec un certain nombre de concepts, de dire combien les choses vont mal, d'insister surtout sur ce que le gouvernement ne fait pas ou fait mal. Cela fait partie du jeu démocratique. Je pense qu'il faut pouvoir le reconnaître et l'admettre, mais je pense qu'il est ici important que les propos soient mesurés. Je dis «*Continuez à faire le travail*», mais soyons de bon compte. Je suis bien placé pour le dire. Comme je vous l'ai dit, nous avons été plus souvent dans l'opposition que dans la majorité et je crois que c'est important.

Il est nécessaire aussi que la mesure se porte correctement sur les évaluations que nous faisons des politiques menées dans le contexte que nous connaissons. On nous accuse de ne pas avoir de responsabilité alors que les chiffres démontrent l'inverse. La responsabilité collective que nous portons est aujourd'hui sous la loupe, sous le regard de tous. Je sais bien qu'aujourd'hui, c'est la fête dite «nationale flamande» et que souvent, ce genre de manifestations portent à des propos souvent enflammés, mais il n'empêche que dans les prochains jours, il faudra revenir à la réalité des chiffres, des situations et on observera combien la réalité est parfois un peu plus complexe que simplement un certain nombre d'affirmations, voire même des mensonges. Je crois qu'en tout cas, aujourd'hui, je ne vous annonce pas un *scoop*, notre groupe supportera la proposition, votera favorablement, mais au-delà de cela, il y a ce discours, il y a cette réalité derrière les chiffres qu'il faut pouvoir assumer collectivement et c'est cette responsabilité que nous devons pouvoir prendre. Je ne peux que vous engager tous à y être évidemment extrêmement attentifs.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Barzin.

Mme Barzin (MR). – J'aurais quelques questions à poser en complément de l'intervention de M. Jeholet.

Sur la forme, quand on a eu la communication suite au conclave budgétaire pour la présentation de cet ajustement, on nous a présenté des chiffres qui sont en fait différents de ceux qui nous ont été présentés dans le projet de décret. Les recettes sont de 12 millions d'euros supérieurs à ce qui était indiqué à la sortie du conclave budgétaire. Je voulais savoir d'où venait cette différence. Il semble qu'on ait la même à la fois en recettes et en dépenses : 12 à 13 millions d'euros. Je m'étonnais d'avoir une différence entre la communication qui a été faite et ce qu'on retrouve dans les documents et ce qui nous a été exposé aujourd'hui.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – C'est une source gouvernementale ou c'est une source qui vient d'un quotidien ? Car, il y a peut-être pu y avoir des erreurs dans la communication ou la perception.

Mme Barzin (MR). – Sur le site du gouvernement.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Si la voie céleste vous le donne.

Mme Barzin (MR). – Le communiqué sur le site du gouvernement.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – D'accord.

Mme Barzin (MR). – J'ai également une petite remarque de forme. Il semblerait qu'on ne dispose toujours pas de la notification de cette décision du gouvernement alors qu'on a le projet de décret.

M. Jeholet (MR). – Vous donnez parfois des mauvais chiffres à la presse.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Non, pas du tout. Jamais.

M. Jeholet (MR). – En commission, ça va, mais pas à la presse. Ce n'est pas bien.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Pour répondre à Mme Barzin, seul le document du parlement compte puisque le parlement seul est habilité à permettre au gouvernement de dépenser. Si vous votez ce chiffre-là, ce sera le bon.

Mme Barzin (MR). – Oui, mais, d'où vient la différence ?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Ils se soumettront et ils ont confiance en moi. Ils ont peut-être tort, mais enfin, ils ont confiance.

Mme Barzin (MR). – Cela me paraît évident que ce sont les documents et les chiffres repris dans le projet de décret dont on doit tenir compte. Par contre, pour la différence au niveau des chiffres (

près de 13 millions), ça m'intéresserait de savoir d 'où elle vient.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Pardonnez-moi, mais, vous l'avez vous-même mentionné, les dépenses et les recettes s'annulent et, d'autre part, ce qui compte, c'est évidemment le seul document qui a été soumis à la Cour, distribué aux parlementaires, qui fait l'objet. Le site, c'est peut-être un élément intéressant, mais, il ne fait pas encore foi au niveau du parlement.

Mme Barzin (MR). – Il est donc mal alimenté. On fera quand même attention les prochaines fois. Ça me paraît quand même un peu particulier.

Au niveau des recettes, au niveau des droits d'enregistrement, vous n'avez pas donné beaucoup de détails tout à l'heure, mais je voulais avoir quelques éléments par rapport à l'application du décret dit d'équité fiscale qui limitait la portée du taux réduit de 6%. Je voulais savoir à combien étaient estimées les recettes supplémentaires liées à l'application de ce décret.

On a aussi au niveau du décret dit d'équité fiscale, des mesures qui modifiaient les dispositions relatives au précompte immobilier. On avait donc des conditions plus strictes pour l'octroi de la réduction du précompte immobilier et un durcissement des critères d'inoccupation et d'improductivité. Suite à ces modifications, on s'attendait à une augmentation des recettes d'environ un million d'euros. Vous avez expliqué que la diminution du précompte immobilier était liée aux chiffres donnés par le Fédéral, mais je me pose quand même des questions par rapport à l'application de ce décret d'équité fiscale pour lequel vous avez annoncé un effet positif sur les recettes régionales.

Je rappelle qu'au niveau de mon groupe, on n'était pas favorable à cette disposition et ceci est à mettre en parallèle aussi avec les crédits prévus pour la compensation Plan Marshall au niveau des communes, car si on regarde le programme du Ministre Furlan, on inscrit un certain montant au niveau des moyens d'action, mais pas au niveau des moyens de paiements. Je pense donc que ceci est à mettre en parallèle avec cet élément au niveau du précompte immobilier. J'aimerais donc en savoir davantage à ce niveau-là.

On a aussi des recettes en ce qui concerne les jeux et paris. On n'a pas de modification au niveau des recettes par rapport au budget initial. Ce qui m'étonne par contre, c'est le taux de perception à la fin juin de cette année. On a à peine perçu 6,5 millions d'euros d'après la Cour des comptes alors qu'au budget, on a prévu 27 millions d'euros. Avoir seulement 6,5 millions d'euros à la moitié de cette année alors qu'on en prévoit 27 sur l'ensemble de l'année, ça me paraît un peu particulier. Avez-vous donc des éléments qui permettent d'expliquer cette sous-perception à cette époque de l'année.

En ce qui concerne les droits de succession, on a vraiment des droits très élevés, on n'indexe pas les tranches et cela entraîne une augmentation des droits à charge des citoyens wallons. Je voudrais rappeler aussi qu'entre 2002 et 2011, ces recettes liées aux droits de succession, sauf erreur de ma part, ont augmenté de 88%. On ne peut donc pas faire croire qu'on allège la fiscalité sur les Wallons quand on a des éléments d'augmentation aussi importants.

Je voulais revenir sur la proposition de décret qui avait été adoptée en 2009 sur les actifs financiers. On avait dit qu'on aurait une analyse de l'impact de ce décret. Au niveau de mon groupe, on aimerait pérenniser ces dispositions. Avez-vous des éléments d'analyse par rapport à l'application de ce décret sur les actifs financiers?

En ce qui concerne le Plan Marshall, mon collègue, M. Jeholet, a déjà...

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Madame Barzin, pour pouvoir vous répondre correctement, pourriez-vous préciser votre question? Je ne l'ai pas comprise. Je suis désolé.

Mme Barzin (MR). – En fait, on avait adopté, fin de la législature passée, une proposition déposée par M. Kubla. C'était lié à la crise financière et au moment des calculs des droits de succession, car, avec l'évolution des actifs financiers qui avait beaucoup diminuée, il y avait une modification qui avait été apportée au moment du calcul de ces droits de succession, mais je peux y revenir par le biais d'une autre question.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – C'est une mesure anti-crise qui a été prise une fois.

Mme Barzin (MR). – On pourrait, malgré tout, envisager de pérenniser cette demande. On l'avait quand même demandé, et c'était d'ailleurs prévu dans le décret.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Si je fais cela, je me fâche avec M. Jeholet car il va dire qu'on n'améliore pas la situation.

Mme Barzin (MR). – Je pense que M. Jeholet serait très heureux.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Et moi, encore plus s'il me disait comment il compense. Alors, je peux discuter.

Mme Barzin (MR). – On espère qu'on n'aura plus de crise financière comme en 2008, mais on n'est jamais à l'abri évidemment.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Cela faisait partie d'un paquet anti-crise ...

Mme Barzin (MR). – C'était une proposition parlementaire qui avait été assez justement approuvée par votre prédécesseur. Je pense que c'était utile de revenir là-dessus et en tout cas d'avoir l'impact de cette mesure.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je ne sais pas faire tout comme lui. Ce n'est pas possible. En maints égards, du reste.

Mme Barzin (MR). – J'en viens à ma seconde question qui concerne le Plan Marshall. Mon collègue Pierre-Yves Jeholet a abordé le Plan Marshall 2.vert. J'avais une question à soulever en ce qui concerne le Plan Marshall, premier du nom. Si on regarde les montants prévus dans le budget, plus de 80 millions d'euros sont prévus en 2011 pour assumer les dépenses prévues dans le Plan Marshall 1. En réponse à une question posée par mon collègue Willy Borsus, on avait répondu qu'il restait un encours de 226 millions d'euros fin 2010, encours lié au Plan Marshall. Si on déduit de ces 226 millions, les 80 prévus en 2011, on constate donc qu'il restera environ 140 millions d'euros à ordonnancer ces prochaines années.

Si on regarde les projections pluriannuelles qui avaient été distribuées au moment de l'adoption du budget initial 2011, on voit que 100 millions d'euros avaient été prévus en 2012 et en 2013 pour ordonnancer les montants liés au Plan Marshall. Si j'ai fait les bons calculs, il reste donc 40 millions d'euros à trouver qui n'étaient pas repris dans cette projection. Je voulais avoir une idée de l'endroit où vous alliez les trouver, si cela va être augmenté lors du prochain ajustement ou si cela le sera lors des années prochaines. Là, je rejoins une des questions posées aussi par Pierre-Yves Jeholet en ce qui concerne les moyens versés aux OIP au titre du Plan Marshall. À partir du moment où c'est versé, on a un taux de consommation de 100 % qui n'est pas la réalité. Je voulais donc avoir un état de la situation par rapport à d'éventuelles sous-consommations versées aux OIP dans le cadre du Plan Marshall, le premier.

Je voulais encore revenir sur ce que vous avez expliqué par rapport à l'Office wallon des déchets. Je ne suis pas tout à fait convaincue par votre réponse puisque vous avez expliqué qu'on n'utilisait pas tous les crédits au niveau de l'Office wallon des déchets alors qu'on a une dette importante vis-à-vis des intercommunales. Là, je ne comprends pas comment on peut retirer des moyens à l'Office wallon des déchets alors que, sauf erreur de ma part, il reste encore 470 millions d'euros à rembourser aux intercommunales.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – C'est le rythme. Nous en avons parlé, rappelez-vous, dans la commission du vendredi où il faut revenir. Je suis venu avec Philippe Henry et nous avions expliqué à l'époque que c'est le rythme de retour des créances des intercommunales. Les intercommunales ne rendent pas leurs créances du fait qu'il y a du retard dans les investissements, certains sont reportés, d'autres sont conditionnés par des permis.

Vous faites mention d'un plan des déchets qui comportait les montants que vous venez d'indiquer et puis, à l'exécution de celui-ci, et enfin, il y a la rentrée des créances par les intercommunales. On ne peut donc pas reprocher à Philippe Henry de ne pas payer si l'intercommunale n'a pas rentré sa créance. Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Vous savez, c'est un plan qui date de Michel Foret. Pour ceux qui s'en rappellent, en juin 2003, quand Michel Foret a lancé le plan des déchets, je me rappelle bien, j'occupais votre place, Madame Barzin. C'était un plan pour lequel il n'y avait pas les moyens financiers. Les moyens financiers, on les a faits sous le gouvernement précédent et c'est maintenant Philippe Henry qui est en train de l'actualiser. Ce qui vous démontre, de 2003 à 2011, il y a déjà huit ans d'écoulés. Donc, ne vous étonnez pas que le rythme d'ordonnancement que M. Henry doit accomplir ne coïncide pas avec le plan lui-même et sa réalisation.

C'est pour cela que nous avons été vérifier sur les dernières années, on est à un taux de 45 %. L'année dernière, il n'y a même pas eu de prélèvement. Je salue l'attitude de mon collègue qui est extrêmement volontariste. Il dit : « *Je me mets dans la situation où toutes les intercommunales vont me rentrer les créances* ». On ne peut pas être plus volontariste que ça. Philippe, c'est magnifique ce que tu dis, mais malheureusement, ce n'est pas la réalité des intercommunales. Donc, je prends un autre billet. Et c'est ce qui fait que la Cour des comptes dit : « *Où serons-nous entre les deux ?* » Et M. Duchêne — et je l'en remercie — avec infiniment d'intelligence et de lucidité dit : « *Mais quand bien même on en serait là, les autres tampons, les autres provisions nous permettraient d'y faire face* ». Voilà où on en est.

Je ne veux pas reprendre une hypothèse où on est systématiquement « aux taquets ». Donc, chaque fois, je prévois des coussins, à droite, à gauche, pardonnez-moi, c'est mon métier de ministre du budget de le faire modestement, mes collègues, eux, doivent le dépenser, c'est normal, c'est leur boulot et moi, je dois essayer qu'au total, on respecte l'équilibre. C'est cela la vérité. Et c'est un dialogue avec eux. Donc, je ne dis pas que Philippe Henry a tort, je ne dis pas que j'ai raison et je lis avec beaucoup d'intérêt l'analyse de la cour qui,

prudentiellement, ajoute : arrivera-t-on là et de toute façon, on a prévu d'autres éléments. Voilà la vérité.

Mme Barzin (MR). – J'entends bien ce que vous dites, mais à court terme, ce n'est pas ce qu'on entend au niveau des intercommunales.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Mais qu'elles rendent des créances !

Mme Barzin (MR). – À moyen et à long terme, on aura quand même 470 millions d'euros à prévoir en moyens de paiement, cela a des conséquences au niveau de la dette. Il faudra aussi prévoir ces éléments-là dans les années à venir.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – M. Kubla avait prévu un plan d'investissement pour les aéroports en 2002 qui, selon lui, aurait dû être terminé maintenant. Et croyez-moi, il n'y a pas eu de retard dans son chef et il n'y a pas eu de retard dans le mien. Mais aujourd'hui, au moment où je vous parle, en 2011, il reste — et Mme Cornet le sait — des investissements accomplis sur les aéroports qui datent de l'époque Kubla, 2002. Vous savez, c'est comme pour les budgets extraordinaires des communes. Votre budget, à la Ville de Namur, à l'extraordinaire, vous l'avez exécuté complètement ? On le tire pendant des années. Ce n'est pas un reproche. Et bien, c'est la même chose chez nous. Cela met du temps.

Mme Barzin (MR). – Ici, au niveau des intercommunales, ce ne sont pas des investissements à venir, ce sont des investissements déjà réalisés. Il y a quand même une difficulté à mon avis dans les années à venir par rapport à cet élément-là.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – (*Début hors micro)* ... J'ai écrit à M. Jeholet, moi je l'aurais mis dans le sens différent, mais enfin ... *(Rires)*

(Réaction de Monsieur Jeholet)

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je l'ai réveillé. Télé-redevance, il se redresse. C'est comme ça. C'est Pavlov. Dans un quart d'heure, vous allez voir, je vais prononcer téléredevance, il va se redresser.

Mme Barzin (MR). – Vous n'attendrez pas un quart d'heure.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Bayet.

M. Bayet (PS). – Merci Madame la Présidente, et comme je parle en dernier, je ne voudrais pas que le suspense soit trop intense, surtout pour M. le Ministre qui ne rajeunit pas, malheureusement.

Notre groupe votera aussi cet ajustement puisque nous considérons qu'il est sérieux, responsable et prudent. Je suppose que vous adoreriez aussi que je détaille, avec l'autre partie du dictionnaire de mon collègue, mais comme d'autres de mes collègues l'ont déjà fait, je vais plutôt synthétiser.

Notre groupe voudrait vous soutenir dans la voie que vous prenez avec le gouvernement, de chaque fois indexer un peu plus le Fonds des communes parce qu'en fin de compte, et vous l'avez dit, le Fonds des communes, ce n'est pas une augmentation du salaire des échevins et du bourgmestre, mais c'est vraiment le premier lieu de démocratie et de citoyenneté par rapport aux gens et c'est là où on peut exécuter toute une série de politiques publiques et vu la crise actuelle, je pense que c'est quelque chose de fort important et nous vous remercions de soutenir cette politique.

Au-delà de cela, Monsieur le Ministre, on voudrait avoir un peu plus d'informations, puisqu'on est dans la discussion générale, sur la dette et l'encours.

Il y a peut-être plusieurs chiffres qui circulent. Donc, si on pouvait avoir les vrais, ce serait bien. Mais, au-delà de cela, parce qu'on ne peut évidemment pas vous demander de tout résorber du jour an lendemain, quelle politique structurelle met-on en place ? Qu'avez-vous mis en place depuis que vous êtes Ministre des Finances et du Budget pour essayer d'améliorer la gestion de cette dette et l'encours qui, selon nos chiffres, est quand même relativement important ?

Deuxième chose, vous avez parlé plusieurs fois du Fédéral et des difficultés à obtenir les vrais chiffres, que ce soit sur l'IPP, le précompte immobilier, les écomalus, *et caetera*. C'est clair que cela ira probablement mieux quand on aura une véritable administration wallonne, mais en attendant, qu'est-ce que vous avez mis en place pour essayer d'améliorer cette gestion-là parce que cela pose évidemment problème à tous les niveaux, à la Région wallonne aussi, évidemment, mais aux communes aussi.

Étant notre grand argentier, qu'avez-vous mis en place pour améliorer cela en attendant la création de cette administration fiscale ?

Troisièmement, cette administration fiscale, on en a déjà discuté en commission, on a déjà discuté de l'un ou l'autre décret. Mais on voudrait savoir concrètement où on en est à l'heure actuelle, par rapport à la situation géographique, au personnel, au financement de ce service et aux problèmes informatiques où l'on sait qu'il y a encore quatre ou cinq programmes différents. Voilà, c'est surtout cela qui compte pour nous, c'est d'avoir des solutions d'avenir pour notre administration et pour ses

finances. On voudrait donc savoir un peu où vous en êtes.

Mme la Présidente. – Je propose de laisser M. le Ministre répondre et je pense que M. Duchêne avait également été interpellé pour une autre question de M. Jeholet. Non ? Alors, ça va, on va laisser M. le Ministre répondre, excusez-moi.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Merci d'abord à chacun et chacune des différentes interventions parce que, même si c'est un débat pour l'essentiel d'ordre technique, il n'en est pas moins politique par rapport à la correspondance des objectifs et des défis que nous nous sommes fixés, c'est-à-dire de retrouver l'équilibre en 2015.

Je voudrais dire qu'il y a six considérations qui transpirent dans les interventions des uns et des autres. C'est clair que nous avons un devoir des responsabilités de rigueur, je dis bien un devoir.

Nous ne pouvons donc pas aborder un quelconque exercice budgétaire si les dépenses continuent à excéder les recettes. Cela va sans dire. Ce qui évidemment, nous amène à frustrer un certain nombre de collègues, au parlement, au gouvernement, parce que nous aimerions bien faire davantage ou supprimer certaines taxes qui peuvent paraître délicates ou difficiles, mais nous n'en avons pas les moyens. Il faut pouvoir dire la vérité, aujourd'hui, la Wallonie a un devoir de rigueur. Et je voudrais remercier M. Noiret parce qu'il a bien indiqué qu'en Wallonie, nous avons réalisé 12 % de mieux que l'objectif que nous nous sommes assigné. Mais il ne m'en voudra pas de réagréger région et fédération puisque c'est bien de cela qu'il s'agit à l'égard du Fédéral à la demande des ministres du budget et des finances et si nous faisons région et communauté, nous faisons 31 % de mieux que l'objectif.

Je demande donc à un membre de cette assemblée : sommes-nous désinvoltes ? Sommes-nous négligents ? Dépensons-nous sans compter ou, au contraire, sommes-nous dans une réelle perspective de retour à l'équilibre lorsque l'on fait 31 % de mieux que ce qu'on nous demandait ?

Alors, bien sûr, on nous dit : mais regarder la Flandre. Écoutez, si j'avais reçu ou si j'avais pu bénéficier — le « je » étant bien sûr, pardonnez-moi, pas la petite personne que je suis, mais la région, la communauté — les 685 millions de recettes complémentaires de la Flandre, je peux vous assurer qu'on aurait une toute autre approche. Malheureusement, ce n'est pas le cas.

Premier élément, oui, nous sommes rigoureux, responsables. J'en veux pour preuve l'accélération — et je remercie M. Noiret de l'avoir quantifié, il ne m'en voudra pas de l'avoir agrégé pour la fédération — Région wallonne .

M. Noiret (Écolo). – Il était important de spécifier dans chaque assemblée quel est l'enjeu de chacune de ces assemblées.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je n'y avais pas pensé et je vous en remercie.

Deuxième élément, c'était l'intervention de M. Bayet. Les pouvoirs locaux, quel est le mandataire ici, fût-il parlementaire de la majorité ou de l'opposition, tout en étant mandataire local, qui peut se plaindre de la Région wallonne ? Qui ? Chaque fois que nous prenons une décision, nous la compensons. Cela a été le cas sous le gouvernement précédent dans les mesures de suppression des taxes anti-économiques, nous les avons dûment compensées. Ce fut encore le cas cette fois-ci, dans le chef de la région et nous avons veillé à deux éléments complémentaires, M. Bayet l'a parfaitement rappelé, c'est Fonds des communes égale + 1 plus d'indexation. Personne n'a cette progression.

Mme Barzin (MR). – Excusez-moi, Monsieur le Ministre, vous dites cela depuis tout à l'heure, mais c'est prévu dans le décret, vous ne pouvez pas ne pas ...

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Il y a tellement de choses qui sont prévues dans le décret, tellement de choses. Vous savez, le barème, avant, c'était indexation + 1. C'est zéro maintenant. Attendez, entre ce qui a été décidé et ce qui peut être respecté, pardonnez-moi, entre les deux, il y a quand même eu — et M. Eerdekens l'a rappelé opportunément — une profonde mutation financière. Toutes les promesses qui ont été faites par le passé, je veux bien être comptable, mais il n'y a plus les moyens. Ce n'est pas du reste uniquement les régions — communautés, c'est aussi le Fédéral.

Les pouvoirs locaux, non seulement, nous leurs avons permis une alimentation correcte : 1 % plus inflation. A chaque fois, nous avons tenu compte de leur réalité et, j'ajoute, sans vouloir être déplaisant à l'égard de qui que ce soit — et je vise plusieurs gouvernement fédéraux — que ça n'a pas toujours été le cas du Fédéral.

Ce n'est pas moi qui le dit mais c'est M. Furlan et M. Gobert, l'actuel président.

Troisièmement, la Région wallonne a permis aux communes de maintenir un cap d'investissements, car j'entends les éternelles questions sur le financement alternatif et je pense qu'à chaque saison, on aura un vide et on reviendra aux financements alternatifs. Moi, je veux bien, mais

alors qu'on soit conséquent avec soi-même. Je le dis très amicalement au groupe MR : «*Ne venez plus demander des financements alternatifs*». Soyez conséquents avec vous-même et dites : «*Notre parti n'y croit pas. C'est une dette cachée alors moi, j'y renonce*». Mais moi, je vois toutes les communes gérées par la famille libérale venir dire : «*Vous n'avez pas un financement alternatif pour une maison de repos, pour une piscine ?*». Je le comprends, le dispositif existe. Ils en usent. Mais, on ne peut pas, en termes de cohérence politique, dénoncer au parlement ce que l'on pratique dans sa commune. On doit être cohérent. Ou c'est ligne «Jeholet» — et je la respecte- et il dit au MR :«*Plus personne n'ira au financement alternatif*» et alors, j'applaudis des deux mains la cohérence, mais il ne faut pas qu'on envoie le «soldat Jeholet» se sacrifier, venir faire le combat pendant que toute la troupe, elle, se sert au financement alternatif. Il y a là, une rupture...

(*Réaction de M. Jeholet*)

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Non, le financement alternatif, c'est un mécanisme de subvention et la dette est portée par les communes. Si vous n'en voulez plus, Monsieur Jeholet, il n'y a pas de soucis. J'étais encore en réunion — on va les aider du reste — pour la Ville de Jodoigne pour un financement dans une piscine...

(*Réactions de M. Jeholet et de Mme Barzin*)

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Ce n'est pas Jodoigne, je peux vous en citer toute une série d'autres. C'est la même chose.

Deuxième élément, s'il vous plaît, pour les pouvoirs locaux, nous avons maintenu la capacité d'investissements. Nous avons alimenté correctement par le fonds des communes et nous avons, à chaque fois, compensé. C'est pour les pouvoirs locaux et je le fais avec conviction parce que ce que les pouvoirs locaux n'ont pas, tôt ou tard, ce sera sur la responsabilité de l'entité 2, versus le Fédéral qu'il faudra l'endosser.

Troisièmement, et je m'en réjouis, car il n'y a plus de contestation du côté du Parlement wallon, c'est la solidarité Wallonie-Bruxelles et Communauté française. Je me rappelle des époques où on soupesait à la balance d'apothicaire les quelques millions qu'on donnait de l'un à l'autre.

C'est vrai que, aujourd'hui, la Fédération aide la CoCoF et la Wallonie, j'en conviens. Mais, quand nous serons en fin de période, la communauté sera toujours en déficit de 57 millions d'euros et elle ne sera à l'équilibre tel que le Fédéral le demande que par les surplus wallons.

De grâce, moi, je veux me montrer pragmatique, ne me demandez pas quelle est la part de Wallons, de francophones, de Belges ou d'Européens. Peu importe, ça n'a, d'ailleurs, pas d'intérêt. C'est l'objectif. Je me réjouis de ce que j'ai appelé la transfusion permanente. Une fois c'est l'un vis-à-vis de l'autre et une fois, c'est l'autre. Du reste, nous ne sommes quand même pas schizophrènes. Pour la plupart, ce sont les mêmes parlementaires qui siègent dans toutes les institutions que ce soit à Bruxelles, à la CoCoF, à la communauté ou au Parlement wallon. Cette solidarité est capitale, car si nous ne la pratiquons pas, nous ne pourrons pas amener les différents niveaux de pouvoir du sud du pays, y compris la CoCoF que nous aidons à remplir ses obligations.

Quatrièmement — et ça a été évoqué par plusieurs et ensuite, j'en viendrai aux questions particulières — c'est l'enjeu de l'administration fiscale. M. Bayet l'a abordé. Il a évidemment raison. Un niveau de pouvoir qui se respecte doit avoir une administration fiscale. On ne peut pas m'en vouloir. J'ai abordé cette question depuis maintenant huit ans dans ce parlement. Pour toute une série de raisons, on n'a pas osé, on a eu un peu peur et il faut deux ans de préavis. Il faut des logiciels et il faut que les agents qui viennent du Fédéral soient aptes et qualifiés pour les fonctions qu'ils occupent. Je dis, ça n'a pas toujours été le cas. Il faut quand même bien reconnaître que ce n'est pas simple et je rends hommage au travail de M. Xhauflaire qui, avec son équipe, a essayé de «digérer» non seulement ces transferts, mais de «*manager*» les ressources humaines qui n'étaient pas toujours les plus adaptées à la situation nouvelle. Ça prend du temps. J'aimerais bien, d'un claquement de doigts, dire que c'est possible. On voit que le Fédéral a, lui-même, toute une série de difficultés à percevoir au plus juste. La difficulté pour nous, vous l'aurez bien compris, c'est que dans l'étroitesse de nos budgets, on ne peut pas rater l'opération, car on n'a pas un élasticité aussi importante que le Fédéral sur la TVA ou sur l'IPP. Si on transfert l'administration, on doit réussir.

Je rajoute, c'est d'autant plus compliqué que pour la fiscalité automobile, il nous faut l'accord des Bruxellois et des Flamands sinon, ça ne fonctionne pas. C'est d'ailleurs pour cela que nous travaillons ensemble pour ce que nous espérons être 2013 et qu'avons-nous fait ? On a donné le renom pour la fiscalité automobile. Au premier janvier 2013, toute chose restant égale, nous serons compétents. Nous sommes en train d'identifier les fonctions nécessaires et, ensuite, de prévoir les implantations, *in fine*, de voir quel sera l'informatique métier qui sera nécessaire. Tout cela prend un peu de temps, mais on ne peut pas nous reprocher de ne pas vouloir percevoir le juste impôt. Au contraire, M. Jeholet me fait parfois le reproche du zèle quant à la juste perception de l'impôt.

J'y reviens, pour la télé redevance, puisqu'il a une interpellation après, je ne vais pas déborder sur celle-ci, mais la meilleure preuve, c'est que nous étions, en 2009, à pareille époque, à 82% de pénétration. Aujourd'hui, nous sommes à 90,74%. Personne ne peut nous reprocher — vous êtes le facteur de plusieurs plaintes — de dire que nous avons réellement mis la machine à percevoir correctement. C'est une question d'équité fiscale. Qu'on aime ou pas cet impôt, tant qu'il existe, chacun doit être traité équitablement quant à la perception. C'est donc un enjeu fondamental, l'administration fiscale. On y travaille. Monsieur Bayet, nous avons lancé la procédure avec M. Nollet par le SELOR du recrutement du Directeur général de la DGO7. C'est lancé. La tâche a d'ailleurs été définie. On peut la consulter sur le site. Vous pouvez être candidat. On a prévu des experts qui viennent d'arriver.

Cette administration fiscale, oui, j'aurais voulu que ce soit plus rapide, mais c'est une opération qui est délicate, car au bout du compte, mes collègues et vous, vous me direz à juste titre:«*Avez-vous perçu l'impôt?*». Nous n'avons donc pas droit à l'erreur sur l'administration fiscale et le sujet est quand même assez difficile d'autant plus que l'héritage que nous en avons n'est pas des plus performant puisque le Fédéral lui-même reconnaît que la TMC est de 20% en deçà de ce qu'ils devraient percevoir.

On nous fait grand cas de la fiscalité wallonne, mais reconnaissons quand même qu'au Fédéral, se posent aussi des questions de râteau fiscal. La situation que nous allons hériter n'est donc déjà pas bonne. Il faut qu'on soit à temps et il faut qu'on améliore par rapport à ce qui se pratique au niveau fédéral. Oui, c'est un enjeu fondamental.

Cinquièmement, les seules dépenses que nous nous permettons réellement, c'est le Plan Marshall et les cofinancements européens, car, pour le reste, à l'échelle de notre budget, ce n'est pas là l'essentiel. Nous avons fait le pari — l'ancienne majorité comme l'actuelle — du redressement wallon à travers une méthodologie qui, me semble-t-il, a fait ses preuves: c'est le Plan Marshall et le Plan Marshall 2.vert qui fait que c'est un phénomène d'escalier où fatalement on engage. On paie peu au début, d'où l'encours que Mme Barzin pointait et puis, *in fine*, on en arrive à des situations inverses où les moyens de paiements dépassent les moyens d'engagement. C'est le cas pour le Plan Marshall puisque nous sommes en clôture de cet élément-là et ça donne des résultats, car quand on voit aujourd'hui le chômage, nous sommes à 13%. On n'a jamais été aussi bas en matière de chômage, jamais!

Depuis maintenant 18 mois, le nombre de demandeurs d'emploi, d'allocations de stages d'attente diminue chaque mois. Il faut quand même s'en féliciter. Les exportations, M. le Ministre Marcourt l'a déjà évoqué devant vous, sont en progrès considérable. Les investissements se tiennent de manières tout à fait intéressantes et je voudrais revenir sur une question qui est vraiment très importante, c'est la question de M. Lebrun qui devrait nous préoccuper bien davantage que les 35000 euros en plus de l'image de la Wallonie, mais quel est l'important maintenant? C'est où en sommes-nous dans l'intervention de solidarité nationale? C'est cela qu'on nous chagrine. Qu'est-ce que les Wallons viennent «pomper» en termes de solidarité? Les chiffres que vous avez évoqués, Monsieur Lebrun, par rapport aux derniers chiffres, ils sont encore meilleurs que les derniers.

Rappelez-vous comment on calcule l'intervention de solidarité nationale. On prend l'impôt moyen d'un Wallon, d'un Bruxellois, d'un Flamand, on le rapporte à l'impôt moyen d'un Belge et on compare la différence. C'est donc le niveau de richesse d'une région par rapport au national. Jusqu'en 2005 y compris, nous avons augmenté l'intervention de solidarité nationale. On touchait donc de plus en plus. En 2006, nous étions à moins 14,918. Ce sont des chiffres que la Cour des comptes établit. J'imagine que personne ne va chagriner la Cour des comptes. Nous sommes, maintenant, en 2011, — 12,279. Jamais dans l'histoire de la Wallonie, l'intervention de solidarité nationale n'avait diminuée de manière aussi constante.

Va-ton défiler pour crier victoire le 21 juillet, un coq wallon en tête en disant:«*On va beaucoup mieux!*». Je n'ai pas dit qu'on était sauvé, mais je dis, simplement, que nous sommes dans la bonne direction. Le chômage l'atteste, l'intervention de solidarité nationale, le redressement dans les investissements, la progression dans l'exportation, tout cela sont des facteurs convergents qui démontrent que la Wallonie va mieux. Je voudrais, bien évidemment, qu'elle aille encore mieux, je le reconnais. Pour ceux qui auraient encore des doutes sur la situation de Bruxelles, en 2006, était à — 9,355 et ils sont aujourd'hui à — 14,545. Donc, quand d'aucuns se pose des questions sur le niveau de Bruxelles et la nécessité d'un refinancement, eu égard malheureusement, à une forme de départ, de classe moyenne, voilà la définition.

Pour la Flandre toute puissante que l'on fête aujourd'hui, je voudrais quand même apporter un bémol à leur situation. En 2006, ils étaient à + 9,942 et ils sont aujourd'hui à + 9,377. Ce que je veux dire par là, par rapport à notre devoir de responsabilité «rigueur», à la nécessité d'être tout le temps solidaire des pouvoirs locaux, de l'être de la Communauté et de Bruxelles, d'avoir un outil fiscal performant, la sélectivité qui est la nôtre aujourd'hui porte ses fruits. J'ajoute, pour ceux qui n'en sont pas convaincus que je ne les ai pas entendus venir proposer autre chose. C'est le dernier argument. Je veux bien qu'on dise: «*Le Plan Marshall, ce n'est pas bon. Le Plan Marshall 2.vert, c'est très mauvais. Voilà ce que l'on propose*». Je veux bien débattre, mais, à part des critiques parfois sensées, légitimes,

pertinentes, je n'ai pas de contre-modèle. Je n'en ai même pas dans la littérature des partenaires sociaux. Je lis attentivement ce que parfois, le pouvoir syndical dit, je n'ai jamais vu qu'il y avait un contre Plan Marshall qui se développait.

Un dernier point que je voudrais apporter, il faudrait quand même apprendre que c'est la fin de la lasagne. Quand on a eu des périodes de croissance comme on les a eues au début des années 2000, à chaque fois qu'il y avait une politique nouvelle, on ajoutait des moyens. Cela, c'est fini. Maintenant, si on veut lancer une politique nouvelle, on doit d'abord se poser la question de ce que l'on peut enlever ou ce que l'on peut compenser. Je le sais, car je me l'applique à moi-même.

Pour le Forem, les conseillers référents, les fameux 617, on n'a pas engagé 617 personnes.

M. Jeholet (MR). – Heureusement !

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – J'entends bien. C'est plus facile à dire qu'à faire. Croyez-moi ! Le 15 septembre, vous allez avoir un préavis de grève du Forem qui n'est pas content parce qu'on n'a pas recruté les collaborateurs nécessaires.

Moi, je dis qu'il faut aussi apprendre à recycler certaines politiques. On peut aussi admettre que ce n'était pas cela qui était idéal, que l'on ne dispose plus des moyens pour le faire — désolé Madame Barzin — pour certains aspects fiscaux.

Ayons le courage de ne pas rajouter des tranches de lasagne. Cela, c'est fini. On ne peut plus faire cela. Croire qu'il suffit d'ajouter à ajouter, ce n'est plus possible.

Toutes celles et ceux, majorité ou opposition, qui ont une bonne idée en matière d'allégement fiscal ou de dépenses doivent s'imposer la règle de savoir ce qu'il faut supprimer d'abord. Après, on peut discuter. Moi, je n'ai pas de réponse. On me dit : « Il faut supprimer la taxe téléredevance, taxation d'une autre époque, inique, scandaleuse ». Pas de problème. Je dis à M. Jeholet que c'est un montant de 145 millions d'euros de moins. Que fait-on ? C'est un devoir élémentaire. Si on ne fait pas cela, c'est vis-à-vis du Fédéral que je mets en faute en la matière.

Voilà quelques considérations que je voulais énoncer parce que cela s'impose à nous.

Pour les questions particulières, M. Jeholet me dit qu'il n'y a pas assez de justificatifs pour les réallocations. D'abord, il faut savoir que c'est toujours dans un même programme, car il faut une habilitation décrétale pour transférer d'un programme à un autre. C'est, en termes techniques, un cavalier budgétaire. Ces derniers, vous devez les voir inscrits à l'initial ou à l'ajustement. Vous l'avez voté — pas vous puisque vous les avez contestés — si vous les avez lus, ils existent. Sinon, ce n'est pas possible de faire cela.

En ce qui concerne la ventilation, vous allez avoir les commissions sectorielles, n'hésitez pas à les cuisiner autant que moi et à leur demander pourquoi ils ont fait plus là ou moins là. C'est l'exercice de l'ajustement, il n'y a aucune difficulté en la matière. Cependant, quoi qu'il advienne, cela reste neutre, *in fine*, pour l'essentiel.

Vous m'avez demandé des informations sur la dette et les montants. La dette directe est à 4,555 milliards d'euros. La dette indirecte s'élève à 808 millions d'euros. Je vous parle au 31 décembre 2010, pour être tout à fait clair. Il faut soustraire ce que nous avons pu faire sur les opérations de trésorerie à court terme : 273 millions d'euros. La dette totale est donc de 4,089 milliards d'euros. Si vous voulez le chiffre arrêté au 30 juin 2011, eu égard aux besoins de financements que nous avons dû couvrir par emprunt : 5,251 milliards d'euros. C'est, évidemment, beaucoup, mais c'est très loin des 345 milliards de dettes du Fédéral.

Deuxième élément : quel est le ratio du service de la dette ? Il est de 3,4 %. Dans la totalité de notre budget, c'est ce que nous consacrons à la dette. Nous sommes dans une situation totalement différente du Fédéral. C'est, du reste, pour cela que le Fédéral, lui, est à la recherche de 17 milliards, que le Fédéral, en une seule année, a augmenté sa dette de 20 milliards. C'est normal puisque, toute proportion gardée, ils sont dans la même difficulté que nous : comment concilier recettes-dépenses quand il y a diminution des recettes. En 2010, je pense que le taux moyen pondéré était de 3,25 et la maturité de 11,2 années. C'est une maturité assez longue, beaucoup plus longue que le Fédéral, notamment. La marge commerciale est restée en dessous de ce que le Comité du trésor avait fixé puisque nous sommes à 27 points de base. Nous avons un taux fixe à 87 %, taux flottant 13 %. Je pense que nous avons fait une très belle année 2010.

Malheureusement, l'année 2011 ne se présente plus de la même manière puisque les points de base sont parfois montés jusqu'à 100 points de base. C'est vous dire si, aujourd'hui, la recherche des contre prestataires est beaucoup plus difficile que par le passé. Ce ne sont pas encore les taux, mais les marges qu'ils utilisent. C'est, d'ailleurs, pour cela que, de manière prudente, nous avons repris une augmentation de la charge de la dette en termes d'intérêts puisque, pour l'essentiel, c'est une dette qui, un peu comme le Fédéral, se perpétue.

En ce qui concerne le financement alternatif, vous ne me verrez jamais rentrer dans ce jeu-là. Du reste, je ne comprends pas que vous puissiez faire du zèle sur ce dossier-là parce que, imaginons que

vous ayez raison, cela veut dire que vous tuez toute forme d'investissement pour les pouvoirs locaux. Il faut être conséquent : vous le tuez ! Par conviction formelle et sur le fond, j'estime qu'il y a, là, des contre-prestations immobilisées puisqu'il y a une très grande différence quand M. Jeholet dit : « *Dette cachée* ». La dette dont je viens de parler, c'est pour couvrir nos besoins de financement. Je n'ai pas assez de recettes pour payer mes dépenses, j'emprunte. Dans les financements alternatifs, ce n'est pas ce dont il s'agit. Je ne couvre pas mon déficit. Je vais payer quoi ? Une maison de repos, un hall omnisport, une infrastructure hospitalière. J'ai un immobilisé en contrepartie. Venir dire qu'il s'agit d'une dette, je ne suis pas d'accord. C'est une subvention à l'investissement. Je le maintiens. Si la famille libérale va jusqu'au bout de son raisonnement, je la mets en garde avec tous ses mandataires locaux, nombreux et de qualité. C'est tuer l'investissement communal. J'entendrai bien ce que M. Borsus dira au nom de son groupe sur cette question.

En ce qui concerne la consommation des fonds européens, on a des programmes en convergence pour 670 millions d'euros. Nous en avons engagé, à ce jour, 428. En compétitivité, il y a 414 millions d'euros et nous en avons engagé 224. C'est un processus. Nous devons être extrêmement attentifs pour respecter la règle du N+2 en termes de moyens de paiement et c'est pour cela que vous avez la majoration de crédit intervenue à l'ajustement.

En ce qui concerne l'accélération du désendettement, M. Jeholet nous dit : « Il faut faire mieux ». Tantôt, j'ai indiqué à M. Noiret que nous faisions 31 % de mieux. Moi, je dis à M. Jeholet : « Ok, faisons encore mieux ». Mais donnez-moi des pistes. Ce sont des recettes nouvelles, des impôts nouveaux ? Est-ce des dépenses en moins ? Je ne peux pas simplement me contenter de cette remarque. Non ! Allez jusqu'au bout de votre raisonnement et dites : « Dans le Fonds des communes, faites 85 % du Fonds des communes » ou « Réduisez votre dotation à l'AWIPH ».

M. Jeholet (MR). – C'est un peu facile. J'entends vos contre-arguments depuis le début. Moi je veux bien. Vous êtes là où vous êtes et je suis là où je suis.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – D'accord !

M. Jeholet (MR). – Un débat budgétaire, qu'est-ce ? C'est un débat de priorités. Je veux bien qu'on fasse un débat sur le Forem, sur la politique de l'emploi et du chômage en Région wallonne, sur la politique de la mobilité, sur la politique en matière de logement, sur les bourses d'activité et de relance économique. Là, on va être divergent parce que les moyens que vous avez budgétés à l'initial, je veux bien qu'on en parle. Moi, je ne partage pas toutes les mesures que vous préconisez, que votre gouvernement préconise. Le Plan Marshall, je ne dis pas que tout est à jeter, loin de là. Mais je ne dis pas que tout est bon, non plus. Je ne dis pas que tous les moyens utilisés par le Gouvernement wallon sont bien utilisés. Vous voulez parler de la Fonction publique et de la politisation de l'administration en Région wallonne ? A-t-on une administration moderne, efficace et optimale aujourd'hui ? Ca, ce sont les vrais débats et c'est aussi à l'ordre des débats budgétaires !

Venir dire : « Oui, mais l'opposition ne propose rien », c'est un peu court et facile. Moi, je veux bien une administration fiscale. J'espère simplement — et on peut revenir à des années antérieures — que l'on percevra mieux l'impôt et les nouveaux que l'on va recevoir que l'on a perçu, par le passé, la télé et radio redevance. Il faudra aussi avoir le courage de le dire !

Le débat est un peu facile : « M. Jeholet dit ceci, M. Jeholet dit cela ». Alors, on prend le temps et on va parler de l'emploi, du Forem, de toutes les politiques. On en parle aujourd'hui. Il est un peu facile de critiquer l'opposition ici et de dire qu'elle n'a aucune alternative.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Vous m'interrogiez sur les priorités, je vous les ai indiquées. Il s'agit de l'assainissement puisque nous faisons 250 millions d'euros de mieux. C'est le Plan Marshall également ainsi que les Fonds européens. Il y a également le respect au niveau des pouvoirs locaux. Je vous les ai données, les priorités. Je ne pense pas les avoir cachées.

Je vous entends dire : « j'aurais voulu que vous fassiez plus ». J'en prends acte. C'est respectable. J'attends, le moment venu, dans les commissions sectorielles, ce que vous allez proposer. Il n'y a rien qui me heurte. Tout peut s'entendre.

M. Jeholet (MR). – Dépensez mieux et autrement.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Couchez-le par écrit et nous en discuterons.

Pour ce qui concerne le conseil supérieur de la fiscalité, effectivement, dans sa composition, elle avait pour but de donner un avis sur la fiscalité et sur les produits et recettes attendues. Il ne nous manque plus que deux désignations. Il était composé de quatre menbres désignés sur proposition du CESRW, de trois experts du budget, trois experts des finances publiques, trois experts de la fiscalité, cinq de l'administration, quatre du gouvernement et un de l'Inspection des finances. Il nous manque deux noms pour le mettre sur pied conformément au décret que nous nous sommes donné. Son but est

d'aider le gouvernement dans les rendements fiscaux, les choix pour l'avenir et non pas de mieux faire travailler l'administration. Ce n'est pas le travail du conseil supérieur de la fiscalité.

Pour la télé redevance, je vous ai donné l'augmentation du taux de pénétration. Tout à l'heure, nous aurons le débat sur BIM et OMNIO. Le débat sera très simple et je ne voudrais pas que l'on croie dans le public que c'est parce que la cour ou M. Jeholet l'ont éventé que ce problème n'était pas connu. Il nous est connu, bien évidemment. Tout à l'heure, je le dirai dans l'interpellation et nous avons pris des mesures, bien sûr. Nous n'avons pu être efficaces en termes d'automaticité que lorsque la banque carrefour nous a transmis le fichier. Avant, nous étions bien obligés de le faire sur base des demandes d'exonération de nos citoyens, preuve à l'appui. J'ajoute que cela n'est pas anormal. J'ai retrouvé M. Fontaine qui était chef de groupe à la place de M. Borsus qui, à l'époque, — c'est dans le compte-rendu, je peux le mettre à votre disposition — a dit: «Soyez prudents, il y a plein de fraudes et il faut vérifier cas par cas». C'est ce que M. Fontaine a dit en commission. C'est vrai que, à l'époque, ne connaissant pas le fichier, il fallait bien vérifier dossier par dossier. Nous n'avons rien fait d'autre. Il n'y a pas de crime. Nous rembourserons dans les cas de figure composés.

M. Jeholet (MR). – Je développe mon interpellation maintenant?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je le ferai tout à l'heure. J'aurai une longue réponse. Je ne voulais pas vous laisser sans bande-annonce. Cela met le suspense.

Je ne sais pas comment vous faites vos comptes des 85% en dépenses parce que, sur les 90 millions qui sont apparus, j'en ai déjà plus de la moitié qui sont mécaniques. Je ne sais pas où vous trouvez 85% qui sont répartis. A ma connaissance, il y a une trentaine de millions qui ont fait l'objet d'une délibération politique. Pour le reste, c'est de la mécanique. Ceci démontre que nous avons la volonté d'assainir nos finances.

Pour ce qui est de la subvention pour l'image de la Wallonie, j'ai donné la totalité des informations à M. Borsus qui s'en est estimé satisfait. Il a eu le détail complet, à l'euro près. J'admire votre sens de la précision pour 35 000 euros.

En ce qui concerne M. le ministre Henry, les 250 mille...

(Réaction de M. Jeholet)

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Non. Le crédit est épuisé. J'ai donné la liste à M. Borsus.

(Réaction de Mme Barzin)

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Il y a une augmentation de 35 000 euros. Je ne sais pas les dépenser parce que vous ne les avez pas votés.

M. Jeholet (MR). – Si vous les avez budgétés, vous savez quand même comment vous allez les dépenser.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Les 35000 premiers ont été dépensé. M. Borsus a la liste complète.

M. Jeholet (MR). – Et pour les 35000 autres euros?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – On verra bien. C'est une prévision budgétaire.

(Réaction de M. Jeholet)

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Pour les 250000 de M. le Ministre Henry, c'est essentiellement pour les missions d'accompagnement des opérations du tram à Liège.

Pour les aéroports, nous avons prévu, depuis l'époque de M.Kubla, des dépenses de toute nature liées aux aéroports. Cela existait même à l'époque de M. Lebrun. Nous avons prévu...

M. Jeholet (MR). – Si Reynders et Kubla n'existaient pas... Vous seriez quand même déçu.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – M. Borsus serait très content que M. Reynders n'existe pas, mais bon, ça, c'est une question de principe.

Le livre, c'est pour, à très juste titre, donner en vitrine, une des plus belles réalisations de la Wallonie. Du reste, le formateur lui-même l'a encore rappelé lors...

M. Noiret (Écolo). – Madame la Présidente, j'aimerais quand même savoir comment on mène les débats. Ou bien on attaque les compétences fonctionnelles du ministre...

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – C'est parce qu'il a posé la question tout à l'heure.

M. Noiret (Écolo). – Je le sais bien, mais quand la question a été posée tout à l'heure, il a été répondu qu'on y viendrait. Il faudrait savoir ce que l'on veut.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – D'accord, Monsieur Noiret, mais c'est parce que je ne voulais pas laisser... Vous voyez, je voulais lui être agréable et j'ai fait l'inverse.

M. Noiret (Écolo). – Que M. Jeholet doive attendre un peu n'est pas l'objectif principal de la commission.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – L'institut des comptes nationaux, je pense qu'on vous a répondu des trois manières.

Premièrement, on a retiré un certain nombre d'opérations de code 8, notamment pour la SOWAER, pour la SOWALFIN. Pour d'autres, on a prévu des provisions budgétaires pour annuler les opérations financières si elles étaient requalifiées et, pour les dernières, nous nous maintenons, dans des montants beaucoup plus modestes, M. Duchêne le soulignait tout à l'heure, des opérations qui doivent être aux environs des 200 millions. Maintenant, on en est à 350 millions. Alors que nos «amis» flamands font l'inverse. Les codes 8 augmentent de manière assez significative chez eux.

Vous savez, c'est une matière qui n'est pas fixe. Pour l'outil du port d'Anvers, M. Muyters a obtenu l'accord de l'ICN et Eurostat est venu démentir l'ICN. Vous voyez que parfois, sur une même matière, la jurisprudence n'est pas la même d'un côté à l'autre.

La fonction publique, vous voyez Monsieur Jeholet comme quoi il ne faut pas tout de suite monter sur ses grands chevaux et dire:«Vous ne faites rien, avec 8 millions on engage...», rien de tout cela.

M. Jeholet (MR). – Ce n'est pas moi qui l'ai dit.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – D'accord, mais alors, ne le répétez plus.

Donc premièrement, c'est le saut d'index.

M. Jeholet (MR). – C'est vrai que vous avez très peu confiance en certaines données, notamment de la Cour des comptes.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je réitère ma confiance. Avec la Cour des comptes tout à l'heure, je l'ai dit, je ne crois pas avoir de difficulté. Vous avez M. Xhauflaire de l'administration avec qui nous travaillons de manière efficace.

Pour la fonction publique, il y a bien sûr l'indexation. Vous me demandez d'où viennent les 8 millions? Ce n'est pas difficile. Il y a un basculement des crédits en fonction publique de la fonction publique du Centre régional de l'Agriculture wallon à Gembloux, le CRAW qui est passé de l'agriculture à la fonction publique. Dorénavant, toutes les dépenses «fonction publique» sont chez M. Nollet. Je ne vois pas où est la difficulté en la matière.

M. Jeholet (MR). – Pour l'ensemble du montant?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Non, il y a 3,566 millions d'euros. On va vous donner le détail, il n'y a pas de soucis.

Le deuxième, c'est la ventilation de l'indexation qui a quitté la provision pour aller dans les AB «fonction publique». Rien d'autre.

Il n'y a pas d'augmentation. C'est simplement la ventilation de la provision et le CRAW.

Vous me questionnez à propos des litiges. Cela correspond à une volonté de ma part — je le reconnais — d'y voir clair une fois pour toutes dans les litiges. Du reste, la Cour des comptes a fait un travail très méticuleux en communauté puisqu'elle a relevé tous les litiges. D'ailleurs, on en a rajouté un qui subsistait pour les universités et pour lesquels ont a déjà prévu la provision de 4,5 millions. Nous ne savons pas quelle sera la décision de la justice. En ce qui concerne la Région wallonne, les augmentations de 2,8 millions représentent deux litiges. C'est d'abord un receveur régional présumé indélicat pour lequel nous pourrions le condamner. C'est à la demande de M. Furlan. C'est le comportement d'un agent. L'autre, c'est la querelle sur les précomptes professionnels des chercheurs que nous avons valorisés dans les cofinancements européens et qui nous sont querellés pour 2,8 millions. Voilà exactement les deux litiges qui font l'objet, là aussi, d'une approche prudentielle. Si on perd, on aura perdu l'argent. J'aurais très bien pu vous dire, Monsieur Jeholet:«je n'inscris rien. J'attends la condamnation», car dans les deux cas, il n'y aura peut-être pas de décision cette année-ci auquel cas, demandez à M. Duchêne, cette provision va venir améliorer la sous-utilisation de crédits.

D'emblée, je me suis mis «dans la peau du condamné» en prévoyant les montants.

M. Jeholet (MR). – Cela ne concerne que ces deux cas-là?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – La majoration, oui.

Pour le Plan Marshall 2.vert, le Plan Marshall 2006-2009: taux d'exécution (99%) et pour ce qui reste en 2010, nous avons un taux d'exécution de

95,7%. C'est logique puisque nous terminons ce programme-là.

Pour le Plan Marshall 2.vert, nous avons prévu en 2010, nous sommes en moyens d'action, à 97,3% et en moyens de paiements, à 98,7% sur les 139 millions prévus. En 2011, en moyens d'action, nous avons prévu 283 millions et en moyens de paiements, 218 millions.

Le Plan Marshall 2.vert monte en puissance. 139 millions pour l'année dernière et 218 pour cette année-ci. On est vraiment dans la théorie de l'escalier et qui coïncide à l'appel à projets, à la rentrée de ceux-ci, à la vérification des créant. Donc, le Plan Marshall est bel et bien une réalité. J'ai donné tout à l'heure les montants pour les cofinancements européens.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Techniquement, les moyens accordés aux différents OIP pour le Plan Marshall 2.vert, vous les considérez à 100% consommés?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Pour le moment, je n'ai pas la consommation de 2011 puisque l'année n'est pas terminée.

M. Jeholet (MR). – Mais pour 2010?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Pour 2010, nous étions à 97,3% et 98,7%.

M. Jeholet (MR). – Là, vous considérez les moyens accordés aux différents OIP comme consommés à 100%?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Pour le Forem, il y avait les APE qui ont été transférés, de mémoire. Il y en avait un peu pour les invests.

On va vous donner le détail. Je ne saurais pas vous le donner comme cela. Je ne voudrais pas improviser.

Mais, en tout état de cause, retenez simplement qu'on monte dans les moyens de paiements. C'est vraiment bien la manifestation de la concrétisation du plan.

Pour ce qui concerne la dette, je vous indiquais les 3,4%. Au Fédéral, le service de la dette, c'est 12 milliards sur 110. Vous voyez la différence. C'est, du reste, la grosse difficulté du Fédéral parce que sur les 110, ils doivent transférer l'argent à l'Europe, transférer l'argent entre la communauté et la région, la charge de la sécurité sociale et puis le reste, c'est le petit budget du Fédéral. C'est toute la difficulté qui est la leur aujourd'hui tandi que nous, ça représente plus modestement 3,4% de nos dépenses.

Voilà pour toutes les questions de M. Jeholet et elles méritaient d'être posées, car, pour certaines d'entre elles, elles dégonflent parfois très largement les appréciations négatives.

Pour M. Lebrun, merci de rappeler que nous avons fait un gros effort de transmission des documents. Nous avons, en termes de comptes, fait preuve de notre amélioration transmise 2007 pour la région et pour la communauté, on a transmis 2010. Ce qui n'est jamais arrivé. On va enfin avoir de vrais comptes en temps utiles, mais cela demande un gros travail de récupération du passé, *et caetera*. En ce qui concerne les différents OIP, ces documents ont été transmis. Je pense que nous avons fait un gros effort pour qu'il en soit ainsi.

M. Lebrun a rappelé les augmentations IPP et impôts des régions. Pour l'ISN, je vais vous donner les vrais chiffres, plus ceux du chômage qui confortent quand même le redressement wallon de manière indubitable.

Merci à M. Eerdekens qui a apprécié l'effort et la volonté de rigueur et de responsabilité et il a évoqué que nous n'étions pas sur une île. Si demain, la question de la dette souveraine se repose en Grèce, au Portugal, en Espagne, en Irlande ou en Italie, évidemment que cela a des conséquences aussi sur l'implication des banques, car si celles-ci doivent intervenir, quel sera leur comportement en termes de valorisation de cours? C'est pour cela que cela reste toujours très fragile et c'est pour cela que je reste infiniment modeste.

Tout à l'heure, je disais qu'on ne défilera pas le 21 juillet avec le coq en tête, non parce que nous sommes aussi conditionnés aux victimes selon le contexte international et aussi, du contexte national. Je ne sais pas ce qu'il adviendra de la note de M. Di Rupo qui n'était quand même pas une note neutre pour les communautés et régions — c'est le moins qu'on puisse dire -, même si je constate que ce n'est pas encore assez. C'est quand même 1,4 milliard d'efforts. C'est plus de 10% de nos budgets communautés-régions. Il faut bien se rendre compte de ce que cela représente. Comme l'a très bien dit M. Eerdekens, bonant malant, les quatre partis politiques francophones ont dit oui. Ils ont dit oui avec des «mais», des conditions *et caetera*, mais cela veut dire que l'exercice de dégager 1,4 milliard, c'est autant que la trajectoire de 2009 à 2015. Vous voyez quand même avec quelle difficulté on y arrive. C'est pour cela que là aussi, je veux rester modeste et c'est pour cela que je plaide pour qu'on mette fin à la lasagne, car on ne pourra certainement plus se le permettre demain. Et on va devoir faire des rondes de structures qui seront d'une tout autre nature que celles que nous pourrions avoir si cette note ou si la réforme n'était pas décidée.

Pour le *Holding* communal, je ne veux pas dévoiler l'interpellation, mais quand même, deux considérations, car elles m'ont marquée. Quand j'ai osé dire que le *holding* était en situation fâcheuse et que les régions allaient jouer un rôle déterminant à l'avenir, je me suis fait traiter d'irresponsable en double page d'un quotidien.

Aujourd'hui, je constate que ce sont les régions qui sont à la manœuvre et de manière indiscutable, que ce soit par des droits de préemption, par des droits de veto et par l'octroi de la garantie, si les régions n'étaient pas là pour sauver le *holding* et donc derrière eux, la commune, il n'y aurait personne.

Je maintiens mon commentaire sur les régions plus que jamais.

Deuxièmement, au niveau de la situation, on avait une garantie de 125. Le *holding* en a demandé 250 et nos experts ont rejoint les experts flamands de la banque Leonardo qui ont dit : « *C'est minimum 450 de garantie* ».

Je crois pouvoir dire que ce que j'ai annoncé, pardonnez-moi parce que c'est notre devoir de dire la vérité aussi notamment aux mandataires locaux qui sont actionnaires de cet *holding*, ne s'est pas démenti.

Troisièmement, c'est tout le débat sur la rémunération de la garantie. J'ai entendu de-ci de-là en disant « On nous en demande beaucoup trop dans le *Holding* communal ». Je ne suis pas de cet avis-là. Je rappelle que 3,90 et qui s'est finalement clôturée à 2,94 alors que'on était à un scénario de 2 euros, car, chaque mois, Dexia vérifie les contre-valeurs du *holding*. Chaque mois, on prend le cours de Dexia. J'étais parti avec une estimation à 2 euros. On m'a dit : « jamais, le cour le Dexia ne tombera à deux euros ! ». Pardonnez-moi, mais il est tombé à 1,86.

Je le dis aux mandataires locaux, la garantie telle qu'elle est arrêtée à 2,94, c'est une décision extrêmement courageuse des régions au profit des communes parce que ce n'est pas la réelle rémunération qu'il fallait payer puisque 3,90. Allez le voir dans le cadre européen des aides d'état, c'est le *scénario* des sûretés hautes. Je pose la question si la *holding* communal a des sûretés hautes ? La sûreté moyenne était à 6 et la sûreté basse, c'était plus de 9 %. Je pose la question simplement que d'exiger une rémunération qui soit correcte, d'abord, cela nous met à l'abri de toute considération vis-à-vis de l'Union européenne, je le dis au passage. Après cela, il y a des négociations, des discussions et des compromis. C'est la vie politique et j'y ai finalement adhéré pour un taux de 2,94 mais qui est un taux extrêmement avantageux pour le *holding*. J'y ai consenti, car derrière, on sait qu'il y a les communes.

C'est vrai que, si vous me le permettez, l'assemblée générale n'a pas dit de manière explicite qu'elle donnait 7 %. Elle a dit de manière très subtile : « Nous verrons en fin d'année si les conditions sont réunies pour verser les 7 % ». Moi je vous le dis, elles ne seront pas réunies, il n'y aura pas de dividendes. D'ailleurs, posez-vous la question, très chers collègues, connaissez-vous une société qui est en déficit et qui donne des dividendes ? Je pense que de la poser, c'est d'y répondre.

Voilà, c'est une situation nouvelle et aujourd'hui l'enjeu pour les régions, c'est de sauvegarder l'outil de *holding* communal parce que c'est le véhicule de l'avoir des communes, notamment des parts Dexia. Mais c'est aussi des valeurs de diversifications, dont certaines d'entre elles coïncident à des choix stratégiques pour les régions, que nous ne pouvons pas laisser tomber. Voici donc la discussion avec le *holding*. Je ne porterai pas de jugement sur les choix du passé — je crois qu'on m'interdirait à juste titre de dire ce que je pense — mais je me contenterai de dire que dorénavant les régions ont, chacune d'entre elles, un droit de veto. En effet, c'est trop facile, pardonnez-moi, quand les choses vont mal, de se rappeler que la région existe. Je vous rappelle que le Fédéral a décidé de ne plus répondre présent.

Voilà pour ce qui concerne le *holding* mais nous aurons l'occasion d'en parler plus longuement dans le détail lors de l'interpellation. C'est un dossier extrêmement important pour nos régions et pour les communes bien évidemment.

M. Noiret a rappelé l'importance de l'effort, il a raison, 12 %, et des choix responsables que nous avons faits et qui ne sont pas simples. Parfois on lit « tirage à la majorité entre tels et tels choix ». Mais quand il n'y a pas d'argent, c'est plus difficile que jamais. Moi j'ai connu un gouvernement, pardonnez-moi, où la croissance tournait à plein régime et où on se partageait des budgets beaucoup plus conséquents. Ici, vous ne pouvez quand même pas en vouloir à chacun des ministres, ou à chacune des formations — mais c'est d'abord à chacun des ministres -, de défendre sa politique. Celui qui ne le fait pas, il ne remplit sa tâche. Le ministre de la mobilité doit défendre la mobilité, celui des pouvoirs locaux, les pouvoirs locaux, et celui des travaux publics, les travaux publics, c'est normal. Cela est toute la difficulté de l'exercice qui s'impose à nous.

Madame Barzin, désolé pour le site du gouvernement. On fera une enquête, on trouvera bien quelqu'un à décapiter s'il y a une faute, mais le plus important c'est évidemment — je le dis au-delà de la plaisanterie — les documents qui vous sont déposés et qui sont les seuls qui comptent.

Concernant les jeux et paris, on a une difficulté. Rappelez-vous tout le débat que l'on a eu, Mme

Simonis et d'autres, sur la différence entre jeux réels et jeux en ligne. On a fait le choix de descendre la taxation des jeux réels pour soutenir le secteur. Je vois, dans la presse, que le secteur dit : « *Nous nous félicitons de la diminution, on sent une nouvelle dynamique* », à telle enseigne que les patrons de Ladbroke se sont même plaints des gains qu'ils devaient redistribuer. Nous verrons bien en fin d'année ce que sera l'exercice des jeux réels. Par contre, pour les jeux en ligne — alors on peut m'en vouloir jusqu'à la nuit des temps, je l'accepte -, le problème que tant que la Commission des jeux de hasard du Fédéral ne donne pas de licence, pas de licence, pas de jeux en ligne et pas de jeux en ligne, pas de taxation. C'est aussi simple que cela. C'est une législation qui a été votée en janvier 2010 par le Fédéral, je dis bien le Fédéral. Je ne suis pas à leur place. Je constate simplement que cela a pris un retard considérable, que de notre côté, nos décrets et arrêtés sont prêts, que les serveurs sont prêts à s'établir en Wallonie parce qu'on a un taux préférentiel. Tôt ou tard, cela va rapporter. Mais, ne m'en veuillez pas si aujourd'hui, on est dans une situation de non perception par rapport à nos espoirs parce que, franchement, vérifiez auprès des spécialistes, tant que les licences ne sont pas données, on ne sait pas voir ces activités se développer, ni les taxer en la matière.

Je vous ai rappelé le Plan Marshall 2.vert.

Pour ce qui est des déchets, vous pourrez interroger M. le Ministre Henry, mais il s'est mis dans une posture volontariste -je crois que c'est tout en son honneur -, même si, par le passé, le taux d'ordonnancement était beaucoup beaucoup plus faible en la matière.

J'en viens à M. Bayet. Je le remercie de l'appréciation positive qu'il nous réserve dans notre soutien au fonds des communes.

Concernant la dette, j'ai donné tous les éléments.

Pour ce qui est de l'encours, son évolution, c'est essentiellement de la technique des provisions à savoir co-financement européen et Plan Marshall. On devrait avoir une amélioration de celles-ci. Il est vrai que nous devons y être extrêmement attentifs, et ce n'est pas toujours simple, il faut bien le reconnaître, parce qu'on essaie aussi parfois de lisser les efforts : moyens d'action maintenant, moyens de paiements demain. Je pense aussi que dans l'encours, nous devrions faire aussi une petite opération de nettoyage. En effet, il y a aussi des promesses qui ne coïncident plus avec des vérités économiques parce qu'on s'est engagé sur des travaux qu'on ne fera jamais. Je le dis parce que j'ai procédé à un nettoyage du financement alternatif sport, vous le savez. On constate qu'il y a toute une série de projets qui s'abandonnent, qui ne se feront pas. Et j'incite, et j'exhorte mes collègues de faire de même dans les autres matières. Parce qu'une commune ou un CPAS qui demande un crédit en 2003 et qui n'a toujours pas de dossiers en 2011, je suis désolé, quel qu'il soit, on doit le supprimer et dire « tant pis, vous reviendrez plus tard ». En effet, il doit aussi y avoir une clause de performance. Donc, tous les crédits sport — et nous nous sommes faits mal, car ce sont des communes dirigées par des socialistes, des cdH, on n'a pas regardé à cela — et on a réaffecté tous ces crédits — vous le savez Monsieur Bayet — aux piscines. On a fait un choix très simple, qui n'est pas du tout une manière de soutenir telle ou telle commune. Non, on a dit « tous les dossiers piscine sont prioritaires ». C'est ce qui fait que tout ce qui a été nettoyé, de complexes sportifs, de stades de football et autres, tout cela va maintenant aux piscines. Et je crois que ce travail de nettoyage au lent court, ici ne nous rapporte rien en financement alternatif puisqu'on assume que ce qui a été réellement réalisé, d'où ce que M. Duchêne a relevé pour SOWAFINAL, puisque c'était aussi cette même technique, et comme il y a du retard dans l'exécution, nous ne nous sommes plus obligés de l'approvisionner de la même manière. C'est ce que la Cour des comptes relève. Il y a non seulement nettoyage de la liste des travaux, nettoyage de l'alimentation des crédits, mais aussi de la réaffectation de ceux-ci pour le financement alternatif. Mais c'est encore plus vrai pour les crédits ordinaires.

Concernant l'écomalus, oui, nous sommes tributaires du Fédéral. Mais on devrait là recevoir de meilleures nouvelles puisque M. Stein nous a avertis des contacts qu'il a eus avec ses homologues des finances fédéraux. 27 millions d'euros l'année dernière, on est pratiquement à la cible et cela va rassurer mes collègues du gouvernement qui étaient aussi inquiet concernant les co-malus. Malheureusement, la perception n'a pas été simultanée avec la taxe de mise en circulation.

Pour ce qui est de la DG07, j'ai déjà répondu, y compris sur l'informatisation et les recrutements.

Voilà, j'ai été long, pardonnez-moi Madame la Présidente, mais j'ai essayé de répondre à tout le monde. Et s'il y en a un qui n'a pas eu toutes les réponses qu'il attendait, qu'il revienne.

Mme la Présidente. – Je vous remercie Monsieur le Ministre. Y a-t-il d'autres interventions ?

La parole à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Merci Madame la Présidente. Monsieur le Ministre, si vous avez l'impression d'avoir tout dégonflé, c'est bien, mais ce n'est pas le sentiment que j'ai.

J'ai parlé tout à l'heure du principe de transparence et bonne gouvernance et que dans le contexte politique, économique et financier que vous connaissons, et M. Eerdkens — même si je l'ai

dit en boutade — a raison d'évoquer la situation économique internationale. À un moment donné, on doit être à même d'avoir une situation financière globale. Quand je parle de la dette, du financement alternatif, de l'encours — parce que vous ne m'avez pas répondu par rapport aux chiffres que vous aviez cités il y a quinze jours et les chiffres qui sont réels aujourd'hui -, je pense qu'à un moment donné, par rapport au contexte que nous connaissons, par rapport à l'effort que nous devons faire — et le formateur Elio Di Rupo parle de 22 milliards d'euros et d'un effort qui doit être partagé avec les entités fédérées -, c'est notre demande du MR d'avoir cette vision globale. Vous l'interprétez en disant qu'il faut déterminer les financements alternatifs au détriment des communes, *et caetera*, je vous le dis, c'est simplement un peu court.

On est dans un débat budgétaire. Alors qu'il y aient des chiffres, qu'il y aient des sommes qui vous paraissent être des détails par rapport aux enjeux, bien évidemment, mais on ne peut refaire l'ensemble du débat budgétaire. Quand vous dites «moi je n'entends rien, ni des partenaires sociaux, ni de l'opposition, avec des projets alternatifs», et bien venez ici et mettez Mme Cornet ou Mme Barzin à votre place et on essaiera de mener des politiques qui sont parfois différentes. La politique en matière d'emploi et de formation est-elle efficace aujourd'hui en Région wallonne? Peut-être qu'elle s'améliore. Mais à nos yeux, je peux vous dire qu'elle n'est toujours pas suffisamment efficace. Pourquoi? Parce qu'on sait qu'en matière de formation aujourd'hui, les moyens consacrés par la Région wallonne sont importants, mais il y a toujours une inadéquation entre la demande sur le marché du travail et l'offre par défaut de formations et de formations efficaces. On peut parler de l'administration, a-t-on aujourd'hui dans tous les domaines une administration moderne, efficace et dépolitisée, ce qui était quand même une priorité pour la majorité de l'Olivier? Non. Les transports en commun sont-ils suffisamment performants en Région wallonne? Non. Même quand ils roulent, ils ne le sont pas, alors n'en parlons pas quand ils ne roulent pas.

Concernant le Plan Marshall, il y a bien évidemment des bons éléments qu'il faut mettre en avant. Mais il y a aussi toute une série d'effets d'aubaine, toute une série de plus-values pour l'activité économique que nous cherchons par rapport aux moyens qui sont dépensés aujourd'hui. Cela, c'est le débat budgétaire, c'est le débat politique. J'en parle parce que c'est un peu trop facile ou illusoire de dire: «Vous venez, vous critiquez, mais vous n'avez aucune alternative...». Non, attendez, et on peut faire le débat, on le fera en commission, politique par politique.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Alors déposez des amendements ou que sais-je.

M. Jeholet (MR). – Ne vous tracassez pas, on aura le débat commission par commission. Il n'y a pas de problème. C'est trop facile de venir dire, en commission du budget et des finances, que l'opposition n'a pas d'alternative ou n'a pas de proposition à faire. On parle des fonds européens, des cofinancements. Si on me demande mon avis, depuis des années, est-ce des moyens financiers extrêmement importants qui ont été bien utilisés en Région wallonne? Je vous répondrais quoi? Non. Ne fallait-il pas consacrer certains moyens à certaines politiques, et certains projets ne sont-ils pas des réussites? Bien sûr que oui. Mais, globalement, ces moyens ont-ils été bien utilisés pour relancer l'économie wallonne, pour créer des centaines, voire des milliers d'emplois? Voilà, moi j'ai mon avis sur le sujet.

Vous dites que «la lasagne, c'est fini maintenant». Reste le saupoudrage. Vous ne m'enlevez pas de l'idée qu'il y en a toujours. On a parlé de quelques modifications qui vous concernaient, mais on pourrait parler de beaucoup d'autres, notamment dans l'animation et l'activité économique où il y a encore beaucoup de «bidules» et de «machins» qui ne servent à rien, qui coûtent beaucoup d'argent à la Région wallonne avec une efficacité toute relative, comme les bilans de l'AST, les bilans de l'ASE, je peux vous citer province par province toute une série de bidules qui coûtent beaucoup d'argent à la Région wallonne avec beaucoup d'emplois subsidiés et qui sont totalement inefficaces.

Voilà Monsieur le ministre, c'est aussi le débat budgétaire que nous pourrions avoir aujourd'hui.

Bien sûr, quand on dit qu'il faut consacrer plus de moyens, c'est facile. Il faut aussi mieux utiliser les moyens financiers de la Région wallonne.

Je terminerai simplement par rapport à l'administration fiscale. Vous la souhaitez, tout le monde la souhaite, il va y a voir un transfert opérationnel de certaines taxes et redevances régionales. Je le dis simplement: c'est facile de critiquer l'administration fédérale par rapport à la perception, par rapport aux retards. Je le dis, on vous jugera sur le travail que vous allez effectuer. Je dis simplement qu'on n'a pas seulement des bons exemples ou des bonnes expériences au niveau de la Région wallonne et je ne parle pas du travail effectué aujourd'hui, mais si on parle de la redevance TV — à laquelle je tiens beaucoup comme vous le savez -, il y a eu beaucoup de couacs dans le passé, et j'espère que ce ne sera pas la même chose avec des nouveaux impôts transférés. Ce n'est pas si évident et si facile de dire «il suffit de..., je me réjouis d'avoir une administration fiscale régionale». Les défis à relever sont immenses, y compris de ce point de vue là.

Je vous remercie.

Mme la Présidente. – Quelqu'un veut-il encore prendre la parole ?

La parole est à M. De Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – M. Le Ministre évoquait le système des écomalus dans la partie fiscalité, qui a eu les informations concernant les écomalus qui rapportent à la région la somme de 28 millions d'euros. Dans l'idée du fait que les écomalus sont partis pour encore plusieurs années, mais que les les écomalus sont quant à eux limités et on a laissé un nouveau projet de décret qui a été adopté concernant cette technique-là en commission il y a quelques semaines et qui vont être votés en séance plénière. Il y a effectivement le transfert d'une partie de l'administration fiscale qui va venir notamment pour la fiscalité automobile en 2013. Cela veut-il dire que la globalité de ces éléments ou de ses composantes entraîne, j'imagine, une réforme possible ou potentielle de la fiscalité automobile ou est-elle envisagée par vous dans ce cadre 2013 ? On peut imaginer que d'ici quelques mois, des projets de décret permettant une modulation peut-être différente de cette fiscalité viendra à l'ordre du jour de nos travaux.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Madame la Présidente, si vous m'y autorisez, deux considérations d'abord.

Tout d'abord, nous devons être extrêmement attentifs aux directives européennes. Il y a tout un débat qui s'est développé sur le maintien ou non d'une taxe de mise en circulation. D'aucuns souhaitent sa suppression. Ce qui veut dire que si l'Europe en décidait de le sorte, ce serait évidemment des produits en moins et j'ai l'austère devoir de dire qu'il faudrait les retrouver, car nous ne pourrons pas nous passer du produit de la TMC.

Donc, je vois ça et là, la victoire s'annoncer : la TMC va disparaître.

Je rappelle qu'à l'origine, elle était venue en substitution d'une TVA à 33% sur les limousines. Philippe Maystadt avait aligné les taux et avait créé cette TMC.

(M. Jeholet s'exprime hors micro)

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Ses successeurs l'ont maintenue, rassurez-vous, Monsieur Jeholet.

Si vous voulez que je dise que Reynders est grand, fort et beau, je le dis. Comme cela, on est tranquille pendant quelques mois.

Quand je dis cela, il y a M. Borsus qui se fâche alors...

(M. Jeholet s'exprime hors micro)

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Ecoutez, tous les hommes et les femmes de ce pays dont les hommes politiques ont des qualités et tout le monde peut aussi se tromper.

Je donne toujours le tiercé dans l'ordre une fois que les choses sont arrivées. Je ne me suis jamais trompé.

Premier élément : les directives européennes.

Deuxièmement, il y a quand même un *consensus* au-delà de notre pays de faire évoluer la fiscalité automobile à des considérations de développement durable et d'environnement.

Aujourd'hui, c'est la TMC. Vous allez réserver tout cela comme « un bon apéritif » et vous aurez une nouvelle organisation demain qui ferait dans un premier temps, que les camions payeront au kilomètre. Probablement que les 3,5 tonnes et plus, la même chose et que vous aurez pour les véhicules légers, une taxe forfaitaire dans laquelle nous devrons tenir compte de certaines réalités familiales, touristiques. J'ai encore vu des responsables de l'hôtellerie qui sont très inquiets et qui souhaitent, notamment pour des produits en Wallonie, avoir des vignettes pour un week-end pour ne pas obliger le particulier comme nous sommes obligés de le faire en Suisse où on paye pour toute une année. C'est un débat que nous allons devoir avoir et du reste, il y a une question parlementaire, mais je la devance, car je suis obligé, mais, nous avons lancé un marché commun avec Bruxelles et Flandre. Le marché va d'ailleurs être adjugé de ces jours-ci pour un consultant qui va alors préparer toute cette réforme notamment sur le plan technique et puis après, sur l'informatisation. Nous sommes en ligne avec les flamands et c'est un devoir, car nous ne pourrons développer cette fiscalité que s'il y a un accord des bruxellois et des flamands. D'aucun souhaiterait une application dans le Benelux. M. Lebrun qui suit les travaux sait bien que ce n'est pas simple parce que les Hollandais ont quitté la ligne et les Luxembourgeois ne veulent rien. J'entends bien M. Senesael qui me dit : « C'est dans le Benelux ». Oui mais, qui sommes-nous pour légiférer pour les Hollandais et pour les Luxembourgeois ?

Très clairement, Monsieur de Lamotte, si tout va bien et je veux rester prudent, en principe pour 2013, vous aurez une nouvelle législation sur la fiscalité automobile sachant que, vous l'aurez compris, on ne va pas avoir une recette moindre. Ce n'est pas possible puisque la trajectoire de financement que nous avons présenté tout à l'heure, intègre des recettes constantes, mais elle intègre

aussi la montée en puissance du Plan Marshall 2. vert. Rassurez-vous, on n'a pas pris un Plan Marshall à valeur constante, on a intégré l'effet escalier. Donc là, c'est ce qui explique sinon, sans le Plan Marshall, on ferait beaucoup plus d'économies encore, cela va sans dire.

M. Jeholet (MR). – Une nouvelle taxe en 2013?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Être de mauvaise fois à ce niveau-là, alors là, j'arrête.

Faites quand même un petit effort de nuance. Je viens de vous dire que c'est à sommes recettes identiques. Croyez-vous vraiment que le fédéral va diminuer son niveau de recettes?

Mme la Présidente. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Le vote final aura lieu mercredi.

Confiance au rapporteur

Mme la Présidente. – La confiance est accordée à l'unanimité au rapporteur pour la réalisation du rapport.

EXAMEN DU PROGRAMME JUSTIFICATIF RELATIF AUX COMPÉTENCES DE M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen du programme justificatif relatif aux compétences de M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports.

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. – M. de Lamotte est désigné en qualité de rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Exposé de M. le Ministre Antoine

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je considère que nous avons fait le volet «recettes» puisque c'est vraiment dans les grands équilibres budgétaires. Il me reste devant vous, Madame la Présidente, la partie «sports», «aéroports» et «emploi». Vous ne m'en voudrez pas pour la partie «sport». A part une légère augmentation, je fais comme Philippe Gilbert, je grappille des points au maillot vert chaque fois que je le peux, mais les marches sont limitées. Enfin, on a quand même un tout petit peu grappillé quelques moyens complémentaires pour l'infrastructure sportive en Wallonie, mais il n'y a pas de très grande différence.

Pour la partie «aéroports», il y a une diminution de 500 000 euros qui est essentiellement due aux besoins constatés dans le secteur. Ce qui nous permet une diminution de crédits, même si effectivement, dans les dépenses de toutes natures, et pendant ce temps-là, le nouvel orchestre se prépare, c'est M. Mattard qui nous rejoint, bien connu de certains ici.

Mais ici, il ne pose pas de question. Il est obligé d'y répondre. C'est l'inverse.

Et M. Robert Gallien que Mme Cornet suit depuis des années maintenant. C'est «son Robert» à elle si j'ose dire. C'est le dictionnaire des engagements du Forem mais M. Robert a toutes ses pages, pas seulement les mauvaises. Petite plaisanterie permettant à M. Gallien de se brancher. C'est vrai que dans les dépenses de toutes natures, nous avons prévu un maximum pour l'édition d'un ouvrage sur le succès de nos deux aéroports, car je pense qu'il faut les valoriser davantage et c'est aussi un outil de conviction par rapport aux investisseurs notamment étrangers, car, j'ai encore eu l'occasion de le dire à Liège très récemment, c'est la montée du *fret* à Liège (+30%). Nous parlons souvent de Charleroi, mais n'oublions pas le succès de Liège (635 000 tonnes) avec un objectif 2020 d'un million de tonnes. C'est vrai qu'au niveau passager, ça reste stable avec peut-être une légère diminution en 2010. Si vous voulez vous convaincre du succès de l'aéroport de Liège, ce sont toutes des nouvelles installations que nous venons d'inaugurer sans oublier le millier de tonnes de homards que nous avons importées *via* l'aéroport de Liège et les 3 600 chevaux que nous avons véhiculés.

C'est pour permettre à la politique de l'emploi...

Rassurez-vous, pour les *slides* «emploi», ce sera très bref . Mme la Présidente est très attentive à cet aspect-là puisque j'avais pris les engagements lors de la visite de certains manifestants en leur disant: «*Rendez-vous à l'ajusté et nous verrons si les engagements pris sont réalisés*». Si on peut les avoir en grand écran...

Vous voyez que l'ajustement nous apporte 15 millions d'euros en plus pour arriver, à l'ajusté à 1,113 milliard. Mme Cornet avait eu la gentillesse de reconnaître que nous avions franchi le mur du milliard...

(Mme Cornet s'exprime hors micro)

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Vous voyez les moyens de paiement.

Pour les APE, il y a une augmentation de 7,8 moyens d'action — moyens de paiements donc, pas d'encours. Cela va nous permettre surtout de l'indexation du point APE, qu'il n'y a pas des financements des pouvoirs locaux ni du non-marchand ainsi que la prolongation des constatateurs communaux, des «*jobs coaches*» et le complément pour les conseillers-logement.

Concernant les SAS, ça nous permettra de procéder à des nouveaux agréments en 2011 puisque nous avons une augmentation de 83% depuis l'initial 2010 et il y a sept nouveaux agréments que nous pourrons traiter en lattant donc bref, retenez simplement que le secteur des SAS sera complètement stabilisé et à juste titre puisque ces structures autonomes d'autocréation de l'emploi fonctionnent bien et du reste, elles sont en attente du décret-relais qui est le décret *airbag* qui nous revient du Conseil d'État d'ici quelques jours et qui nous permettra d'avoir une politique volontariste en matière d'installations comme indépendant ou création d'entreprises qui est une nouveauté en Wallonie.

Les EFT — OISP, nous les avons rencontrés à Louvain-la-Neuve il y a trois semaines environ et tant M. Mikolajczak que M. Timmerman pour la partie inter MIRE ou le CPAS étaient très satisfaits des évolutions puisque nous passons dans le subventionnement de 50 à 85%. Je rappelle que c'est un phasage qui avait été décidé par mon prédécesseur, c'était Mme Arena encore, en 2004, le décret n'étant intervenu qu'en 2008 en application et encore, en 2008, on avait prévu un phasage jusqu'en 2012. Vous voyez qu'il y a parfois des décrets qu'on met un certain temps à réaliser. Je respecte scrupuleusement ce qui a été décidé. Nous sommes à 85% et puis il restera les 100%.

A l'inverse, ce que nous n'avons pas fait à la demande du secteur, c'est la phasage négatif puisque nous aurions dû retirer de l'argent à certaines ASBL dont le montant horaire était au-delà des 10 et 12 euros. A la demande du secteur, pour ne pas précariser ces ASBL qui pensaient vraiment garder ses moyens, nous ne l'avons pas fait. L'effort du gouvernement est d'autant plus remarquable me semble-t-il que nous n'avons organisé que le phasage positif en la matière d'où ce 1,5 million. Nous avons tenu aussi nos engagements par rapport aux avances qui devaient être faites pour fin juin. Ça a été réalisé. Je pense donc que pour les avoir rencontrés très récemment, ils étaient quand même satisfaits de l'évolution dans un contexte budgétaire difficile.

Concernant les nouveaux projets, il y en a toujours l'un ou l'autre, c'est la plate-forme «langues». Le marché européen va être adjugé dans les prochains jours. Nous avons reçu des propositions nationales et internationales, qui permettent de mettre à la disposition de tous les Wallons un contact par internet, avec correction individualisée, pour apprendre les langues nationales. Ce sera une grande première mondiale puisque nous serons le seul pays — ou région — à être exonéré de tout droit de licence. N'importe qui pourra accéder à ce site et pouvoir apprendre des langues, avec correction individualisée. Nous l'avons testé au niveau du Forem depuis maintenant quelques années. Bref, c'est vraiment la plus grande satisfaction de nos Wallons. Les communes pourront d'ailleurs créer des classes pour pouvoir, le cas échéant, encadrer ceux-ci s'ils le souhaitaient, voire les CPAS. C'est un gros effort puisque c'est un marché sur quatre ans, donc près de cinq millions d'euros, d'où l'inscription de 1,2 million par an.

Euroskills, c'est le grand évènement que nous attendons tous à Francorchamps. À la demande de M. Ourant, nous avons soldé ce que nous lui devions pour la part publique: 1,850 million d'euros. C'est quand même un gros budget, puisqu'il y a plus de privés que de public, tant mieux, un peu comme dans une équipe cycliste. Cela va nous permettre d'organiser un gros événement avec, d'ici là, le *Worldskills* qui aura lieu à Londres au mois d'octobre. Maintenant, tous les crédits sont versés.

Concernant le centre de formation, il y a trois éléments: le campus technologique, la maison de la formation à Charleroi, où nous devons compléter, avec 620000 euros, ce que nous faisons — je suis d'ailleurs allé à l'inauguration des villages du savoir - ; Saint-Hubert, c'est le décrochage de Liège, qui s'installe à Saint-Hubert, dans la droite ligne de la valorisation de l'aérodrome. C'est un projet porté par IDELUX, avec la création d'un centre de compétences, donc 500000 euros, première tranche versée. Là, nous sommes même légèrement en avance, mais cela nous soulagera un peu de l'effort de 2012. Et le WAN, où il y avait un complément de financement pour 140000 euros que nous versons.

Concernant *Greenwall*, ce sont les alliances emploi-environnement, avec deux nouveaux centres de construction, là où ils n'existaient pas, c'est-à-dire en Picardie et dans le Brabant wallon, avec un montant d'un million d'euros dans un système de préfinancement par les intercommunales concernées.

Voilà pour l'essentiel de l'ajustement emploi, qui est assez classique. Ce sont les APE, ce sont les engagements les EFT-OISP et les SAACE, et quelques projets dont il fallait améliorer le financement ou permettre le financement complet.

OBSERVATIONS DE LA COUR DES COMPTES

Exposé de M. Duchêne, Premier Auditeur Réviseur à la Cour des comptes

Mme la Présidente. – Nous pouvons donc passer aux observations de la Cour des comptes.

La parole est à M. Duchêne, Premier Auditeur Réviseur à la Cour des comptes.

M. Duchêne, Premier Auditeur Réviseur à la Cour des comptes. – Pour les compétences spécifiques de M. le Ministre, la cour a consacré un point au projet d'ajustement du budget du Forem qui devait être soumis au comité de gestion du Forem le 5 juillet dernier.

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

M. Duchêne, Premier Auditeur Réviseur à la Cour des comptes. – Le budget n'intègre pas encore le compte de réserve. Mécaniquement, les dépenses financées par le compte de réserve, si le budget est exécuté par ailleurs, induit un déficit, puisque les réserves ne peuvent être inscrites une deuxième fois en recettes. Nous ne savons pas en l'état actuel, préciser quel sera le montant du résultat budgétaire du Forem, étant donné que nous avons connu, dans le passé, deux types de situation : déficit lorsque est exécuté l'intégralité du budget et, parfois, des excédents, y compris quand on tenait compte des dépenses financées par leur réserve, lorsqu'il y avait sous utilisation d'autres programmes. C'est souvent le cas au début des Plans Marshall, où le Forem développe des excédents au début de la réalisation de ce plan, étant donné que la région verse, anticipe, souvent en versant les fonds nécessaires au Forem, qui prend un certain temps avant de mettre en œuvre ces mesures.

Voilà, la Cour des comptes relève une incertitude quant au résultat budgétaire final du Forem. C'est tout ce que j'avais à dire.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Très brièvement. C'est effectivement la seule remarque significative de la cour à notre égard.

Je n'ai évidemment pas pu prendre l'arrêté ministériel de ventilation du compte de réserve, puisque le comité de gestion l'a approuvé le 5 juillet et vient de le transmettre au cabinet, c'est donc tout récent. Nous devons encore vérifier.

Je dirais simplement que, conformément à ce que vous venez de dire, les réserves sont un peu en diminution. Nous étions à peu près à 113 l'année dernière, on est à 94 cette année-ci. Ceci dit, par rapport au passé, Monsieur Duchêne, il y a une grande nouveauté, déjà imprimée l'année dernière : le compte de réserve, au lieu de l'utiliser complètement, comme c'était le cas par le passé, nous avons fait une approche pluriannuelle, parce que des dépenses sont impactées comme compte de réserve, mais qui reviennent pendant plusieurs années. Ce que je ne souhaite pas, c'est d'avoir des ruptures dans le paiement de ces services.

D'ores et déjà, pour les prestations récurrentes, nous avons inscrit la dépense sur plusieurs années. Il n'est pas étonnant que, dans le compte de réserve, celui-ci génère d'autres réserves, puisque nous n'utilisons pas la totalité du compte de réserve, ce qui améliore d'autant la situation du Forem. Cela sécurise les opérateurs, puisqu'ils savent que, pour la période, ils sont sécurisés dans leurs dépenses.

On prendra l'arrêté puis on verra.

Comme je l'indiquais tout à l'heure au niveau du Forem, en tant qu'organisme, si je prends les dernières années, systématiquement, le résultat final est largement meilleur que ce qui est annoncé. À l'initial 2008, moins 115, devenu plus 9,470 millions. En 2009, moins 124, devenu moins 11 millions d'euros. En 2010, moins 81 devenu moins 17 millions d'euros. À chaque fois, la réalisation est largement meilleure, eu égard à ce qu'a rappelé la cour tout à l'heure en termes de sous-utilisation de ce qui était annoncé. Ce sera encore le cas pour le Forem. Ce qui est assez logique, puisque des montants de quelque chose comme 17 millions sur un milliard, on se rend compte qu'on est, là, dans une marge d'erreur, c'est 1,5 ou 1,6. C'est assez logique qu'il y ait cet élément-là.

Discussion générale

Mme la Présidente. – Je déclare la discussion générale ouverte.

Je vais passer la parole aux différents commissaires, mais j'aimerais spécifier avec vous la méthode de travail. Travaille-t-on division organique par division organique ? D'accord, très bien.

La parole est à Mme Cornet.

Mme Cornet (MR). – Monsieur le Ministre, c'est un petit ajustement, il n'y a pas grand-chose à aborder dans le cadre des compétences qui sont celles-ci. Par contre, je vous ai attentivement écouté dans le débat précédent. S'il y a bien un plat de consistance et une lasagne d'envergure, c'est la lasagne du chef, c'est la politique de l'emploi et de la formation. Je ne dis pas cela d'une manière péjorative, j'ai écouté votre intervention avec beaucoup d'attention et, en tant que mandataire

politique à différents niveaux de pouvoir, je suis tout à fait d'accord avec cette idée-là qu'il faut recycler les politiques.

Il me semble que, concernant la politique de l'emploi et de la formation, eu égard aux moyens importants humains, financiers, que ces politiques mobilisent, eu égard aux objectifs de service public qu'on doit rencontrer en termes d'accompagnements du demandeur d'emploi inoccupé vers l'emploi en termes de formation, il convient, à un moment donné, de se poser la question de l'efficience des politiques qui sont mises en œuvre, de la pertinence de celles-ci, eu égard aux budgets qui leur sont consacrés. Sans vouloir faire de la politique politicienne ou entrer dans des polémiques stériles, il suffit, pour s'en convaincre de voir combien, en dix ans, le budget Forem a évolué, et combien les taux de demandes d'emploi ont, eux, peu évolué, même si je vous accorde une légère amélioration des chiffres. Si on replace ce débat sur un terme de dix ans, on observe que, globalement, eu égard aux moyens qui augmentent de plus en plus, les politiques qui sont mises en œuvre ne prêchent pas nécessairement par une performance excessive.

Je me permets effectivement de saisir votre proposition d'analyse et de recyclage des politiques qui ont été mises en oeuvre, en suggérant même leur réévaluation, pour voir s'il convient, oui ou non, de poursuivre sur le rythme de croisière qui est celui du Forem aujourd'hui. J'oublie volontairement, parce que je ne les ai pas — je n'ai pas eu la possibilité d'entrer en matière -, vos perspectives de réforme du Forem que vous nous annoncez. À cet égard, je jugerais sur pièces.

C'est un budget qui évolue encore une fois et qui a comme conséquence qu'aujourd'hui, un euro sur cinq du budget wallon est consacré à sa politique de l'emploi et de la formation. Je me permettrai, si vous le voulez bien, de vous poser simplement quelques questions de précision.

Dans le programme 13, qui concerne les plans de résorption du chômage, il y a une évolution des allocations budgétaires, dont une qui diminue, la 41.01.40 qui concerne les dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail destiné aux chômeurs de longue durée dans le secteur non marchand, en faveur de la promotion à l'autocréation d'activités dans le cadre du plan *Airbag*. Vous nous avez précisé, dans le cadre de votre exposé, que ce décret arrivait en troisième lecture au gouvernement et que nous aurions, sous peu, à en connaître les dispositifs. Il n'empêche que le problème du chômage de longue durée reste quand même un problème important et qu'il convient, d'une manière ou d'une autre, de l'appréhender et d'y apporter une réponse effective.

Je voudrais savoir si le fait de diminuer cette allocation budgétaire pour en nourrir une autre a comme conséquence qu'on abandonne ce raisonnement d'endiguer le chômage de longue durée, ou avez-vous d'autres idées à cet égard ? Dans l'affirmative, je voudrais savoir lesquelles.

Il y est aussi abordé toute la problématique des APE. On sait combien la question des APE a mobilisé cette commission et cette assemblée parlementaire, *a fortiori* quand les parlementaires sont des mandataires communaux. Ce débat a connu de nombreux rebondissements, mais il en est un qui revient régulièrement et qui a fait curieusement surface, il y a une quinzaine de jours, à l'initiative d'un membre de la majorité, lequel réclamait en suite des parlementaires libéraux, qui le réclament de longue date, le cadastre des points APE. Je voudrais savoir si, oui ou non, vous allez honorer cette demande de l'ensemble du parlement aujourd'hui, qui est de nous fournir un cadastre des APE.

Concernant la formation professionnelle, je note avec intérêt l'évolution de la position du gouvernement par rapport à la question des entreprises de formation par le travail et des OISP, en intégrant le fait que c'est souvent la seule chance de formation qu'ont les demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés, puisque le Forem doit ou a fait le choix de se concentrer sur un autre public.

Je crois que, d'une manière ou d'une autre, vous faites un pas dans leur direction, mais il me semble quand même que c'est une concession minime par rapport aux difficultés, aux inquiétudes qui sont les leurs. J'aimerais savoir si vous allez pérenniser cette démarche à leur égard au cours des années à venir, ou comment vous allez vous positionner par rapport à cela.

Toujours dans le programme 21, l'allocation budgétaire 33.43, qui se voit ajustée à la baisse, on observe que pour les entreprises de formation par le travail, finalement, on a une diminution de 50 % cette année de leur soutien financier. Si j'ai bien tout compris. Je voudrais que vous me confirmiez ou que vous infirmiez cela.

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

Mme Cornet (MR). – Ce n'est pas cela ?

Alors, je voudrais que vous me précisiez la démarche par rapport aux EFT et aux OISP, la démarche financière, le soutien financier ou global. Par rapport à l'initial 2011, il y a, à l'ajustement, une progression du gouvernement à leur égard, mais qui ne correspond évidemment pas à leur demande initiale, donc je voudrais savoir où on se situe par rapport à cela.

Concernant le programme 22 Forem-Formation, il y a une allocation budgétaire qui concerne les centres de compétence, et notamment celui qui vise à rencontrer les besoins du WAN en matière de frais de fonctionnement. Je voudrais que vous nous précisiez si cette démarche du Gouvernement wallon est liée d'une manière ou d'une autre à d'éventuelles exigences que pourrait poser Ryanair, notamment, à l'égard de BSCA, ou si c'est quelque chose de tout à fait isolé.

Je suis toute contente de vous voir encore soutenir le projet de création du campus technologique de l'aéropôle de Charleroi, mais c'est une réaction très carolo.

J'ai eu des explications, dans le cadre de votre présentation sur le programme 24, à l'adresse de l'IFAPME. Je ne comprenais pas très bien ce que recouvrait le million d'euros qui est ordonnancé au sein de la nouvelle allocation budgétaire, mais votre explication a répondu à ma question.

Voilà pour l'essentiel de l'intervention en ce qui concerne l'emploi et la formation. Je vous remercie des précisions que vous pouvez nous apporter.

Mme la Présidente. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – Monsieur le Ministre, que ce soit à l'initial ou à l'ajusté, je pense que l'emploi et le chômage sont effectivement des matières qui intéressent beaucoup de monde. On ne peut pas, à la veille de l'adoption de cet ajustement, ne pas souligner — et vous l'avez fait là-dessus — l'embellie dont l'emploi bénéficie dans notre région, embellie qui fait qu'un certain nombre de demandeurs d'emploi ou de chômeurs indemnisés a maintenant retrouvé un boulot. Ils ont soit été formés au Forem, soit été formés dans d'autres OIP, je pense notamment à l'IFAPME, mais aussi les OISP et les EFT qui sont des ASBL dynamiques dans le secteur.

Peut-on dire que la situation économique et d'action sélective qui est menée est tout à fait importante et que les outils mis en place, que vous dirigez ou dont vous êtes en responsabilité, sont des éléments porteurs et importants. Rappelons que pour le Forem, vous avez relancé toute la technique de désignation de l'administrateur général, mais aussi avec le contrat de service public, qui va être évoqué dans les mois qui viennent.

Un petit mot par rapport aux politiques qui sont mises en place. Je voudrais évoquer avec vous, mais vous l'avez rapidement brossé dans votre présentation, le fait que vous louez notamment la mise à disposition d'une plate-forme Langues accessible à tout citoyen. Cela, Monsieur le Ministre, c'est quelque chose que les uns et les autres attendaient avec impatience pour pouvoir développer l'apprentissage des langues, sans oublier les deux autres points qui sont l'autocréation d'activités et les investissements qui se poursuivent avec des centres de formation professionnelle, notamment dans le cadre de la gestion des compétences vertes.

Monsieur le Ministre, vous avez évoqué un certain nombre de décisions qui ont été budgétées, cette fois-ci, lors de l'ajustement, mais qui sont effectivement le résultat de décisions du gouvernement. Je dois souligner, des deux ou trois points qui ont été revendiqués ici en commission par des interventions, notamment le point relativement au *job coach*, les agents constatateurs dont on a beaucoup parlé, et aussi les crédits liés à l'organisation d'*Euroskills* 2012, qui est un élément porteur pour notre région, puisque cet événement se produit à différents endroits partout dans le monde et que, pour une fois qu'il revient à notre région de l'organiser, c'est un élément de visibilité et d'image de notre région tout à fait porteur, avec la formation, avec la relance de l'économie, avec les exportations.

Monsieur le Ministre, nous avons hâte de voir aussi le décret sur le plan « Airbag ». J'ai eu l'occasion d'avoir l'un ou l'autre écho, avec des jeunes indépendants qui l'attendent avec impatience parce que, pour eux, ce sera la mise sur orbite d'un certain nombre de décisions importantes.

Pour en arriver rapidement à deux points que je souhaitais souligner lors de cette discussion, et notamment la problématique des OISP et EFT, où effectivement les versements sont en cours pour les EFT maintenant, puisqu'ils ont quasi tous perçu leurs subventions de fonctionnement, et que les OISP sont en train de recevoir les déclarations de créance pour pouvoir fonctionner de la meilleure manière.

J'aurais aussi voulu avoir une précision, puisque vous avez évoqué cela dans votre présentation générale, en disant « *Pas d'ajustement négatif pour les organisations* ». Pour ceux qui étaient au-delà de douze euros, pour ne pas tuer le système, j'imagine que s'il n'y a pas d'ajustement négatif, on ne va pas non plus toucher au plancher. Il n'est pas question de diminuer le plancher de dix euros. Tous les crédits prévus, qui révèlent non seulement des politiques qui sont poussées et remises en place, mais qui remettent chacun à leur endroit, et qui étaient les demandes d'un certain nombre de parlementaires par rapport à des points bien précis.

Il me reste une question à vous poser, Monsieur le Ministre, dans le cadre de ce projet d'ajustement budgétaire. Elle concerne plus particulièrement l'OFFA, où on voit que rien n'a encore bougé. Y a-t-il un retard dans l'allumage ou dans la mise en route de l'OFFA ? Est-ce plus lent que prévu ? Est-ce qu'il va y avoir un décret nouveau qui va être soumis à notre analyse ?

Voilà, Monsieur le Ministre, les quelques éléments que je souhaitais évoquer avec vous, en vous remerciant déjà pour les réponses que vous allez nous donner. Comme le suspense est particulièrement tenace dans cette assemblée, et puisque chacun y va de son compliment et de son couplet, nous soutiendrons votre politique dans les matières de vos compétences emploi-formation telles qu'elles nous sont présentées.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Noiret.

M. Noiret (Écolo). – Monsieur le Ministre, on va peut-être démarrer le paquet aéroports. Cette question, qui a déjà été évoquée par quelques collègues, de ces 100 000 euros consacrés à la publication d'un livre sur l'histoire des aéroports, pourquoi pas, au fond. Ma question porte sur la participation des aéroports eux-mêmes à cette opération. J'ai cru comprendre que, dans la Déclaration de politique régionale, un effort particulier allait être fait pour essayer d'autonomiser, responsabiliser ces structures vers un *self supporting* de bon aloi quand on met en place des outils de ce type. La question est : la région met 100 000 euros, qu'est-ce que les aéroports eux-mêmes mettent ? Et pour faire quoi, finalement, là derrière ? Si c'est une opération de *marketing* ou si c'est une opération beaucoup plus importante, de quoi retourne-t-il ?

Pour ce qui est du paquet formation, on peut en effet se réjouir d'un demi-million qui vient en plus pour les SAACE. On sait combien — et on a déjà eu l'occasion de l'évoquer ici dans cette commission — cet outil est un outil tout à fait précieux pour retisser le réseau d'indépendants et de petites entreprises en Wallonie. C'est quelque chose qui est non seulement opérationnel, mais véritablement attendu par toute une série d'acteurs économiques. Je pense que là aussi on peut se réjouir de moyens complémentaires. J'attends aussi, à cette occasion, confirmation pour ces nouveaux agréments. Où en sommes-nous ? Vous deviez recevoir un certain nombre de ces projets qui avaient été refusés, un certain nombre de rendez-vous devaient avoir lieu déjà maintenant. Où en sommes-nous et quelle est la perspective à cet égard ?

Enfin, mon collègue M. Disabato est absent. J'ai expliqué tout à l'heure pourquoi, je crois que c'est un moment important pour lui, et surtout pour sa compagne. La question est EFT-OISP. Cette question, où il vous a interrogé à maintes reprises, on peut se réjouir d'avoir 1,9 million en moyens d'action et 1,5 million en moyens de paiement. De nouveau, quelle est la perspective ? On sait qu'ici, il ne s'agit que de se remettre dans ce qui avait été prévu par le décret et qui n'était toujours pas mis en œuvre. Cette action est évidemment un minimum, alors quelle est la suite des événements ? Il est important de continuer à maintenir non seulement une attention, mais évidemment une mise en œuvre de cet outil, de nouveau, qui s'adresse à la partie de notre population qui est parmi les plus éloignées de l'emploi et du travail, donc c'est évidemment un processus dans l'ensemble du dispositif qui est tout à fait précieux également.

Enfin, je crois qu'il ne faut pas masquer notre joie devant ce plan Langues, cette plateforme Langues, qui a l'air de se mettre enfin en œuvre. Je voulais dire combien, pour nous et pour l'ensemble des groupes ici présents, cette avancée et cette concrétisation étaient à souligner positivement. Même s'il y a des questions, de toute façon les inclinaisons que l'on observe à travers la modification budgétaire, qui effectivement ne porte pas sur de très grands enjeux sur le plan des montants, mais porte sur de grands enjeux sur le plan qualitatif. Tout cela est évidemment digne de notre soutien.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Bayet.

M. Bayet (PS). – Monsieur le Ministre, j'ai juste quelques petites questions techniques. On a parlé de la téléredevance. Vous avez expliqué que l'administration avait injustement taxé les statuts BIM et OMNIO. Dans l'ajustement, il n'y a pas de modification. Vous nous avez dit que vous estimiez à à peu près 14 millions d'euros, mais je n'ai pas de recettes en moins ou de dépenses en plus. Je voulais savoir, techniquement, comment vous faisiez pour rembourser les gens.

Dans les recettes à la DO 12, le 26.02.10, il y a 332 milliers d'euros en intérêts de tassement. Je suppose que ce sont des intérêts que vous gagnez *via* la centralisation de la trésorerie, ou c'est dans le cas de la gestion de la dette ? Il n'y a pas d'explication dans la note.

Dans la DO 18, le programme 11, vous diminuez — ce n'est pas la première fois — les subventions aux structures de gestion des centres-villes. Je voulais savoir pourquoi vous avez fait une analyse de ces structures. Est-ce que certaines s'arrêtent ? Est-ce que cela marche moins bien ? Pourquoi diminue-t-on régulièrement ces subventions ?

Enfin, dans la DO 18, le programme 25, la formation en alternance. Je voulais savoir où on en était avec l'encours, parce qu'on avait déjà parlé régulièrement dans cette commission, dans les heures de formation. Le 33.17, si vous voulez le numéro de l'AB.

Mme la Présidente. – Je voudrais moi aussi faire une intervention sur la question des entreprises de formation par le travail et des organismes d'insertion professionnelle. Vous savez, Monsieur le Ministre, ce dossier me tient fort à cœur, comme pour pas mal de parlementaires qui se sont exprimés aujourd'hui ou qui ne sont pas là.

J'ai vraiment apprécié le travail que vous avez réalisé, surtout parce que vous avez été, vous l'avez dit vous-même, interpellé par le secteur. Apparemment, celui-ci semble satisfait des avancées obtenues, surtout dans le cadre budgétaire que l'on connaît.

Donc, je voulais vraiment le souligner.

Je voudrais dire aussi que les deux postes concernés, à la fois pour ce qui concerne les ASBL et pour ce qui concerne ce qui se fait au niveau des CPAS, ont pu être augmentés, mais que cela se fait notamment par des changements dans vos différentes divisions, dans vos différents programmes, notamment en regroupant toute la politique d'alphabétisation. C'est un choix maintenant de ce transfert de la politique d'alphabétisation du Forem vers le SPW. Mais de ce fait-là, *quid* du montant réellement affecté à la politique en termes d'entreprise de formation par le travail et d'organismes d'insertion socio-professionnelle ? Je pense que ce n'est pas nécessairement très clair, d'où peut-être d'ailleurs la confusion de ma collègue Mme Cornet tout à l'heure pour, finalement, ne pas savoir le montant qui est réellement affecté à l'alphabétisation et celui qui est réellement affecté à la formation professionnelle. Donc, je souhaiterais en savoir un peu plus.

Je souhaiterais également mettre en évidence la politique en termes de discrimination. Monsieur le Ministre, vous signez des conventions sectorielles dans le domaine de l'insertion, de la formation, de l'enseignement. Dans ces conventions sectorielles, il y a un axe spécifique pour ce qui concerne justement la politique d'égalité des chances. Or, on voit des diminutions de budgets dans ce domaine-là. Donc, comment financer cette politique si les budgets diminuent ?

Par ailleurs, je sais bien que ce ne sont pas des périodes où on a envie de célébrer le travail du Gouvernement flamand, ça je peux le comprendre, mais je trouve qu'il y a tout de même un travail en termes de politique de gestion de la diversité au niveau des ressources humaines qui est tout de même intéressant. Alors, pourquoi ne pas essayer de poursuivre ou en tout cas de faire peut-être une opération de *benchmarking*, de regarder ce qui se fait quand même correctement et de pouvoir le mettre en place au niveau wallon parce que, comme vous le savez, beaucoup de personnes en Wallonie sont demandeuses de trouver du travail, d'avoir vraiment l'occasion de fournir et de mettre leurs compétences au service de la Wallonie, au service de son développement et, malheureusement, sont freinées par le fait d'être différentes. Je pense que là, il y a vraiment encore un travail qui pourrait être réalisé.

Je voulais vous remercier également pour les SAACE. Je sais que vous allez arriver avec le décret «*airbag*» et du coup, vous allez sans doute nous expliquer mieux l'articulation qu'il y aura entre les SAACE et la politique «*airbag*», mais qu'en est-il, à l'heure actuelle, pour les structures qui sont déjà agréées, qui sont consolidées, stabilisées par rapport à ce nouveau dispositif ? Est-ce qu'il y a déjà — je ne dirais pas une information parce que cela n'a pas encore été voté au parlement — une sensibilisation qui est réalisée pour que, lorsque le décret sera véritablement voté ici au parlement et surtout implémenté sur le terrain, véritablement intégré dans ce type de structure pour qu'il puisse donner sa pleine mesure et toute son efficacité ?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Soyez remerciés les uns et les autres pour les nombreuses contributions que vous avez développées en faveur de l'emploi parce que, même s'il y a pour l'essentiel des éléments techniques, c'est aussi quand même un ajustement politique. Le fait que nous ayons tenu scrupuleusement nos engagements à l'égard de la valorisation du point APE, pour le non-marchand et les pouvoirs locaux, le fait que nous ayons augmenté les crédits pour les EFT, le fait qu'on ait augmenté les crédits pour les SAACE ou encore pour Green Wall, tout cela démontre quand même une volonté, malgré tout, de continuer à investir dans l'emploi et la formation. Donc, c'est plus que technique, et M. De Lamotte l'a souligné notamment par rapport à la plate-forme langues dont il s'est réjoui.

D'abord, pour Mme Cornet, elle nous dit : «*Je veux voir cela à l'usage.*» Elle est prudente. Je ne l'entends pas *a priori* faire un réquisitoire contre les réformes que nous avons entreprises, je l'en remercie. Et elle nous demande d'être efficaces et donc de procéder à des évaluations. Mais, Madame, c'est ce que nous avons fait puisque, pour tous les pans de la politique de l'emploi et de la formation, j'ai fait procéder à une évaluation extérieure : Forem confié à PwC, IFAPME à Isis-Consult, APE à Sonecom, EFT à Comase et il ne reste plus qu'un seul secteur à soumettre à évaluation, ce sont les MIRE pour lesquelles le consultant extérieur doit être désigné. Donc, il n'y a pas un pan de la politique qui n'a pas fait l'objet d'une évaluation externe. Donc, on ne peut quand même pas reprocher à un gouvernement de ne pas vouloir, à un moment donné, où les moyens sont rares, où les ambitions sont importantes, pouvoir recalibrer les moyens qui sont donnés et il nous reste les MIRE — j'aurai, du reste, une question tout à l'heure — sachant que l'inspection avait déjà constaté des différences de financement assez importantes d'une MIRE à l'autre, d'où notre volonté d'objectiver ces constats et de les faire partager avec l'inter-MIRE pour pouvoir faire évoluer un décret qui est tout récent puisqu'il date de 2009.

Donc, oui, tout cela démontre bien, Madame Cornet, la volonté de recycler et, du reste, même s'il

y a des évolutions positives dans le budget, les réformes sont bien plus importantes que la croissance des moyens budgétaires. Donc, ce qui démontre que ce travail de recyclage que vous partagez, nous le faisons.

La performance, je l'ai encore vu vendredi, nous venons de signer une convention avec tout le secteur de la construction. Quand M. Jeholet, tout à l'heure, parlait de tous ces travailleurs que l'on cherchait et qu'on ne trouvait pas, nous avons fait tout cela avec la Confédération wallonne de la construction. Nous avons établi avec eux les fiches-projets pour former, pour lutter contre les métiers en pénurie, pour les métiers critiques et nous l'avons fait avec la Confédération wallonne de la construction, avec les syndicats, avec les opérateurs Forem — IFAPME ou autres intervenants spécialisés ainsi que le gouvernement. Ce protocole a été signé dans l'enthousiasme par les partenaires de la construction. Donc, si eux-mêmes ont confiance dans la démarche qui est la nôtre aujourd'hui, je vous demanderai peut-être, Monsieur Jeholet, un peu comme à Mme Cornet, d'attendre l'aboutissement de ces éléments-là pour pouvoir les apprécier correctement.

Troisième élément, la réforme du Forem avance bien. J'avais dit que tout serait fixé pour le premier semestre 2011, c'est le cas. Je rappelle que vous avez voté le premier décret, que le second est au Conseil d'État et que le troisième vient de franchir — qui était le deuxième puisqu'on a inversé, mais peu importe — la première lecture. Donc, au niveau des techniciens, nous avons terminé. Les trois décrets sont maintenant dans le *pipe*, et donc vont revenir progressivement en commission ainsi que l'approbation par le gouvernement du contrat de gestion. Je pense que, de ce côté-là, on a bien avancé au niveau du Forem. Cela prend du temps parce qu'il y a des négociations avec les partenaires sociaux. Cela prend du temps parce qu'il y a encore des négociations avec des syndicats maison qui ne sont pas les mêmes que le syndicat du comité de gestion. Voilà, tout cela se fait aussi dans la bonne entente et dans l'esprit de concertation sociale qui anime la Région wallonne depuis des années.

Vous me demandez la diminution du 41.01.40 qui est essentiellement les PTP dont malheureusement la consommation ne cesse de diminuer pour plusieurs raisons; parce que les PTP, c'est du chômage de longue durée, c'est un contrat à durée limitée dans le temps, il faut trouver la formation adéquate et les employeurs ne sont vraiment plus intéressés parce que tous, ce qu'ils demandent à la fin, c'est de pouvoir pérenniser l'emploi de l'intéressé. Ce que nous avons comme demande, c'est de transférer les PTP en APE.

Nous sommes conscients qu'il faut faire évoluer et revoir complètement le système des PTP. Malheureusement, cela implique une concertation avec le Fédéral. Or, je n'ai plus de répondant. Même si Mme Milquet décroche, elle ne peut plus parler au nom d'un gouvernement qui est maintenant défaillant et donc, l'accord de coopération est bloqué, même si je souhaite ardemment revoir fondamentalement les PTP, notamment pour privilégier les chômeurs âgés de plus de 50 ans. C'est ma cible. Pourquoi? Parce que, dans le même temps où vous interrogiez sur «*Est-ce qu'on abandonne les chômeurs de longue durée?*». Non, mais bonne nouvelle, ils diminuent de plus de 5%. C'est la première fois en Wallonie que des chômeurs de quatre ans retrouvent du travail.

Donc, en fait, quand on prend les statistiques, le nombre de chômeurs indemnisés, stage d'attente, *et caetera*, allocations d'attente, diminue de 13%. Les chômeurs de moins de 25 ans diminuent de 4,5%, les chômeurs longue durée diminuent de plus de 5%. Il n'y a qu'une seule catégorie pour laquelle il y a vraiment un problème dont la part reste identique, même légèrement en augmentation, ce sont les chômeurs de plus de 50 ans. Et là, je dois bien constater que nous manquons de dispositifs en Walllonie, d'où le fait que je veuille requalifier les PTP et les APE, marchand et non-marchand, pour donner une priorité aux plus de 50 ans, sans quoi nous n'avons pas de dispositif qui leur est destiné. Rien. Du reste, vous avez vu que, dans la note du formateur, M. Di Rupo avait aussi prévu que l'accompagnement allait concerner les plus de 50 ans. Donc, on n'allait pas les laisser tomber. Le constat est le même partout et je pense que là aussi, il faut recycler en donnant une priorité en ce qui les concerne.

Pour le plan «*airbag*», les 470000 euros en plus nous permettent d'arriver au budget que nous nous étions fixé: 3 millions d'euros. Le décret va nous revenir du Conseil d'État, donc il vous sera soumis en septembre devant votre commission. Nous avons toujours dit que l'objectif, c'était le mois d'octobre. Bien sûr, tout ce qui ne sera pas consommé, sera versé au fonds de réserve dédicacé «*airbag*». Ce qui fait qu'on accumule des moyens, mais uniquement «*airbag*». Rappelons que c'est de 12500 euros qu'il s'agit, de primes sur deux ans, réparties sur quatre semestres, après bien sûr évaluation des revenus de l'intéressé, après que celui-ci soit choisi par un comité d'évaluation et on va même tenir compte du classement par le jury. Donc, le rôle du ministre sera extrêmement limité, ce sont les spécialistes qui jugeront si oui ou non, le projet est solvable.

Il est extrêmement tendu, M. De Lamotte a raison, et je réponds ainsi à notre présidente, Mme Kapompolé qui se disait: «Est-ce qu'on va préparer la venue de ce décret?» Oui, puisque nous avons une convention avec l'Union des Classes moyennes et nous faisons très régulièrement des grandes journées et soirées d'information qui sont en cours et qui préparent vraiment un grand nombre d'opérateurs en la matière.

La meilleure preuve de reconnaissance de l'intérêt de ce décret, c'est que le patronat flamand nous a demandé copie de notre décret, parce qu'il n'y a pas d'équivalent en Flandre. C'est qui est assez remarquable, pour une fois que nous avons une bonne idée qui est recopiée par les Flamands. Je pense que cela manquait, il n'y avait pas de dispositifs en Wallonie, il y avait déjà les SAACE et la prolongation des SAACE, pour répondre à Mme la Présidente, cela va permettre à quelqu'un qui a terminé son parcours de «couveuse», de s'installer comme indépendant et de profiter des 12 500 euros.

Idem pour les indépendants à temps partiel ou les titulaires d'un diplôme de chef d'entreprise au niveau de l'IFAPME, ce sont les trois cibles que nous avons retenues.

Pour le cadastre APE, il y a évidemment une réforme qui est déjà en cours au Forem, c'est de créer un service à gestion séparée pour la gestion des APE et des primes, ce qui n'existait pas, ce qui nous posait problème parce qu'il y avait confusion entre ce mécanisme de financement et les autres missions du Forem. Donc, dès lors qu'elle sera installée, — puisque cela fait partie de la réforme du Forem qui est passée au gouvernement la semaine dernière — nous aurons un véritable pilotage, ce qui devrait nous permettre à l'avenir d'établir ce type de cadastre.

Ceci dit, on a quand même une ventilation déjà disponible. Je tiens à le dire pour Mme Cornet puisque les secteurs les plus importants dans les points APE, en équivalents temps plein, nous avons :

- 1 302 postes sur l'action d'insertion socio-professionnelle ;
- pour ce qui concerne l'aide familiale, personnes âgées, services à domicile, 861 ;
- crèches et garderies d'enfants, 859 ;
- les adultes handicapés physiques et mentaux, 802 ;
- formation des adultes, 691 ;
- maisons de la culture, centres culturels, 622 ;
- aide au logement, 572 ;
- accueil, hébergement pour l'accompagnement social des personnes, 496 ;
- aides et services à domicile, 495 ;
- maisons de repos et personnes âgées, 494.

Rien que cela, cela nous fait 7 199 postes équivalent temps plein, soit 50 % du non-marchand. C'est quand même le cadastre et on pourra avancer sur base de cette grille-là.

Au niveau des pouvoirs locaux, on a aussi une ventilation par catégories :

- associations de communes, 1 961 équivalents temps plein, c'est notamment toutes les intercommunales pour la collecte des déchets, les parcs à conteneurs et autres ;
- associations visées au chapitre 12 : 62, c'est nouveau, on l'a introduit dans le décret en 2009 ;
- CPAS : 5 295 ;
- les communes : 14 791 ;
- les établissements publics qui dépendent de la Communauté française, 16 ;
- ceux qui dépendent de la Région wallonne, 356 ;
- les provinces, 336 ;
- les régies autonomes, 57 ;
- les services du Gouvernement de la communauté, 66 ;
- les zones de police, 48,4.

On a quand même une ventilation par *item* qui est relativement connue même si, dans le non marchand, cela évolue considérablement selon le renouvellement ou non, ou l'octroi ou non. Je dois bien dire que pour le moment, nous sommes extrêmement parcimonieux parce que le budget est lui-même sous tension. Je vérifie pour qu'il n'y ait pas de dépassement.

Par contre, nous aurons, fin de cette année, les appels à projets dans le cadre du Plan Marshall 2.vert pour tout ce qui concerne les métiers verts et le secteur social, aîné, handicapé et petite enfance. Là, c'est un nouveau budget Plan Marshall 2.vert qui est dédicacé. On va lancer avec mes collègues les appels à projets le moment venu.

Pour les EFT-OISP, bien évidemment, ce sont les dépenses pérennisées. Elles sont inscrites au SPW et non pas sur le compte de réserve. Il nous reste donc la dernière phase de 85 % à 100 %, c'est-à-dire un million d'euros.

J'ai essayé, mais à l'ajustement la marge n'était quand même pas très grande, et mes collègues, à juste titre, m'ont fait remarquer qu'à l'initial, c'était bien compris en phasage. On respecte ce qui était convenu. Maintenant, je comprends l'impatience. Un décret voté en 2004, entré en vigueur en 2008, avec un phasage de quatre ans, cela revient à dire qu'avant que le décret de 2004 ne soit d'application complètement, il se sera écoulé huit ans. C'est comme cela qu'il a été conçu, mais nous sommes au rendez-vous. Je peux vous dire que leur satisfaction est réelle. Peut-être qu'il y en aurait bien l'un ou l'autre, qui aurait espéré les 100 % tout de suite, mais ils vous diront «Ce n'est pas ce qui avait été convenu». Cela, c'est la correction qui s'impose, d'autant plus qu'il n'y a pas eu de correction négative. C'était aussi une demande du secteur. Si on le faisait, on récupérait 500 000 euros, mais cela mettait certains en difficulté. Voilà pourquoi nous sommes arrivés à un accord.

Il me reste, l'année prochaine, à aller chercher un million d'euros. Comme je vois les choses, ce sera 500 000 à l'initial et puis ils reviendront et il y aura l'ajusté. C'est classique. Je sais déjà comment cela

va s'écrire. Je me ferai «engueuler» au début. Après, j'espère qu'on me remerciera, dans le bon sens du terme.

C'est un travail de longue haleine, de réinvestissement, avec des moyens quand même toujours limités, même si je veux souligner le travail des EFT-OISP.

J'ajoute, pour M. de Lamotte, parce que c'était une de ses préoccupations, qu'il aura peut-être remarqué qu'il y a un cavalier budgétaire qui permet un transfert des offres de formation des ASBL dissoutes ou disparues. C'était aussi une grosse revendication du secteur. Si je ne l'avais pas mentionné, les ASBL tombaient et je récupérais l'argent. On ne peut pas dire que j'ai poussé au maximum. On a vraiment bien entendu tout le secteur et le climat est vraiment excellent avec eux pour travailler à un autre décret de financement qui permette réellement une anticipation des dépenses, ce qui n'est pas le cas pour le moment. Cela, ils en conviennent aisément.

Le WAN, ce n'est pas lié à Ryanair. Rassurez-vous, Madame Cornet. C'est lié à des formations pour la production des pièces de l'Airbus 350. On est vraiment bien là dans la logique du Plan Marshall et des pôles de compétitivité.

Le campus technologique, c'est vraiment une pure merveille. J'ai eu l'occasion d'ailleurs d'y prononcer un discours et de m'engager là aussi sur les crédits manquants. Parce que chaque fois que vous sortez, on vous rappelle les crédits manquants. J'ai rarement un constat sur les crédits complets. On a tenu parole pour le campus technologique, ce qui nous a valu d'ailleurs les remerciements d'Agoria.

Pour l'IFAPME, la demande M. Jacques Bounameaux a été rencontrée. Il y en a une autre qui l'a été aussi. C'est la lutte contre le décrochage des stagiaires. En fin de parcours, pour les apprentis et chefs d'entreprise, on a des taux de 85% d'insertion à 100% dans les six mois. Par contre, il y a des abandons pendant la formation. Cela, c'est un gâchis que nous voulons vraiment combattre. Du reste, nous étions en réunion à La Hulpe avec l'IFAPME la semaine dernière, il y a dix jours. On va vraiment mobiliser des moyens budgétaires, y compris nouveaux, pour lutter contre le décrochage des apprentis.

C'est un phénomène qui existe par ailleurs. D'ailleurs, l'IFAPME n'a pas commencé les essais métiers pour éviter justement ce décrochage qu'on voit partout. Il existe dans l'enseignement. Il existe au Forem. Il existe à l'IFAPME. Il existe dans les EFT. Cela s'explique par différentes mesures. Certains choisissent une formation pour fuir les sanctions. D'autres se trompent sur le contenu ou sur le métier. D'autres sont déçus par les niveaux de salaire qu'on va leur offrir. D'autres enfin, c'est notamment le cas pour les IFAPME, ont trouvé du travail. Plutôt que de toucher une indemnisation comme apprentis, ils préfèrent évidemment avoir un salaire. C'est du reste la principale cause de l'abandon. C'est du fait qu'ils trouvent du travail. Tout à l'heure, je vous indiquais même les quatre ans et plus, les jeunes chômeurs trouvent du travail.

Franchement, on peut dire beaucoup de choses sur la Wallonie, mais le résultat en matière de recul du chômage aujourd'hui est indiscutable. On est à 13%, Bruxelles à 20%. Même en Flandre, mon collègue Philippe Muyters le reconnaît, il salue nos efforts. Malheureusement, il ne le dit pas publiquement, mais il les salue. Aujourd'hui, on a vraiment et c'est ce que j'ai dit à Mme Cornet «*Tout cela marche-t-il ?*», ou quand M. Jeholet disait tout à l'heure «*Oui, mais enfin, tout ce truc*.». Le meilleur indicateur, c'est la diminution du chômage. J'en donne un deuxième, c'est l'augmentation des Wallons qui vont travailler hors de leur région. Aujourd'hui, il y en a 225000. On n'en a jamais eu autant qui vont travailler ailleurs. Donc la mobilité aussi. Quand on voit dans les formations Plan Marshall 2.vert, je n'ai pas les chiffres ici, mais je peux vous les donner, on a pulvérisé tous les objectifs en termes de formation. Dans tout ce qui est métiers verts et verdurisation des métiers, on ne suit pas la demande.

Du reste, quand nous avons visité Initialis à Mons, on s'est bien rendu compte du succès de pareilles formations.

M. Mattart me dit entre 50% et 100% de dépassement. C'est donc dire si le succès est à la clé.

Monsieur de Lamotte, vous me parliez du succès de la lutte contre le chômage.

Il n'y a pas que nous. Il y a les entreprises. Il y a les mesures du Fédéral. Tout cela joue bien évidemment, j'en suis bien conscient.

Il se félicite de l'agrément des SASS.

À ce propos-là, Mme Kapompolé a posé la question, M. Noiret, comme il y a eu un refus, il a formellement redéposé un dossier. Comme les moyens budgétaires existent, il ne devrait plus y avoir la moindre difficulté.

M. Mattart me dit qu'ils ont déjà été reçus et qu'on leur a expliqué la procédure. C'est en place maintenant pour les agréer. Je pense d'ailleurs que c'est vraiment une de mes belles satisfactions en ajustement, c'est ce qu'on a pu faire pour les SASS.

Mes collègues vous diront que j'avais demandé pour un troisième partenaire. J'ai tout essayé, mais cela devenait beaucoup. EFT, SASS, j'allais en avoir un troisième dans ma mire, mais cela devenait

beaucoup. Tout le monde aura compris ce que je voulais dire.

Euroskills sera complètement financé. Pour nous, c'est terminé, mais il y a d'autres cofinancements déjà intervenus à l'éducation, en économie en la matière.

Décret *Air bag*, oui. On a la convention avec l'UCM. J'étais à Namur lundi il y a quinze jours. Puis, on fait tout un tour de Wallonie avec l'UCM qui vraiment mobilise ses partenaires et ses affiliés vraiment pour la création de ces nouvelles entreprises.

Pour l'OFA, il est passé en première lecture. Sysfal est déjà en liquidation. Il nous reste maintenant à Altis qui pourrait être prolongé en fonction en de la réponse rapide ou non en provenance de la Promotion sociale. On a encore quelques petites confirmations à obtenir.

Je vous ai dit donc pour le cavalier budgétaire des EFT, transfert des offres de formations.

Les aéroports, Monsieur Noiret, que ce soit très clair, c'est vraiment une opération de promotion et de *marketing* que nous voulons réaliser dans ces crédits de toute nature. Du reste, dans le *script* est prévu une association des opérateurs, des clients de ces aéroports qui sont quand même nombreux, ainsi que des anciens ministres. Je pense qu'il faut avoir la correction de dire que cela a été porté par plusieurs gouvernements, par les quatre familles politiques et que chaque ministre y a apporté sa pierre. C'est vraiment pour valoriser le succès de nos aéroports ainsi que les perspectives futures.

Pour les SASS, je vous ai répondu sur la procédure. Ils ont été reçus. Tout cela fonctionne bien.

Les EFT-OISP, c'est pérenne, 100 %. Il nous manque un million, mais à mon avis, comme je vous l'ai indiqué, on y sera l'année prochaine. Nous pourrons alors en confiance aborder la révision du décret. Si on ne les finance pas complètement avant, revoir leur décret, cela fait peur dans le contexte actuel. On va pouvoir le faire de manière vraiment féconde.

Plate-forme langues, merci du compliment, vous l'avez adressé et M. de Lamotte aussi. C'est une première mondiale que d'avoir l'accessibilité à un programme par internet avec corrections individualisées. Sont visés le néerlandais, l'anglais, l'allemand avec une possibilité d'extension pour l'italien et l'espagnol, soit de manière individuelle, soit de manière groupée.

M. de Lamotte (cdH). – Quel va être l'opérateur ?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je ne peux pas vous le dire. On doit le désigner.

Il y avait sept remises d'offres.

M. de Lamotte (cdH). – Monsieur le Ministre, sur le principe, chacun chez soi qui est connecté à internet suivre un cours de langue dans les trois langues nationales et d'autres ?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Oui, néerlandais, anglais et allemand. Il y a une faculté aussi pour le français pour ceux qui ne sont pas locuteurs de naissance ou qui ne maîtrise pas bien le français.

C'est vraiment une grande première.

M. de Lamotte (cdH). – C'est à coût nul pour l'utilisateur ?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Zéro. Tout est payé par les pouvoirs publics.

Ce que je vais demander, c'est aux CPAS et aux communes de se mobiliser, y compris aux ASBL concernées, pour pouvoir quand même regrouper. Il y a plus de motivation si vous êtes dans un groupe que si vous êtes tout seul. Un jour ou l'autre, vous serez bien toujours en concurrence avec vos enfants ou avec un match de football ou que sais-je encore, tandis que le fait de le faire dans un groupe, cela permet un meilleur suivi. Pour cela, on va mobiliser les CPAS, communes ou les autres opérateurs là-dessus.

C'est vraiment une grande première, un beau marché, un marché européen du reste de près de cinq millions d'euros. Ce n'est quand même pas rien. Ceci dit, il y a des écarts de prix considérables, avec des groupes étrangers. On verra ce qu'il en est.

Pour M. Bayet, la DGO7, il n'est plus là, mais on lui dira, où sont passés les 14 millions ? La DGO7 n'a pas transféré la totalité des recettes au receveur régional. Il y a une partie des sommes. Rappelez-vous la discussion que nous avons eue avec la Cour des comptes dans le cadre de la préfiguration. La Cour des comptes préférant, de manière orthodoxe, je le dis tout de suite, je ne vais pas me mettre à mal avec la cour, de le refaire passer dans les recettes générales et puis de créer un article de dépenses, tout cela va prendre beaucoup de temps et les personnes qui veulent être remboursées veulent l'être tout de suite. C'est pour cela que la DGO7 a gardé un certain nombre de crédits, même si — tout à l'heure, je le dirai à M. Jeholet — on a plusieurs cas de figure en fonction de la situation de ces personnes. Est-ce qu'elles doivent de l'argent ou

pas ? Là, il y a des retenues qu'on veut organiser si elles nous doivent de l'argent pour le passé.

Pour les intérêts de placement, c'est effectivement l'enjeu de la centralisation de la trésorerie, on a émis quelques billets de trésorerie pour des placements à très court terme. Tout cela coïncide avec le rythme de la couverture de nos besoins de financement. Si on fait des emprunts qui, à un moment donné, ne sont pas nécessaires pour nos dépenses, on a parfois la faculté de placer des billets de trésorerie. On l'a fait notamment à la Ville de Liège, je pense, et pour d'autres. Je n'ai plus en tête. Ce sont des placements à 28 jours, à très court terme.

Pour les subventions centre-ville, comme les arrêtés ne sont pas pris, nous sommes toujours dans le financement des projets pilotes. Il y a une question de Mme Barzin qui parlait de l'effet lasagne sur lasagne ; à un moment donné, il faudra quand même bien restructurer tous les opérateurs qui interviennent. Il y a les agents de développement local. Il y les gestions de centre-ville. Parfois, la même commune a les deux. Faut-il aussi financer les structures qui chapeautent le personnel APE qu'on met à la disposition des centres-villes ? Je me pose des questions lorsque les villes complètent les salaires. C'est parfois de manière extrêmement significative.

C'est un débat qui va être mené.

À la rentrée, nous viendrons avec une note d'orientation. Je ne cache pas et je n'ai jamais caché que mon intention était de ...

(Réaction de Mme Barzin)

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Comme cela, vous n'avez pas trop de suspense. Vous savez qu'on va rationaliser. C'est tout.

C'est cela la difficulté. Tout le monde est d'accord pour dire qu'il y a des tranches de lasagne qu'il faut faire disparaître. Lorsqu'on en enlève une, vous avez toujours des supporters, bien légitime du reste, de cette tranche-là. j'estime qu'il y a là parfois des démarches qui sont des doublons.

Pour ce qui est de la formation en alternance, pour répondre à la question de M. Bayet, nous avons obtenu 4 millions, et ces 4 millions seront récurrents jusqu'à extinction de la dette pour les primes à l'alternance qui date de 2006, mais dont les opérateurs n'ont pas tous, loin s'en faut, présenté des créances. Au rythme où les créances vont rentrer, nous allons les honorer, mais je peux rassurer M. Bayet, l'opération est maintenant sous contrôle, non sans vives discussions au gouvernement. En effet, on peut parfois s'étonner, à juste titre, de voir des créances de 2006 rentrer seulement en 2011. Mais c'est comme cela, et nous allons les honorer.

Pour Mme Kapompole, il n'y a aucune diminution de « lire et écrire ». C'est une simplification de la gestion de ces crédits, demandée par la Cour de comptes qui nous ont fait remarquer précédemment que le Forem ne devait pas intervenir pour « lire et écrire », c'était le SPW. Donc lorsque je dis que nous lisons la Cour des comptes, non seulement on le lit, mais on s'exécute, peut-être pas tout de suite il faut quand même négocier cela correctement, mais c'est pour cela que nous l'avons fait. C'est une opération blanche et il y a 2,880 millions d'euros au total qui sont réservés à cela.

Pour la convention égalité des chances, c'est vrai qu'aujourd'hui c'est le niveau de consommation et c'est essentiellement la branche syndicale qui en est l'artisan. On n'a pas beaucoup de demandes et donc nous honorons celles qui nous viennent des organisations syndicales en la matière.

Concernant « *AirBag* », j'ai indiqué que l'UCM s'en occupait, il y a une convention qui leur a été réservée.

Je pense avoir fait le tour de toutes les questions qui m'ont été soumises et matière d'emploi et de formations.

Mme la Présidente. – S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

Vote

Mme la Présidente. – Nous allons voter sur le programme justificatif relatif aux compétences de M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports.

Le programme justificatif a été adopté par 8 voix contre 3.

Confiance au rapporteur

Mme la Présidente. – La confiance est accordée à l'unanimité au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

- La séance est suspendue à 18 heures 45 minutes.

- La séance est reprise à 19 heures

REPRISE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente. – La séance est reprise.

INTERPELLATION ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. MILLER À M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR « LA PRÉSENCE DE DÉFIBRILLATEURS DANS LES INFRASTRUCTURES SPORTIVES »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Miller à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « la présence de défibrillateurs dans les infrastructures sportives ».

La parole est à M. Miller pour poser sa question.

M. Miller (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, il est vrai que j'ai hésité un peu à savoir s'il fallait poser cette question ici à la Région wallonne ou bien attendre à la Communauté française et puis, finalement, je crois que le Bureau a accepté qu'elle soit développée ici.

Elle concerne les défibrillateurs.

Monsieur le Ministre, mon attention a été attirée par un article de presse qui traitait d'une note de sport à Enghien. La direction du complexe a investi dans l'achat d'un nouveau défibrillateur à la pointe des dernières technologies et a formé les maîtres nageurs à son utilisation.

Vous n'êtes certainement pas sans savoir qu'une adolescente de 14 ans est décédée à la piscine de Braine- l'Alleud des suites d'un malaise cardiaque et que les installations ne disposaient pas d'un tel appareil ; ce qui aurait peut-être pu lui sauver la vie, mais, je souhaiterais ne pas limiter cette question aux piscines. Tous les sports sont concernés et toutes les infrastructures sportives de notre région devraient disposer d'un matériel médical performant tel qu'un défibrillateur.

Monsieur le Ministre, connaissez-vous le nombre d'infrastructures qui ne sont pas encore équipées et qui doivent encore réaliser l'investissement ? Ne pensez-vous pas qu'il serait opportun d'obliger les clubs sportifs et les infrastructures sportives d'être en possession d'un tel appareil ? Une telle obligation est-elle envisageable ? A combien se monterait l'investissement ? La région pourrait-elle intervenir financièrement ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Madame la Présidente, Monsieur le Député, je comprends évidemment l'émoi suscité par la disparition de cette jeune adolescente et le relais bien naturel que M. Miller en assure. Ce n'est, du reste, pas la première fois. Notre collègue, Laurent Devin s'en était ému en son temps et formellement du reste, M. Miller ne m'en voudra pas puisque le Président de la commission des sports en communauté, c'est lui-même. Nous allons donc quelque peu violer la commission qu'il préside, mais comme il en est l'auteur, je n'aurai pas de plainte.

M. Miller (MR). – C'est plus facile pour moi de poser la question ici.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je rappelle que de manière générale, la sécurité et la santé font partie de nos préoccupations. Je pense au décret dopage qui aboutit à la grande campagne que nous organisons avec Philippe Gilbert et la prise de conscience des jeunes en cette matière. Le mandat que nous avons donné à l'Association des établissements sportifs qui a réalisé une campagne « La sécurité, c'est aussi mon sport » notamment en matière de sécurité de l'usage des complexes sportifs, mais également, de la santé des sportifs pour qu'il n'y ait pas des comportements excessifs et je rappelle enfin que le décret du 8 décembre 2006 qui vise l'organisation des subventionnements du sport pour les fédérations et clubs précise bien en ses articles 4 et 15 que ceux-ci doivent assurer la sécurité de leurs membres, accompagnateurs et spectateurs.

En ce qui concerne alors les défibrillateurs, suite à une question parlementaire à l'époque de M. Devin, j'ai bien intégré, et le gouvernement m'a suivi et le Parlement de la Communauté Fédération Wallonie-Bruxelles également, une modification permettant la subsidiation à 75% de l'achat de défibrillateurs externes automatiques. C'est ce que l'on appelle DEA afin d'équiper tous les centres sportifs de cet appareil dont la technologie peut permettre de sauver des vies.

Cette nouvelle mesure a nécessité des modifications de l'arrêté du 19 janvier 2001 qui a alors fixé les conditions des subventions pour l'achat de matériel sportif et cette mesure est dès lors d'application depuis février, parution au Moniteur de l'arrêté dont question.

Sans attendre la parution au Moniteur de ce nouvel arrêté, nous avions déjà soutenu les centres sportifs et les clubs par des crédits de promotion lorsqu'ils souhaitaient acquérir un défibrillateur. Nous sommes donc passé du projet pilote à une législation structurelle.

Aujourd'hui, depuis l'application du décret et de son arrêté, 23 demandes sont parvenues à l'administration. Elles sont en cours de traitement : soit approbation, soit promesse ou même liquidation

et elle concerne toutes les provinces, mais, compte tenu des crédits dont nous disposons, je vais relancer à la rentrée, par courrier aux communes, aux gestionnaires de centres, aux fédérations, une campagne de sensibilisation à l'acquisition de ces appareils puisque c'est en général 2500 euros. A 75%, reconnaissons que l'investissement des communes est quand même assez limité et ça peut sauver de très nombreuses vies en la matière.

L'objectif, c'est d'acheter ou de permettre l'acquisition d'une centaine d'appareils par an et si nous tenons ce *tempo*-là, au terme de cette législature, toutes les infrastructures sportives seront munies de ce défibrillateur. J'ai aussi souhaité, bien sûr que l'AES poursuit son travail de conviction auprès de ses affiliés et membres pour que ceux-ci fassent les démarches de demande de subventionnement en la matière. S'il s'agit d'un club, nous sommes même prêts à couvrir les 25% restants s'il y avait des difficultés financières qui empêcheraient son acquisition. Soyez rassuré, Monsieur Miller. C'est vraiment une priorité et je regrette qu'il n'y ait pas plus d'intérêts à ce stade et c'est souvent lorsqu'il y a un drame qui parle dans la presse qu'il y a des demandes qui apparaissent.

Je souhaiterais qu'elles soient manifestées sans qu'il y ait ce type de tragédie.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Miller.

M. Miller (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse très complète.

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR « LA GARANTIE DU *HOLDING* COMMUNAL »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « la garantie du *holding* communal ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, le 22 juin 2011, vous avez annoncé dans la presse que les régions s'étaient entendues pour faire droit à une demande initiale du *holding* communal qui était de prolonger et d'étendre la garantie. La demande du *holding* était de passer de 125 à 150 millions. On a été fort comme on dit. Vous êtes directement passé à 450 millions d'euros de garantie, 35% étant garantis par la Région wallonne.

Quel est le délai de cette garantie ?

La garantie précédente venait à échéance le 30 juin et ici, nous sommes partis pour un délai de combien ? Il serait intéressant que vous me donniez votre lecture sur ce qui s'est passé depuis ma question puisque vous avez vu que l'agence de dotation a baissé de deux crans la note de Dexia. Conséquence : une chute supplémentaire en bourse, mais, si je vous pose la question, c'est parce qu'il y a une analyse qui est faite par *Moody's* et qui contredit l'analyse qui était la vôtre même si je pense qu'au niveau du gouvernement, c'est votre point de vue qui a émergé. Je ne comprends toujours pas pourquoi, mais enfin, soit, c'est comme cela.

Que dit *Moody's* ? C'est qu'elle a d'énormes craintes sur le fait que l'on vende Dexia et je pense que l'on peut faire la même chose comme raisonnement avec le *holding*. Qu'avez-vous exigé dans le cadre des compensations ? C'est votre droit de préemption sur la vente des actifs. Ce qui doit « faire fort plaisir aux communes ». Elles, elles n'ont évidemment par eu ces exigences-là quand elles ont participé au refinancement du *holding*. Mais vous, c'est aussi de dire que non seulement, on va se servir. J'aimerais également connaître le taux de la prime qui va vous être versée.

On est à combien ? A 6, à 3,9 ?

Votre analyse qui était de dire « Vendre des actifs avec droit de préemption » ne vous fait-elle pas peur aujourd'hui ? Vous voyez ce que dit *Moody's* par rapport à Dexia ? Êtes-vous toujours dans cette logique de dire que ça va permettre réellement au *holding* de se sauver ?

A-t-on finalement des commissaires au sein du Conseil d'administration ? Si c'est un commissaire, qui est le commissaire de la Région wallonne ? En d'autres termes, quel est le ministre qui va avancer le commissaire ?

Est-ce le ministre Antoine, Marcourt, Furlan ? On est tous quelque part concerné par le dossier. Connaissant un peu la manière dont fonctionne ce gouvernement, je me dis que si vous avez des raisons sur votre logique, vous avez peut-être dû céder ailleurs sur un commissaire. Vous me direz d'où vient le commissaire.

Enfin, par rapport aux communes qui elles, finalement, sont les dindons de la farce, je me demandais si vous ne pouviez pas faire ce qu'à dit Monsieur Mariani. Vous avez vu ce qu'il a déclaré par rapport aux actionnaires ? Il a dit : « *Dexia n'a pas forcé les communes à s'endetter pour souscrire à l'augmentation de capital* ». Vous avez des actionnaires qui font un geste et puis, il vient vous dire : « *On n'a rien demandé. S'ils l'ont fait, ils n'ont qu'à s'en mordre les doigts* ».

Je pense que M. le Ministre tient un peu le même raisonnement, Madame la Présidente, c'est de dire :« *Nous, on a exigé une prime. Nous, on exige que si on vend les bijoux de familles, il y a un droit de préemption. Comme ils n'ont pas exigé cela, tant pis pour elles* ». Et en plus, cerise sur le gâteau, pas de dividende contrairement à tout ce qui nous avait été dit. Je me souviens en plénière où Mme Tillieux était venue remplacer M. Furlan qui était en voyage dans le Kazakhstan pour venir nous dire : « *Il ne faut pas s'en faire. Pour les communes, on va verser les dividendes et il y aura même des compensations pour celles qui auront fait un prêt* ».

Monsieur le Ministre, pourquoi est-ce que je pense que vous pouvez paraphraser, M. Mariani, sincèrement, qui a poussé les communes à participer à l'augmentation de capital ? Le Gouvernement wallon par son ministre Furlan et un gouvernement, il doit être solidaire et aujourd'hui, que nous dit-on ? Non seulement, les bijoux risquent de partir à la région et les communes, elles garderont ce qu'il reste, mais en plus, pas de dividende. On verra bien en 2012. Tout le monde sait bien que les communes n'ont pas besoin de cet argent. Ça ne représente rien. Dans les budgets communaux, ça n'est pas important. On sait bien que les communes sont riches à merveille. Elles ne subiront aucune conséquence de tout ce qu'on nous annonce.

Sérieusement, trouvez-vous avoir fait un geste salutaire pour les communes ? Si vous l'avez fait, vous allez me dire comment vous l'avez fait et surtout, m'expliquer parce que je n'ai pas encore vu une commune qui avait compris le système de dire :« *Tous les risques sont pour les communes. Elles resteront bien dedans et la région, elle, s'est prémunie de toute part, dans le dossier* ».

Monsieur le Ministre, voilà quelques questions que je voulais vous poser.

Ceci dit, je vous félicite, car j'ai bien vu votre idéologie. Je suis un régionaliste, mais en la matière ici, je pense qu'il faut être prudent. Mais ici, par contre, vous avez eu gain de cause. Au sein du gouvernement, vous avez adopté un peu la même philosophie que la N-VA qui dit la même chose que vous dans le dossier. C'est une évolution qui est assez intéressante.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Bel exercice de style, Monsieur Crucke, mais quand même sans grande conviction, avec une mémoire très partielle et avec un brin de provocation. Il faut dire ce qu'il est. C'est votre genre, c'est ce qui fait votre talent.

Je dois être attentif avec vous parce que vous jouez avec des *Zip* pour que le barbecue flambe. Je vais donc quand même être prudent.

Premier élément de raccourci, c'est M. Crucke, de venir nous dire : c'est la région qui a amené le *holding* à monter dans le capital à prendre les nouvelles parts, *et caetera*, c'est la région qui a tout fait. Non, d'abord, derrière tout cela vous le savez, il y a une volonté qui est exprimée de manière forte et compréhensible au niveau fédéral. C'était Dexia. Cela part de là. Il ne faut pas tourner autour du pot. Et, à l'époque, à la fois pour se couvrir et pour assurer l'ancrage belge, on a demandé un effort à l'ensemble des niveaux de pouvoir. Le Fédéral, la région, le *holding* et les communes. Tout le monde s'y est impliqué. Dois-je vous rappeler que la région s'est impliquée à travers la FIWAPAC, ce qui d'ailleurs nous a été bien remercié puisque l'ICN, après, nous a requalifiés. Comme quoi, comprenne qui pourra. Mais c'est comme ça.

Je ne voudrais quand même pas que vous prétendiez ici, sans la moindre nuance, que c'est la région seule qui a fait cela. Non, c'est une opération de bien plus grande importance qui a été souhaitée par le fédéral dans lequel nous avons pris notre part.

Deuxième élément, il est vrai que le *holding*, vu sa surexposition à Dexia — c'est ça la vérité — et le fait qu'entre la valeur d'inventaire et la valeur de marché, il y a une très grande différence, le *holding* a quelques difficultés à se financer. Donc, vous le savez, je n'y suis pour rien, le *holding* a décidé deux choses : d'une part, de vendre des actifs à un rythme soutenu pour faire face à l'échéance d'emprunt à laquelle ils sont confrontés et, d'autre part, pour ses besoins à court terme, le *holding* communal a trouvé des billets de trésorerie pour se financer à court terme. Il était prévu de mémoire, 150 millions, 70 pour les Flamands, 50 pour la Wallonie et 30, de mémoire, pour Bruxelles. Je constate que la Wallonie a pris sa part, totalement sa part et même un peu plus. Puisque finalement, elle en a pris 60. Les Flamands n'en ont pris que 49.

Donc, le *holding* communal, malgré toutes les déclarations qu'ils ont pu faire, s'est retrouvé dans une très grande difficulté à la fois pour financer leurs emprunts à échéance et à la fois pour financer la trésorerie à court terme parce que les contre-prestations qu'ils pouvaient fournir ne suffisaient plus du fait — c'est une constatation boursière — de la dégradation de la valeur des actions Dexia.

J'ai dit à l'époque, toute ma préoccupation, mon inquiétude quant à la situation du *holding* communal. Je l'ai dit clairement, parce que je trouvais qu'on mettait beaucoup d'emphases pour expliquer la situation du *holding* communal et moi, je voulais que les actionnaires communaux soient bien au courant de la situation. Donc, je l'ai dit clairement. Ensuite, j'ai indiqué que les régions

devraient prendre un rôle prépondérant parce que le Fédéral n'allait plus jouer ce rôle. Bien sûr — vous l'avez d'ailleurs rappelé dans différentes interpellations — il y a eu un certain nombre de commentaires de presse, me considérant comme irresponsable, tant à la fois sur l'analyse financière que sur la prépondérance des régions.

Tout cela a donné lieu par la suite à une lettre de M. Luc Coen, indiquant que le *holding* communal tombait sur les articles 633 et 634 du code des sociétés, que son actif social n'était plus suffisant pour couvrir leurs engagements. Évidemment, quand c'est la Banque nationale qui le dit, là, c'est éminemment respectable. Votre serviteur, c'est beaucoup plus critiquable.

Il y a eu une réunion qui s'est organisée à l'initiative du Fédéral où le Fédéral a simplement indiqué que pour lui, il n'entendait plus intervenir. Ce qui peut poser des questions parce qu'on est bien intervenu pour d'autres institutions bancaires. On pourrait penser que le Fédéral puisse intervenir pour le *holding* communal aussi. Sachant que, derrière tout cela, ce sont les communes, vous l'avez vous-même mentionné que le Fédéral est responsable, tout comme nous, de la situation des entités un et des entités deux.

Il y a eu une discussion au terme de laquelle, suite aux revendications de la région, le Fédéral — mais il faut encore le matérialiser — a accepté de racheter le réseau ASTRID. Du reste, nous avons écrit au Premier Ministre et au Ministre des Finances pour rappeler que le rachat par la SFPI au niveau fédéral de l'ASTRID était une condition *sine qua non* pour nous, pour une valeur de 56 millions d'euros, ASTRID ne rapportant pas ce qu'on pouvait espérer. C'est la seule réponse qu'on a eue du Fédéral et qui, du reste, doit encore se concrétiser de manière précise en termes de rachat.

Le *holding* communal a alors sollicité les régions parce que la proposition de M. Luc Coen était une recapitalisation du *holding* communal. Une recapitalisation, je ne sais pas si vous vous rendez compte, c'était 0,4% du PIB. C'était intenable pour les communautés-régions. Mais cela démontre, Monsieur Crucke, pardonnez-moi et je n'ai aucune vanité d'auteur, que l'analyse à laquelle nous nous étions livrés était malheureusement vraie. Je dis bien malheureusement, j'aurais voulu me tromper. Le *holding*, malgré cela, est venu demander 250 millions de garanties et là aussi, lorsque nous avons vérifié le dossier, 250 millions, c'était évidemment beaucoup trop peu. Avec M. Richard que vous connaissez bien maintenant, nous avons fait procéder à des analyses et nous n'arrivions pas du tout à ce montant-là. Nous considérions qu'il fallait minimum 450 millions d'euros. Je dis bien minimum. Et lorsque nous avons eu la réunion des trois régions où j'étais présent avec Rudy Demotte, j'ai pu constater que nos «amis flamands» avaient fait procéder par la banque Leonardo à une estimation qui arrivait au même montant que nous. Et du reste, vous aurez constaté que ces 450 millions ...

M. Crucke (MR). – Vous avez déjà eu le rapport?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Non, parce qu'il y a une mission complémentaire qui leur a été adressée.

Donc, comme la garantie des 125 arrivait à terme le 30 juin, il nous fallait la renouveler et nous sommes passés, non pas de 125 à 250 demandés par le *holding* mais à 450 millions d'euros dans lesquels 50% viennent à la Flandre, c'est-à-dire 225 millions, 35 pour la Wallonie, c'est-à-dire 157,5 millions et 15% pour Bruxelles-Capitale, soit 67,5 de garantie. Cette garantie a été de donner jusqu'au 31 décembre 2011. Comme par le passé, il y a une semestrialisation, ce qui nous permettra de vérifier et de valider les conditions dans lesquelles il faudrait la prolonger.

J'aime vous l'entendre dire, ce sont les communes qui prennent tous les risques. Et la région? C'est vraiment une négation de la réalité, ça. Qui donne la garantie? C'est la région. Si, demain, le *holding* est défaillant, qui intervient? C'est la région. Ce ne sont pas les communes. Je voudrais quand même que, dans votre propos — c'est pour cela que je disais qu'il y avait quand même beaucoup d'approximation — vous reconnaissiez quand même les éléments, ce soient les régions qui interviennent.

Il y a eu un débat sur le niveau de rémunération exigé. Suis-je totalement satisfait de la décision intervenue? J'ai la franchise de dire que non. Parce qu'il ne faut pas voir, Monsieur Crucke, faites-moi au moins ce plaisir-là, par honnêteté intellectuelle, que la seule préoccupation des communes. Nous sommes aussi dans des dispositifs qui sont contrôlés par l'Union européenne. Quel est le statut du *holding*, réellement? Est-ce, que, si nous pratiquons une rémunération de garantie qui soit insuffisante par rapport au marché, ne sommes-nous pas là dans une perspective d'aide d'état? Avec une notification obligatoire au préalable. Ne sous-estimez pas cela.

Il y a eu — et je l'ai rappelé à la réunion des trois régions — un cadre européen des aides d'état que vous semblez complètement ignorer, qui a été publié en janvier et qui détermine les interventions des États membres dans trois catégories: les sûretés hautes, sûretés moyennes, sûretés basses. Je pose une question: est-ce qu'aujourd'hui, le *holding* communal dispose de sûreté haute, eu égard au cours de l'action Dexia? Je pose une question.

M. Crucke (MR). – Ça se saurait.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Bien, ça se saurait. Et bien, la sûreté haute se fixe en fonction du taux et là, la recommandation de l'Europe, c'est 3,90. Donc, moi, j'ai pris le meilleur scénario pour le *holding* communal, 3,90.

M. Crucke (MR). – Et c'est ce que vous avez, 3,90 ?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Non. À un scénario où je vous rappelle que tous les mois, Dexia, par rapport aux opérations qu'il mène avec le *holding* communal, vérifie les contre-prestations disponibles du *holding* communal. Tous les mois ! J'ai osé dire que j'envisageais un scénario où les actions Dexia pouvaient atteindre le plancher des 2 euros. On m'a répondu : « *mais enfin, quel délire !* ». Jamais on ne tombera à 2 euros ! On est peut-être une fois à 2,20 euros, mais jamais à 2 euros. Je vous rappelle que, depuis lors, l'action est tombée à 1,86 euro.

M. Crucke (MR). – Qui vous a dit ça ?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Pas dans mon entourage. À 2 euros, il fallait au minimum faire 3,90. Et puis, il y a eu évidemment la protestation des représentants des communes, en disant : « *C'est scandaleux, la rémunération est trop élevée, ce sera finalement au détriment des communes* ». Et le Gouvernement flamand, M. Barak a suivi cela de très près, peut en attester, a bougé sa ligne en disant finalement, 3,90 euros, on peut discuter.

Et c'est vrai qu'il y a eu une très longue discussion entre le pourcent qui était la revendication du *holding* communal parce que, pour le *holding*, 125 ou 450, c'est la même chose et peu importe finalement le cours. Donc, entre le 1 et les 3,90, il y a eu des discussions.

Je relève que j'y ai joué une part importante, c'est vrai parce que j'estime que plus le risque est important, plus il y a une rémunération de la garantie. Je ne fais là que défendre le décret que vous avez voté. Parce que ce n'est pas moi tout seul, il y a un parlement qui a voté une rémunération des garanties. Et du reste, la Cour des comptes, tout à l'heure, l'a relevé.

Vous ne pouvez donc quand même pas me reprocher de défendre l'institution. Moi, même si je suis bourgmestre, je suis empêché, je défends l'institution qui me paie, la région ou la fédération. Et ça, c'est ma seule ligne de conduite. Ma seule ligne de conduite.

Donc, finalement, on a transigé, nous sommes à 2,94. Voilà le taux qui a finalement été arrêté, ce qui représente, sur six mois — c'est 2,94 sur un an — l'opération ne couvrant ainsi que six mois, vous en aurez compris, c'est-à-dire une charge de 6 615 000 euros pour le *holding* communal. Et dans ces 6 615 000 euros, c'est 2,3 millions pour la région, 2 315 520. Moi, ce que j'ai dit à *holding* qui a trouvé que c'était trop cher, j'ai dit, mais si vous trouvez quelqu'un qui est prêt à vous donner une garantie à meilleur compte, n'hésitez pas.

Dernier point, quelles sont les conditions que la région — pardonnez-moi d'avoir été long, je me suis laissé emporter en regardant M. Crucke — quelles sont les conditions que nous avons mises : un, pas de dividende pour l'exercice 2010. D'ailleurs, une société qui est en difficulté, je n'en ai pas vu beaucoup qui donnaient des dividendes. Deux, s'abstenir de toute nouvelle prise de risque sans l'accord des régions, notamment dans les politiques nouvelles et diversifications. Accorder un droit de préemption aux régions dans le cadre de la vente sur bas actifs. Je ne parle pas des actifs de Dexia comme vous pensiez, mais on a toute une série de participations de holdings qui sont stratégiques en matière énergétique et j'estime qu'on doit pouvoir, le cas échéant, se manifester.

D'ailleurs, certaines d'entre elles rapportant de l'argent et d'avoir un droit de veto non pas dans le chef des trois observateurs qui, auparavant, devaient s'entendre pour dire quelque chose, mais d'avoir, dans chacune des régions, un commissaire pleinement autonome.

Est-ce que ce commissaire a été désigné ? Non. Nous le ferons au gouvernement. Nous avons mis, comme condition préalable, la vente d'ASTRID. Cela, c'est pour le court terme. Pour le moyen terme, c'est la volonté, avec les trois régions, de définir un plan stratégique pour le *holding* qui vise à pérenniser l'outil et, derrière lui, pérenniser l'actif des communes et, à cette fin, la banque d'affaires Léonardo fera un état des lieux complet de la situation du *holding* pour la mi-septembre. C'est à ce moment-là que nous étudierons les pistes structurelles sachant que, le meilleur service que nous pouvons rendre aux communes — et j'en termine, Monsieur Crucke — c'est de sauver le *holding* communal.

Je rappelle aussi que les communes, avant d'être bénéficiaires de dividendes, sont d'abord des actionnaires et que, lorsque les exercices se présentent de manière moins favorable, il faut pouvoir faire le gros dos et passer l'épreuve. Ceci ne veut pas dire que pour l'une ou l'autre commune concernée, nous ne pourrions pas être attentifs. Charleroi, par exemple, a une des participations, comme Schaerbeek, très importante. Cependant, de là à dire que nous entrons dans une logique de compenser les dividendes qui ne sont pas versés aux communes, aujourd'hui, c'est le *holding*, demain, le

domaine énergétique... Nous n'avons pas les moyens de cette politique-là. Je le dis clairement.

(Réaction de M. Crucke)

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je n'ai pas vu de note au gouvernement sur cet état-là.

(Réaction de M. Crucke)

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Demandez-lui l'information.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Je remercie le ministre pour sa réponse. Qu'on soit clair, je n'ai pas de problème *ad nominem* avec le ministre. J'aime bien discuter avec lui, mais, ici, j'ai l'impression que le ministre refait l'histoire. Rien à voir avec M. De Wever. Lui, il fait l'histoire, vous, vous la refaites. Il y a tout de même une différence. Je vous rassure.

Qu'est ce que j'ai entendu dire ? Premièrement, que c'était la faute du Fédéral. On le connaît. C'est toujours la faute du Fédéral. C'est quand même lui qui rachète ASTRID. Deuxièmement, c'est la faute de l'Europe. Avez-vous réellement demandé à l'Europe s'il fallait considérer votre intervention, ou s'il y avait un risque de considérer cette intervention comme étant une aide d'état ? Avez-vous parlé de cela avec le *holding* ? Non.

C'est facile de dire que c'est la faute de l'Europe.

Troisièmement, j'ai entendu que c'était la faute de M. Coene. On écoute ce qu'il dit, mais on ne suit pas ce qu'il propose, on prend un autre biais d'intervention. C'est toujours facile évidemment.

Si on lit un roman et que l'on s'arrête au milieu, sur la fin, on prend des risques. Je pense que vous en avez pris. Vous vous êtes bien rassuré dans la prise de risque.

Quatrièmement, il faut oser le dire : le *holding* communal pourra payer à la région six millions d'euros pour six mois, mais le *holding* communal ne pourra pas payer de dividendes aux communes. Je regrette, Monsieur le Ministre, mais lorsque je vous entends parler, on voit bien la philosophie qui est de dire « si ils peuvent trouver mieux que nous, ils n'ont qu'à le faire ». Vous savez, M. Tapie, en son temps, faisait la même chose que vous. Là où il y avait une difficulté, on y allait. Tant pis pour les communes si, finalement, à tout le moins, il faudra attendre, mais on reparlera de 2012 demain dans d'autres termes.

Je vous le dis, Monsieur le Ministre, et j'en terminerai là, car je ne l'accepte pas. Quand je dis que je ne l'accepte pas, je comprends bien le raisonnement. Est-ce que M. le Ministre Furlan peut montrer la moindre délibération du gouvernement ? Cela veut dire quoi ? Lorsqu'un ministre s'engage et incite lui-même, par écrit — et les écrits restent — et lorsque je lui posais la question de savoir si les communes étaient conseillées en la matière et devaient pouvoir rentrer dans le capital, M. Furlan a dit qu'il n'y avait aucun problème, aucune objection et que c'était une bonne chose de le faire.

Il y a une responsabilité morale du gouvernement wallon, de la Wallonie, à l'égard des communes. Cette responsabilité, aujourd'hui, vous ne l'avez pas assumée à l'égard des communes.

INTERPELLATION DE M. JEHOLET À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA PERCEPTION INDUE DE LA TÉLÉREDEVANCE AUPRÈS DES PERSONNES SOUS STATUTS BIM ET OMNIO »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Jeholet à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la perception indue de la téléredevance auprès des personnes sous statuts BIM et OMNIO ».

La parole est à M. Jeholet pour développer son interpellation.

M. Jeholet (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je me permets de réintervenir par rapport à la téléredevance. Vous le savez, et mon collègue M. Bayet a d'ailleurs posé une question concernant les fameux 14 millions d'euros qui ont été perçus alors qu'ils ne devaient pas l'être puisque cela doit apparaître en recettes et en dépenses, mais vous avez dit que, pour accélérer les remboursements, cela n'apparaîtrait pas en dépense. Il faut quand même que vous me réexpliquiez le montage financier. On a, d'une part une recette, mais on ne la met pas en dépense, mais on remboursera quand même les gens... Je crains qu'on ne puisse dépenser ces recettes par ailleurs. C'est un premier volet.

Cependant, concernant le deuxième volet et par rapport à la téléredevance, je suis souvent intervenu. Je ne vais pas refaire tout le procès de la téléredevance, je l'ai déjà fait, condamnant différentes choses : l'existence de cette redevance alors que le gouvernement avait promis de la supprimer, mais aussi par rapport à la perception et au recouvrement de cette redevance par le passé. J'ai l'impression que vous avez hérité — je le reconnais — d'une situation terriblement difficile et qu'on ne s'était pas beaucoup préoccupé de cette perception de la redevance. Je vous l'ai déjà dit, je n'ai pas de

problème par rapport à l'équité fiscale. Un impôt dû, il est dû par tout le monde, de la même manière.

Cependant, ici, ce n'est plus de l'équité fiscale. C'est un *racket* fiscal organisé puisque le montant est de 14 millions d'euros.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Même M. Crucke rigole.

M. Crucke (MR). – Il a raison. Je ris, mais c'est pour ne pas pleurer.

M. Jeholet (MR). – Vous pouvez bien rire. Moi, cela ne me fait pas rire. Je le dis : c'est un *racket* fiscal organisé.

Quatorze millions d'euros sur les exercices 2009 et 2010. Ces personnes ne devaient pas payer cette redevance puisqu'il y avait eu une extension des exonérations pour les statuts BIM, OMNIO et les veuves d'invalides de guerre. Ces personnes-là ont reçu une invitation à payer, ils l'ont payée. Vous me direz qu'ils n'avaient qu'à lire. C'était à ces personnes-là de prouver qu'elles étaient sous ce statut et qu'elles étaient exonérées de cette redevance. C'est facile, mais, en attendant, bon nombre de personnes ont reçu cette invitation à payer pour 2009 et 2010. Les recettes, pour 2010, s'élèvent donc à 14 millions d'euros. Je ne pense pas qu'il y ait des recettes pour 2011, mais, cela, vous me le direz.

Quand vous aviez budgété 145 millions d'euros, y compris pour 2010, il faut soustraire ces 14 millions d'euros.

Comment expliquer, Monsieur le Ministre, que ces montants n'ont pas encore été remboursés. Vous me dites que vous étiez au courant avant la Cour de comptes. Pourquoi ne pas les avoir remboursés plus rapidement ? Vous allez me dire qu'il y avait aussi certaines personnes qui avaient un solde à régler. Cela, il n'y a pas de problème. Ce que je vous demande, dans mon interpellation, c'est de savoir combien de ménages sont concernés par rapport à l'exercice 2009-2010, peut-être que ces personnes ont réglé la redevance, mais pas les exercices précédents. Faites-moi la ventilation des différents cas. Quelles ont été les démarches de l'administration depuis qu'elle est au courant que ces personnes ont payé alors qu'elles ne devaient pas le faire ? Par rapport au remboursement, pouvez-vous me communiquer les montants déjà remboursés ? Je citais le 27 juin 2011. Nous sommes quelques jours plus tard, mais vous me disiez que les remboursements avaient déjà débuté le 27 juin. Combien de personnes ont déjà été remboursées ? Pour quel montant ?

Aujourd'hui, je suppose que tout est réglé et que les personnes qui devaient être remboursées le sont aujourd'hui.

Cela concerne le racket fiscal de 14 millions d'euros.

Par rapport à la redevance radio supprimée le premier octobre 2008, des contribuables sont toujours en litige avec l'administration, notamment pour des invitations à payer pour des véhicules radiés depuis plusieurs années puisqu'ils devaient le faire par recommandé, ce qui n'a pas toujours été fait. Pouvez-vous me dire pour quel montant des litiges sont encore en cours avec l'administration, uniquement pour cette redevance radio. Combien de dossiers sont encore en contentieux ? Pour quel montant ?

Je ne serai pas plus long, Monsieur le Ministre. Je pense avoir abordé les différents éléments qui me semblaient importants, en complément de ce que j'ai déjà développé il y a quinze jours et par le passé, d'ailleurs.

Vous le savez, c'est un dossier sur lequel je suis souvent intervenu et qui me tient à coeur.

Je me réjouis d'entendre les différents éléments de réponse.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Pour ne pas avoir la même mésaventure que toute à l'heure, je vais m'en tenir à mon texte, d'autant plus qu'il a été très soigneusement préparé avec le concours de l'administration et de M. Xhauflaire, ici présent.

Vous verrez, Monsieur Jeholet, que tout cela est la faute d'un décret que votre groupe a voté en 2003. La vérité a aussi ses droits et que, souvent, le passé nous rattrape, même si on porte de bonnes causes.

Je me dois tout d'abord de vous rappeler que l'exonération, prévue par l'article 19, al. 1er, 9° de la loi du 13 juillet 1987 relative aux redevances radio et télévision, en faveur des personnes bénéficiant du statut BIM ou OMNIO a été instituée par le décret-programme en matière de fiscalité wallonne du 18 décembre 2008. Elle est entrée en vigueur le 1er janvier 2009. Cette extension des bénéficiaires de l'exonération fait suite à celle qui fut introduite par le décret du 27 mars 2003 décidant d'assurer le service de la redevance radio et télévision et modifiant la loi du 13 juillet 1987 qui visait notamment les personnes bénéficiant du revenu d'intégration, de l'aide sociale ou du revenu garanti aux personnes âgées.

A l'occasion de ce même décret de 2003, la date est d'importance, — vous étiez aux affaires — il fut précisé que les formalités à accomplir pour bénéficier de l'exonération devaient être déterminées par le gouvernement. Vous vous souviendrez sûrement que le groupe MR s'était réjouit de cette réforme par la voix de Philippe Fontaine qui avait même insisté pour, je cite : « *Qu'un meilleur contrôle de ces exonérations soit mis en place, les fraudes semblant assez fréquentes en* ce *domaine* ». (Doc. ParI., sess. 2002-2003, n0473-3, Rapport de la Commission, p.5).

Déjà donc, en 2003, il était bien prévu que les exonérations n'étaient pas automatiques. Ce fut traduit dans l'arrêté du 24 avril 2003 relatif aux redevances radio et télévision. Celui-ci dispose en son article 7, inchangé depuis 2003, que les demandes d'exonération visées à l'article 19 de la loi doivent être introduites par écrit auprès de l'administration en produisant une attestation de l'organisme habilité à reconnaître un tel statut. Je n'y suis pour rien. C'est en 2003.

Vu le grand nombre de personnes concernées, l'administration, bien avant M. Jeholet, bien avant la Cour des comptes, a demandé dès le 18 mars 2009, avec rappels ultérieurs, à la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale de lui fournir dès que possible, et ensuite annuellement, le fichier des bénéficiaires des statuts BIM et/ou OMNIO. Ce n'est pas une obligation légale. Je pourrais toujours m'en tenir au texte que votre groupe a voté en disant : « Produisez-moi l'attestation et je vous rembourserai ».

C'est à l'initiative de l'administration — et c'est pour cela que je veux lui rendre cette justice — que cette demande a été maintes fois introduite auprès de la banque Carrefour et celle-ci n'a finalement accepté la demande de l'administration par le Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé qu'en avril 2010, c'est-à-dire délibération n°10/025, si vous voulez aller vérifier. Mais nous ne sommes entrés en possession du fichier des bénéficiaires, statut BIM et/ou OMNIO, qu'au mois d'août 2010, c'est-à-dire plus d'un an et demi après l'insertion d'exonération.

Donc, jamais, au lieu de crier toujours au scandale, l'administration n'aura été capable, d'abord légalement parce que ce n'était pas prévu, et qu'ensuite, factuellement, elle ne disposait pas du fichier et dès lors, chaque demandeur, c'est le texte, doit dire qu'il est visé par l'exonération. C'est vrai dans quantité de législations, Monsieur Jeholet, même au niveau communal, il faut pouvoir démontrer la qualité que l'on revendique. C'est encore plus vrai au niveau fédéral.

Sans attendre l'obtention de ce fichier, l'administration a, par le biais d'un flash d'information inséré sur le site fiscalite.wallonie.be et d'un courrier spécifique joint aux invitations à payer expédiées en 2009, attiré l'attention de tous les redevables sur la requête adressée à la BCSS.

Vous ne pouvez quand même pas quereller l'administration qui dès 2009 demande les fichiers, ne les reçoit qu'en août 2010, et qui alerte chacun des obligations légales que d'aucuns pouvaient se revendiquer.

Ce n'est évidemment pas la Cour des comptes qui, spontanément, trouve cela. C'est lorsqu'elle va vérifier à la perception de la téléredevance qu'elle trouve les courriers, qu'elle trouve ensuite la réception des fichiers automatiques et qui, ensuite dresse l'état des lieux et vous-même, vous rebondissez sur la Cour des comptes.

M. Jeholet (MR). – Pour comprendre, quand vous dites qu'un courrier a été envoyé aux bénéficiaires en mars 2009, vous ne les connaissez pas les bénéficiaires.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Non, cela était joint à l'invitation à payer.

M. Jeholet (MR). – À tout le monde ?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Oui.

M. Jeholet (MR). – En mars 2009 ?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – C'est en mars 2009 ? Oui.

Vu le grand nombre de bénéficiaires et l'évolution depuis le 1er janvier 2009 des situations personnelles et familiales des redevables concernés, il a été nécessaire, afin de mener efficacement cette révision de grande ampleur :

- d'implémenter les processus internes d'exploitation du fichier informatique de la Banque Carrefour, car il faut pouvoir la gérer à l'interne ;
- de vérifier minutieusement la situation de chaque personne, vu que nombre de celles-ci avaient encore une dette à l'égard soit de la redevance télévision soit peut-être même de la radio avant qu'elle ne soit supprimée.

Dès lors cette situation implique, en vertu de la législation en vigueur, que tout ou partie de la somme à rembourser soit affectée à l'apurement de la dette historique existante. On est d'accord, vous-même l'avez reconnu tout à l'heure.

L'administration fiscale wallonne a terminé la mise en œuvre de ces processus et généré des courriers personnalisés pour chaque redevable concerné, reprennent le détail exact de leur situation personnelle.

Cinq cas de figure se présentent :

- le redevable a payé à tort et n'a pas de dette : remboursement total ;
- le redevable à payé à tort et a des dettes inférieures : remboursement partiel ;
- le redevable a payé à tort et a des dettes supérieures à sa réglementation potentielle : pas de remboursement ;
- le redevable n'a rien payé et n'a pas de dette : pas de souci, pas de remboursement ;
- le redevable n'a rien payé et a des dettes : pas de remboursement, mais il va quand même devoir payer. Le nombre de personnes concernées de cette situation s'élève pour l'année 2009 à 97 207 et pour l'année 2010 à 104 309.

Le nombre de personnes qui vont sous peu bénéficier d'un remboursement intégral de la redevance versée à tort s'élève à 97 949 détenteurs. Le nombre de personnes ayant une dette en matière de redevance radio télévision et pour lesquelles tout ou partie de la somme théoriquement à leur restituer doit être affectée par le receveur compétent à l'apurement de cette dette conformément à l'article 52 bis du décret du 6 mai 1999 relatif à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes régionales wallonnes s'élève à 6 127 détenteurs ayant une dette antérieure, à 70 dont le conjoint a une dette et à 393 détenteurs ayant une dette pour l'année courante.

L'administration a déjà procédé à des remboursements ponctuels en faveur des contribuables lui ayant adressé une demande appuyée de l'attestation de leur mutuelle. À la date du 27 juin 2011, ces remboursements portaient sur un montant de 665 451,96 euros pour un total de 7 581 personnes.

Vous voyez que l'on a mis le turbo immédiatement parce que, là aussi, on parle de scandale, à la télévision, mais on ne donne évidemment pas les chiffres complets.

En ce qui concerne la dernière question sur l'intérêt moratoire pour la région en cas de restitution de taxes, il ne s'applique pas, conformément à l'article 32 du décret du 6 mai 1999 relatif à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes régionales wallonnes.

En conclusion, ce n'est qu'à partir de l'exercice 2011, que l'administration fiscale, même si elle n'y est légalement pas tenue, cela, personne ne veut le rappeler, est en mesure d'exonérer automatiquement les personnes bénéficiant du statut BIM ou OMNIO.

Si nous demandions aujourd'hui, Monsieur Jeholet, la preuve d'attestation à chacun, légalement, vous ne pourriez nous faire aucun reproche. Je devrais d'ailleurs l'appliquer comme telle. C'est parce que l'administration est venue au secours, avant tout le monde, de ces personnes concernées, en demandant le transfert des fichiers qui a pris un certain temps, que cette situation s'est produite.

Est-ce, en matière fiscale, tout à fait exceptionnel de voir de pareils comportements ? Mais non. Si je prends l'administration du fédéral, en mai 2008, 800 000 personnes, dont 48 500 pensionnés, ont dû être remboursées suite à une erreur de précompte professionnel. Il s'agissait d'erreurs qui allaient jusqu'à 200 euros, bien plus que la téléredevance. Ou encore, à l'été 2005, cela a fait rire beaucoup de monde à l'époque, 26 contribuables qui se sont vus réclamer 883 millions d'euros par le fédéral.

En mars 2009, 28 000 automobilistes se sont vu réclamer erronément une amende de cinquante euros qu'ils ne devaient pas.

Tout cela pour dire, et c'est de bonne guerre, vous êtes dans l'opposition, on y va au « bazooka », mais à nouveau, et je vous l'ai déjà dit pour d'autres interpellations, de la nuance et de la justesse dans le propos.

La nuance, nous ne sommes pas les seuls et je le regrette, le moment venu, à commettre des erreurs, mais ici, il ne s'agit même pas d'une erreur parce que nous avons appliqué strictement la réglementation que vous avez votée et qui est toujours d'application aujourd'hui.

C'est pour cela que je demande un peu de retenue dans le propos avant d'accuser les uns et les autres.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Oui, merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Ministre, tout d'abord que les choses soient claires. Vous avez cité M. Fontaine, lutter contre la fraude fiscale, cela fait partie aussi pour vous de l'équité fiscale. On est bien d'accord. Je prends note tout d'abord que, en mars 2009, tout le monde a reçu un courrier de l'administration et je souhaiterais peut-être, Madame la Présidente, que vous puissiez nous communiquer le courrier tel qu'il a été envoyé si je comprends bien, en mars 2009, et qui n'a plus été envoyé par la suite. Or, on s'est évidemment aperçu qu'en 2009, beaucoup de contribuables payaient. Si on peut saluer l'initiative d'avoir envoyé un courrier en 2009, je pense, puisque cela concerne quand même les exercices 2009-2010, qu'il aurait peut-être été bon, même si légalement, je vous entends bien, Monsieur le Ministre, ce n'est pas obligatoire d'envoyer un courrier pour 2010 et l'invitation à payer vu le nombre de personnes qui ont payé alors qu'elles ne devaient pas le faire.

Deuxièmement, vous me parlez de 97 personnes qui vont avoir un remboursement total et 6127, un remboursement partiel. Excusez-moi, mais oui, si je peux avoir une copie, ce serait gentil. Les 14 millions d'euros, ils couvrent bien ces deux catégories de personnes à qui on va rembourser ou l'ensemble des cinq catégories ? Ou va-t-on soustraire dans ces 14 millions d'euros perçus ce qui ne doit pas être remboursé ?

Les 14 millions, c'est la somme à rembourser ?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Il faudra voir la situation de chacun.

M. Jeholet (MR). – Oui, mais c'est bien pour cela que je le dis. Les 14 millions correspondent aux 5 catégories ou aux 2 premières catégories et donc, ce sont 14 millions à rembourser.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Pour les 5 catégories.

M. Jeholet (MR). – Et donc, dans cette ventilation des 5 cas de figures, j'ai bien entendu les 5 cas de figure, à quoi correspondent les deux premières catégories, c'est-à-dire sur ces 14 millions d'euros perçus, combien la Région wallonne va-t-elle rembourser ? Je ne sais pas si je me fais bien comprendre.

M. Xhauflaire, Président de la Cellule fiscale de la Région wallonne. – De manière à ce que l'ensemble des personnes concernées reçoive un courrier qui va les informer d'un remboursement ou d'un apurement total ou partiel d'une dette existant antérieurement. Le décret prévoit qu'à la suite d'un tel courrier, il y a un droit de recours obligatoire, un délai obligatoire, pendant lequel nous sommes neutralisés d'un mois, qui permet aux personnes de contester le bien-fondé de ce que nous leur adressons comme courrier. Bien-fondé qui peut porter sur le montant de la redevance ou sur le montant qu'on a l'intention de leur imputer sur une dette antérieure.

L'ensemble du courrier sera envoyé pour le 31 juillet. Le mois de carence sera le mois d'août et les versements pourront démarrer, s'il n'y a pas de contestation naturellement. Sans quoi il faudra instruire le dossier, à partir du mois de septembre.

Les remboursements vont porter sur une somme de 14 millions, déduction faite des montants qui vont être prélevés en remboursement de dettes antérieures. Ce montant doit être calculé, il est en train de se faire pour le moment, en fonction de la situation la plus récente, car il y a des personnes qui versent mensuellement pour apurer une dette antérieure.

Le montant va être figé au moment de l'envoi du courrier, à peu près maintenant, et il est possible que quelqu'un ait fait un versement automatique. Il va contester le montant qu'on va lui prélever, pour la somme qu'il aura versée entre-temps et disons qu'on va être là devant le nombre de cas vraisemblablement le moins fréquents. La toute grosse partie des remboursements pourront être faits au mois de septembre, car en contestation, à mon sens, on n'aura pas plus qu'un ou deux pour cent, car on agit sur les situations les plus récentes à chaque envoi, plus récentes pour l'adresse, pour la situation de famille, parfois il s'agit de dettes du conjoint, et donc là il y a une intervention spéciale aussi.

Quant à 2011, l'automaticité a été appliquée.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Je vais évidemment analyser tout cela.

Vous parlez de 2003, Monsieur le Ministre, mais je suis venu avec un texte ici en 2005 pour supprimer la téléredevance. Mais en 2005, les marges étaient bien plus importantes qu'elles ne le sont aujourd'hui. En 2005, on parlait d'une suppression progressive et en 2010, il n'y avait plus cette redevance. Quand on explique encore ce qu'il va se passer, la difficulté de percevoir cette taxe. Je pense qu'il y a bien un élément sur lequel on peut être d'accord, d'où mon interpellation tout à l'heure sur l'administration fiscale et la complexité aussi d'enrôler certains impôts. Mais, quand vous dites, Monsieur le Ministre, que le nombre de personnes concernées par cette situation s'élève pour l'année 2009 à 97000 personnes et à 104000 pour l'année 2010. Ces personnes ont versé en 2009 la somme de 8,571 millions d'euros et en 2010 la somme 7,499 millions d'euros. Là, on est même au-delà des 14 millions d'euros, on est à 16 millions d'euros.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Aujourd'hui, tous ceux qui ont payé, on les rembourse.

M. Jeholet (MR). – Je suis tout à fait d'accord.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – C'est cela que M. Xhauflaire a expliqué, nous sommes tenus de faire le bilan de ce qu'on leur doit et de ce qu'ils nous doivent.

M. Jeholet (MR). – Et donc, on est dans un maximum de 16 millions d'euros et au mois de septembre, on va pouvoir voir exactement ce qu'il en est par rapport aux personnes qui avaient un solde.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Vous

prêchez un convaincu. Moi aussi, je veux bien supprimer et tenir un discours dans ce sens. Je ne demanderais pas mieux.

M. Jeholet (MR). – Je le tiens depuis longtemps ce discours.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Vous admettrez avec moi que c'est plus facile de le dire à votre place qu'à la mienne. Parce qu'à la mienne, dans mon budget, moi c'est 145 millions d'euros, et 137 ou 138 pour être tout à fait précis l'année dernière.

Moi, si vous me dites demain « Voilà comment on peut la supprimer, vous diminuez les dépenses dans tel secteur ou vous inventez une nouvelle recette », je suis prêt à en débattre. Et je vais même aller plus loin, j'y travaille. Mais pour ce qui est du rendement, aujourd'hui — tout à l'heure je l'ai indiqué -, on ne peut pas s'en passer.

M. Jeholet (MR). – On ne va pas refaire le débat. Je vois en tout cas, sans pointer du doigt qui que ce soit, la complexité de ce dossier dans la perception et le nombre malgré tout de personnes que cela concerne. Je dis, bien souvent, qu'on fait beaucoup de communication dans la presse et, sans revenir sur le débat à savoir si c'est prévu dans le décret de 2003 ou quoi, je pense qu'en 2009 — 2010, y compris vous, en tant que ministre responsable, on aurait dû davantage communiquer et attirer l'attention des personnes qui bénéficiaient de ces exonérations. Cela représente un nombre de personnes considérables, souvent des personnes en difficulté puisqu'elles bénéficient de ces nouvelles exonérations. Par conséquent, à un moment donné, il y avait aussi un effort de communication et d'information à faire.

Et enfin, dernier point, je prends note que tous les courriers partiront le 31 juillet. Il faut faire en sorte que ces personnes puissent être remboursées le plus rapidement possible.

Par rapport aux 14 millions d'euros qui apparaîtront dans les recettes, que ce soit en 2010 ou en 2011, par rapport aux dépenses, il faudra quand même que ces chiffres et les montants exactement remboursés apparaissent quelque part dans des documents financiers de la Région wallonne. Nous aurons l'occasion d'en redébattre lors de nos prochains débats.

Je vous remercie.

Mme la Présidente. – L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE MME BARZIN À M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR « LES ARRÊTÉS D'EXÉCUTION DU DÉCRET DU 3 AVRIL 2009 RELATIF À LA GESTION DE CENTRE-VILLE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Barzin à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « les arrêtés d'exécution du décret du 3 avril 2009 relatif à la gestion de centre-ville ».

La parole est à Mme Barzin pour poser sa question.

Mme Barzin (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, j'ai déjà eu l'occasion de vous interroger sur les arrêtés d'exécution du décret du 03 avril 2009 relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions à des associations de gestion de centre-ville. Je m'étonnais de ne pas voir d'arrêté d'exécution relatif à ce décret qui avait été adopté à l'unanimité par ce parlement en avril 2009.

Le 22 novembre dernier, vous m'aviez dit que vous alliez lancer une réflexion avec le Ministre Furlan, ainsi qu'une réflexion plus générale au niveau fédéral. Vous aviez notamment fait allusion aux agences de développement local et fait le lien avec les associations de gestion centre-ville.

Le 24 mars dernier, j'avais interrogé, suite à cela, le Ministre Furlan. Il n'était pas fermé à une réflexion avec vous à ce niveau-là. Il pensait que c'était intéressant soit de bien distinguer les deux processus ADL de gestion de centre-ville, soit de mieux les coordonner et que ceci devait aussi se voir en fonction d'éventuels moyens transférés du fédéral à la région.

Je voulais faire le point avec vous, Monsieur le ministre, sur ce dossier. Une concertation avec votre collègue, le Ministre Furlan, a-t-elle eu lieu ou est-elle en cours à ce sujet pour le moment ? Quelles pourraient être les modifications proposées ? Si cette concertation n'a pas encore commencé, pouvez-vous m'en donner les raisons ? Quel est le calendrier prévu dans ce dossier ?

D'avance je vous remercie pour vos réponses.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Il n'y a pas de surprises, Madame la Présidente, j'ai déjà indiqué à Mme Barzin que lorsque l'on voit les missions de l'ADL et des gestionnaires de centre-

ville, on trouve une grande coïncidence de missions. Tout à l'heure j'entendais M. Jeholet plaider pour qu'on rationalise, pour qu'on évite certaines mauvaises dépenses, je crois qu'il a raison : l'heure n'est plus à la duplication de certaines dépenses, d'autant plus que nous sommes même amenés à financer les structures qui chapeautent le personnel APE mis à la disposition des villes. Qu'enfin, on n'a pas respecté la législation puisqu'on a donné des dérogations sur les tailles, donc même y compris pour des moyennes et petites communes ont eu des gestionnaires centre-ville. On est dans une situation qui est quand même un peu curieuse, reconnaissons-le.

La politique de la lasagne, c'est terminé. Là où on peut faire des économies d'échelles, on doit les mettre en œuvre. Et nous avons procédé à un travail de recueil d'avis d'agents de terrain, de la commission d'agrément des ADL, de la MCV, de l'Union des villes et des communes wallonnes, de l'IWEPS aussi, à travers une enquête sur les ADL, tout cela pour nourrir une note d'orientation que je compte déposer à l'automne et qui, bien sûr, fera alors l'objet d'une vaste concertation avec M. Furlan et M. Marcourt puisqu'ils interviennent l'un et l'autre. Tout cela ne sera pas éloigner non plus de la politique des grandes villes que le Fédéral compte nous transférer, mais sans les moyens. Si j'ai bien lu la note du formateur, c'est ce qu'on appelle « les compétences usurpées ».

Tout cela va nous amener, Madame Barzin, à une réflexion sur la politique de la ville. La politique de la ville est de la responsabilité de mon collègue M. le Ministre Furlan, et j'entends bien la respecter. La mienne est de donner des points APE à des structures communales ou paracommunales. J'y suis prêt et je le respecterai. Je ne suis pas sûr qu'il faille, au niveau de la Wallonie aujourd'hui, entretenir des structures qui ont des missions identiques. Cela prendra un certain temps et d'ici là, je ne vais évidemment pas prendre un arrêté qu'on va abroger par la suite. On s'en tiendra dans l'actuelle législation de projets pilotes. Ce qui ramène du reste à la diminution des crédits qu'on a rappelée tout à l'heure.

Encore un petit peu de patience, mais tout le temps qui passe, c'est plutôt bénéfice pour vous puisqu'on reste dans les projets pilotes. On est arrivé à un moment où, en Wallonie, on doit avoir le courage de relever que certaines structures — M. Jeholet donnait les exemples de l'ASE et de l'AST, je ne partage pas tout à fait son avis, mais peu importe — sont redondantes.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Barzin.

Mme Barzin (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. J'entends bien ce que vous dites en ce qui concerne le fait que ADL et gestion centre-ville ont des missions identiques. Ce n'est pas toujours vrai non plus. Certaines communes ont la possibilité d'avoir une ADL, d'autres ne l'ont pas. Il y a un plafond en ce qui concerne le nombre d'habitants. Il faut être attentifs à ces éléments-là.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – C'est vrai, mais on a ajouté des dérogations.

Mme Barzin (MR). – Mais cela n'empêche que même comme cela, il n'y a pas nécessairement coïncidence entre les deux. En ce qui concerne les missions, ce n'est pas toujours pareil non plus parce qu'en ce qui concerne les gestions centre-ville, il y a une attention qui est forcément portée sur le centre-ville et sur les commerces, pas nécessairement sur les volets entreprises, zonings, comme on peut le connaître au niveau des agences de développement local. Ce qui m'inquiète par rapport à ceci, c'est tout ce qui concerne le personnel et toutes les personnes qui travaillent pour le moment dans ces gestions centre-ville. Il y a aussi toute une série de gestions centre-ville qui ont mis en place des réformes liées à ce décret d'avril 2009, il y en a qui ont mis en place des plans stratégiques, qui ont mis en place aussi les incompatibilités prévues dans ce décret et, pour le moment, c'est tout un travail qui n'a finalement pas été utilisé ou, en tout cas, qui n'a pas été valorisé au niveau de la région.

J'attends donc la réflexion que vous allez mener. Mais la première fois que vous aviez dit qu'on n'allait pas prendre les arrêtés d'exécution pour ce décret, c'était fin de l'année 2009. Aussi, j'espère qu'avec la note d'orientation que vous annoncez pour l'automne, on pourra avancer dans ce dossier.

QUESTION ORALE DE M. ELSEN À M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR « LA VALORISATION DES AVANTAGES AUX STAGIAIRES EN FORMATION PROFESSIONNELLE »

QUESTION ORALE DE MME TARGNION À M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR « LA REVALORISATION DE LA PRIME DE FORMATION OCTROYÉE ANNUELLEMENT AUX STAGIAIRES »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales de M. Elsen sur « la valorisation des avantages aux stagiaires en formation professionnelle » et de Mme Targnion sur « la

revalorisation de la prime de formation octroyée annuellement aux stagiaires» à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports.

La parole est M. Elsen pour poser sa question.

M. Elsen (cdH). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, actuellement, dans le cadre des dispositifs d'insertion socioprofessionnelle, certains «avantages» sont octroyés aux stagiaires demandeurs d'emploi qui reçoivent une formation professionnelle.

On peut citer ainsi :

- une prime de formation, fixée à un euro par heure de formation, à condition que la formation soit suivie dans un centre de formation du Forem, un établissement d'enseignement, une entreprise ou un organisme d'insertion socioprofessionnelle ;
- une intervention pour garde d'enfants (milieux d'accueil et gardiennes : 4€/jour ; garderie scolaire : 2€/jour);
- une intervention pour frais de déplacement (transport en commun le moins onéreux) ;
- une indemnité de séjour (si absence du foyer plus de 13h/jour) ;
- la conclusion, par le Forem, des assurances couvrant le stagiaire durant son travail et son déplacement vers celui-ci.

L'objectif poursuivi par l'octroi de ces quelques avantages est bien évidemment d'encourager et de soutenir les demandeurs d'emploi en formation dans des stages professionnels. Il est en effet évident que tout doit être fait pour favoriser au maximum l'accessibilité d'une formation pour les demandeurs d'emploi. Car ces formations ne peuvent qu'accroître les qualifications des demandeurs d'emploi, leur «employabilité», et, par là, leurs perspectives d'un emploi véritable.

Dès lors, il me semble parfaitement logique de considérer qu'une personne qui suit une formation, qui se mobilise afin d'augmenter ses qualifications, reçoive une allocation de chômage supérieure à celle d'une personne qui «reste chez elle». C'est non seulement logique, c'est également essentiel si on veut lutter efficacement contre le phénomène trop bien connu des « pièges à l'emploi ».

Dans ce contexte, on peut cependant s'interroger sur le niveau réel actuel de ces divers avantages: permettent-ils encore une véritable différenciation? Ne sont-ils pas aujourd'hui en décalage patent, en regard de l'évolution du coût de la vie? Sont-ils encore assez attractifs et motivants pour les publics visés? Ne devraient-ils pas être quelque peu revalorisés?

En effet, l'indemnité de formation, initialement fixée à 40FB, jadis, n'a augmenté que de 0,85% depuis sa mise en place, alors que, dans le même temps, les allocations sociales augmentaient pour leur part de plus de 15% par le seul biais de l'indexation. En parallèle, les frais liés à l'inscription à une formation ont eux aussi augmenté, en suivant l'évolution des prix. On peut évoquer les fournitures scolaires, l'habillement, les communications, les déplacements et bien d'autres choses encore.

Comme l'indique fort bien le groupe de concertation du dispositif d'écoute et de participation des bénéficiaires du DIISP de l'arrondissement de Verviers, que j'ai justement pu rencontrer il y a un peu plus d'une semaine avec ma collègue Mme Targnion, «à partir du moment où le coût engendré par la formation dépasse de loin le défraiement proposé par le Forem, la motivation des stagiaires s'en fait nettement ressentir et peut être cause d'absentéisme et d'échec».

Certes, je reconnais d'emblée que la crise budgétaire que nous connaissons actuellement ne nous permet pas vraiment de répondre à toutes les demandes, aussi légitimes soient-elles. Pourtant, j'aurais voulu savoir, Monsieur le Ministre, si vous partagez mon analyse et surtout si certaines des demandes du secteur pourraient recevoir un accueil favorable de votre part?

Notamment, considérez-vous ainsi comme justifiée et nécessaire: l'augmentation de l'indemnité de formation? Son indexation? Une meilleure intervention dans les frais de déplacement, adaptée à la situation particulière de chaque stagiaire?

Enfin, plus concrètement, si vous jugez ces demandes comme étant fondées, quelles sont les possibilités budgétaires pour y répondre à court et moyen termes?

Et par quelles dispositions, par quelles mesures précises, la Région wallonne peut-elle apporter des solutions efficaces au problème des difficultés que je viens de soulever?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Targnion pour poser sa question.

Mme Targnion (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, effectivement, j'ai participé avec M. Elsen, tout dernièrement à une réunion organisée par le comité subrégional de l'emploi de Verviers et c'était très intéressant puisqu'ils nous ont fait rencontrer à tous les parlementaires — mais comme aujourd'hui, nous n'étions que nous deux — une vingtaine de demandeurs d'emploi qui étaient depuis un certain temps en formation. Ils étaient accompagnés par le comité subrégional pour justement faire part de leur expérience de la formation et des avantages et des

inconvénients de suivre une formation comme celle-là.

Donc, en tant qu'autorité publique, on ne peut pas négliger le fait qu'une formation est un facteur important d'insertion socio-professionnelle et c'est notre devoir en tant qu'autorité publique de veiller à ce que des adultes qui sont au départ peu qualifiés puissent suivre ce genre de formation évidemment pour acquérir un niveau intéressant de qualification, voire un niveau élevé pour les plus motivés.

On doit retourner très loin puisqu'on doit parler en francs belges. À l'époque de la création de ces systèmes, la formation recevait une indemnité de 40 francs belge par heure. Et donc, 40 francs belge, la seule indexation que ce montant a subi, c'est quand on est passé à l'euro. À l'époque, l'euro valait 40,3392 francs et donc, c'est la seule indexation dont notre indemnité de formation a pu bénéficier depuis sa création.

Vous en conviendrez, depuis le temps où nous parlions tous en francs belges, beaucoup d'eau est passée sous les ponts et beaucoup de sauts d'index ont eu lieu, que ce soit pour les travailleurs salariés, mais aussi l'index des allocations sociales qui a augmenté de plus de 15%, sans compter encore le réajustement qui a été fait sur la liaison au bien-être. Rien que ça, déjà, ce sont des index très importants.

Alors, ces personnes nous ont fait aussi remarquer — et c'est peut-être sur cela qu'on a le plus appris avec M. Elsen cette journée-là — tous les coûts qu'engendrait le fait de suivre une formation. Par exemple, ce qui m'a plus surprise, c'est un monsieur qui faisait une formation en maçonnerie et qui disait: *«Quand je travaille toute la journée, comme maçon, je mange le double de ce que je mange quand je reste chez moi. Donc, du coup, au lieu d'acheter un pain tous les jours, j'en achète un et demi»*. Pour quelqu'un qui gagne 1000 euros par mois, au lieu d'acheter un pain par jour, en acheter deux, ce sont des coûts supplémentaires qui nous semblent peut-être pour nous dérisoires, mais pas pour ces personnes. Ils doivent aussi appeler leur famille plus souvent parce que le patron dit: *«Tu ne sais pas rester une demi-heure de plus, et donc, on doit sonner pour prévenir»*. Il y a toute une série de petites choses comme ça qui nous paraissent assez banales, mais qui sont importantes dans les coûts engendrés pour ces personnes. De plus, ils doivent avoir une présentation pour s'habiller, *et caetera*, plus importante que quand ils restent chez eux. C'est toute une série de frais occasionnés qui, en plus, ne peuvent pas bénéficier d'une déduction fiscale puisque les frais réels que chaque citoyen peut déclarer se limitent à ceux qui permettent d'acquérir ou de maintenir son salaire.

Ne serait-il pas judicieux que les personnes dont les revenus sont extrêmement faibles bénéficient d'une prime de formation basée sur l'index santé? Une telle absence d'indexation ne se justifie d'ailleurs pas, comme je viens de le dire, par une raison fiscale.

Il y a aussi la problématique des stagiaires qui habitent loin du lieu de formation. Par exemple, dans l'arrondissement de Verviers, les personnes qu'on a rencontrées, il y en près de la moitié qui venaient de communes de l'arrondissement de Verviers qui étaient à près de 10, 15 kilomètres de Verviers, avec des moyens de transport en commun qui sont extrêmement difficiles pour accéder au centre de Verviers. Ils doivent prendre leur propre voiture. Par rapport à rester chez soi, ce sont évidemment des coûts beaucoup plus importants aussi. Ce serait donc intéressant aussi de faire en sorte que les stagiaires puissent avoir une indemnité en fonction du lieu d'habitation par rapport à l'endroit où ils doivent faire leur stage.

C'est vraiment important parce que dans le contexte socio-économique que nous connaissons aujourd'hui, les entreprises se plaignent de plus en plus de ne pas trouver du personnel qualifié. Par conséquent, le fait d'avoir une formation permet d'avoir cette qualification et c'est normal, et légitime d'ailleurs, qu'une personne qui suit une formation reçoive une allocation de chômage supérieure à celle qui reste chez elle.

Or, comme vient de le dire Marc Elsen, ces personnes nous ont vraiment démontré que les coûts de la formation étaient plus élevés que par rapport à l'euro et donc, il faut vraiment avoir de la motivation très forte pour suivre cette formation.

Je pense qu'il serait légitime que chaque stagiaire suivant une formation professionnelle et disposant d'une dispense de l'ONEm bénéficie d'une indemnité élevée, mais aussi des interventions pour les frais de déplacement, pour les frais de garde d'enfants, comme je viens de le dire, au nom de l'équité sociale.

Tout en sachant bien évidemment qu'une telle revalorisation représenterait un coût, évidemment, pour la région et que les finances ne sont pas extensibles, je me permets de souligner que ceci est un investissement pour l'avenir parce qu'effectivement, vu le faible revenu de ces personnes qui bénéficient de ces formations, évidemment, on peut imaginer que ce qu'on leur donnerait en plus, serait directement réintroduit dans le système et ne serait pas thésaurisé.

Je voudrais aussi évoquer une piste qui nous a été donnée ce jour-là, celle de demander aussi aux employeurs de participer légèrement au coût du stagiaire. Parce que beaucoup d'employeurs sont évidemment tout à fait honnêtes, mais il y en a qui profitent évidemment de cette main-d'œuvre gratuite. Certains nous l'ont fait remarquer. Donc, un petit coût qui aiderait la région à pouvoir mener

cette politique demandée aux employeurs serait peut-être aussi une piste à envisager.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je remercie Mme Targnion et M. Elsen puisque tout cela fait droit à une réunion semble-t-il passionnante qu'ils ont eue, où il y a eu différents témoignages exprimés.

Vous me permettrez peut-être de rappeler trois ou quatre vérités. Premièrement, et Mme Targnion, tout comme M. Elsen ont eu la correction de le reconnaître, nous sommes dans une situation financière particulièrement difficile. Je vous rappelle que, depuis 2009, le Forem n'a pas connu d'indexation, qu'il a été amené à relever de nouveaux défis, les référents uniques, de développer des essais-métiers, bref, de développer de nouveaux produits, une nouvelle organisation sans recevoir le moindre euro et je m'astreins à la même ligne budgétaire que mes collègues doivent endurer.

Donc, fatalement, s'il devait y avoir une modification, ce serait au sein de l'enveloppe du Forem.

Deux, vous ne m'en voudrez pas, ni l'un ni l'autre, malgré tout de rappeler qu'une formation et les efforts déployés, pas uniquement des efforts financiers, du reste, des efforts réels d'acquisition, d'apprentissage, d'étude, dans le chef des demandeurs d'emploi, c'est d'abord et surtout un investissement pour l'avenir. Celui qui étudie, celui qui se forme, se donne davantage de chances, soit de décrocher un emploi, soit de décrocher un travail plus épanouissant, et en tout état de cause, d'avoir des revenus. N'écartons quand même pas le principe d'un investissement.

Troisième élément, l'entreprise, et j'ai apprécié votre retenue, Madame Targnion lorsque vous dites, «*Est-ce qu'elle ne pourrait pas faire un effort?*». Mais n'oublions pas non plus qu'elle fait déjà un effort parce qu'accueillir des stagiaires, cela nécessite du tutorat, cela nécessite de la surveillance et cela n'est pas sans incidence sur la productivité de l'entreprise concernée. Et si elle aussi fait cet effort-là, c'est bien sûr dans l'espoir de trouver du personnel qualifié en la matière.

Quatrième vérité, c'est qu'on évoque le courage — et vous l'avez tous les deux mentionné — du demandeur d'emploi qui, vraiment, fournit de gros efforts pour se former, mais on oublie aussi tous celles et ceux qui s'inscrivent à une formation et l'abandonnent, ce qui veut donc dire qu'ils privent un autre de la capacité de suivre la formation et ils biaisent complètement le coût de cette formation puisque, entre le nombre initial et le nombre à l'arrivée, on en a perdu un certain nombre, ce qui est aussi un gâchis financier, sinon social.

Je voudrais quand même rappeler qu'il y a, pour bénéficier à la fois de cet euro d'indemnité/heure + l'intervention dans les frais de déplacement, voire des forfaits pour les frais de crèche et de garderie, trois dispositifs qui existent. Il y a deux conditions qu'il faut remplir. C'est, un, être inscrit comme demandeur d'emploi, et deux, que l'action de formation insertion doit être dispensée totalement gratuitement.

Concernant la prime de la formation, vous dites: cela peut être une source de démotivation de ne pas être correctement défrayé. Mais je rappelle quand même qu'ici, que ce soit celle du Forem ou celle que le Forem conventionne — puisque les deux sont permis — c'est gratuit. Cela veut dire que rien ne peut être réclamé aux stagiaires, ni frais médicaux, ni visites médicales, ni équipement, tout cela doit être fourni par l'opérateur.

Je voudrais quand même dire que, pour l'essentiel, tout cela est pris par la collectivité. Je dis, l'essentiel. Et pour la question du précompte, puisqu'elle était jointe dans la question écrite, ici c'est une compétence au niveau fédéral.

Pour les frais de déplacement, est-ce que c'est vraiment les frais qui pose problème ou plus exactement les choix de mode de déplacement? D'ailleurs, l'intervention de Mme Targnion m'a encore conforté sur cette appréciation. C'est surtout la difficulté de se rendre à certains endroits, à certaines heures. Je rappelle qu'on a fait des opérations avec M. Marcourt à l'époque, de remboursement de frais de déplacement pour les TEC. Évidemment, il faut passer par les TEC. Si on prend sa voiture, on est dans une autre épure sur le plan budgétaire.

Donc, pour clôturer ce point, j'ai rencontré à Louvain-la-Neuve, les OFT, OISP, les MIRE, les CPAS et la question a été abordée. J'avoue qu'il y a eu différentes prises de position et nous avons convenu d'y revenir dans le cadre du projet de décret relatif à l'accompagnement individualisé et du contrat de coopération pour l'insertion, pour voir, avec les opérateurs, quel type d'évolution et sur quels critères objectifs on pourrait, le cas échéant, revoir la situation. Parce que j'aimerais qu'avant de poser la question de l'évolution de l'euro, vérifier quels sont les autres frais qui sont réellement pris en charge par le stagiaire.

J'ai entendu Mme Targnion parler de la nourriture. Évidemment, tout cela est très subjectif. Peut-être que pour un autre ce sera la chance de retrouver une ligne plus adaptée au travail. Je ne sais pas le dire. Comprenons-nous bien, je voudrais objectiver, dans les concertations que nous aurons, la réelle nature des dépenses complémentaires. Et

puis alors nous verrons, dans le cadre du budget, ce que nous pouvons faire.

Dernier élément, au-delà de cela, je dois vous avouer que lors de la réunion, la crainte n'était pas sur l'euro, mais sur la dégressivité de l'allocation de chômage. S'il y a déjà des difficultés en la matière, lorsque le demandeur d'emploi se rend compte que le temps passe, qu'il n'a pas d'emploi et qu'il est menacé de dégressivité si jamais l'opération se réalisait, il serait encore en plus grande difficulté. Au moment de l'annonce de la note d'Elio Di Rupo, il y a eu beaucoup de débats là-dessus, chacun finissant pas conclure que le demandeur a des droits, mais il a aussi des devoirs.

Je suis prêt, avec infiniment de sincérité, à identifier le problème avec les partenaires, mais il faut l'identifier sur une base objective. Et nous ne pouvons pas le faire uniquement sur base de témoignages, aussi authentiques soient-ils, mais on doit pouvoir, avec les partenaires, identifier les frais qui subsistent au-delà des modes de calcul des frais de déplacement, des frais de garderie ou encore de l'euro puisqu'en principe la formation est gratuite. J'attends donc de pouvoir identifier, avec les opérateurs, quels sont les frais supplémentaires et ce que cela représente pour tout un chacun.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Elsen. Je vous demanderai aussi, en votre qualité de doyen d'âge, de me remplacer ensuite afin que je puisse poser ma question.

M. Elsen (cdH). – Avec grand plaisir.

Merci Monsieur le Ministre pour cette réponse argumentée, qui, comme à votre habitude, est porteuse de sens. Ceci dit, vous me permettrez de faire quelques commentaires.

Tout d'abord, la formation est un investissement pour les personnes concernées. Je dirai malheureusement que dans beaucoup de cas, d'une certaine façon, cela ressemble à une forme de pré-financement.

Si vous me permettez la comparaison dans le sens où beaucoup de personnes ne partent de rien. Bien sûr que cela va leur donner une plus value, davantage de chance de pouvoir trouver de l'emploi et il y a donc là, un intérêt individuel concomitant à l'intérêt collectif.

Il n'en reste pas moins qu'on se retrouve là, avec un public qui dispose à la base, de très peu de moyens. Ce n'est même pas comme quelqu'un qui aurait pu accumuler un certain nombre de réserves et qui, pendant sa formation, accepte de ranger cette réserve. Je pense que ces situations-là sont vraiment la marge.

Deuxièmement, vous l'avez identifié à juste titre, je partage votre idée quant au regard collectif. Il y a effectivement un investissement collectif important pour les demandeurs d'emploi en formation. Je dirais aussi par ailleurs qu'il y va de l'intérêt de la collectivité d'avoir davantage de personnes encore qui se forment et que donc, *in fine*, trouvent davantage de chances de pouvoir réintégrer les circuits de l'emploi. Là, je pense qu'il y a concomitance de l'intérêt individuel avec l'intérêt collectif.

Ceci dit, vous avez donné, Monsieur le Ministre, trois pistes concrètes dans un contexte difficile au niveau budgétaire. Vous l'avez souligné. C'est d'une part, profiter des grandes discussions qui, *in fine*, meneront à ce projet de décret sur l'accompagnement individualisé. Je crois qu'il y a là, une opportunité à mettre à plat toute une série de grandes questions telles que celles-ci. Votre souci et votre volonté d'objectiver la réelle nature des dépenses complémentaires est certainement une voie aussi. Du reste, nous en avons abondamment parlé avec les personnes concernées. C'est bien de cela qu'il s'agit. Il ne s'agit pas ici de faire un bras de fer pour essayer de sous-tiré d'une façon ou d'une autre, un avantage complémentaire, mais vraiment, de toucher au plus près de la réalité en termes de dépenses occasionnées pour ces demandeurs d'emploi.

Je terminerai en soulignant avec beaucoup d'intérêts aussi votre volonté de travailler avec les partenaires sur le terrain. C'est évidemment ceux qui mesurent au plus près. Quotidiennement, du reste, ils étaient partie prenante à la discussion tout à fait intéressante que nous avons eu l'occasion d'avoir. Ces partenaires organismes de formation, OISP, *et caetera* qui sont vraiment des acteurs sociaux de premier choix et je pense que nous avons tout intérêt à travailler avec eux.

Nous ne manquerons pas de revenir sur ces questions. On peut comprendre qu'il faut avoir fait le point là-dessus pour objectiver la nature des améliorations notamment budgétaires à pouvoir identifier et mesurer.

Monsieur le Ministre, je pense que nous avons très certainement là, un intérêt commun.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Targnion.

Mme Targnion (PS). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse bien argumentée.

Je peux partager tout ce que vous avez dit concernant les vérités et concernant d'autres problématiques aussi qui sont importantes. Comme vous l'avez dit, le risque peut être d'une diminution des allocations de chômage et c'est justement cela qui m'a personnellement interpellée lors de cette

rencontre, c'est vrai qu'en tant que politique, on n'est plus habitué à ces revendications-là qui sont plus importantes et qui touchent un plus grand nombre. Finalement, j'avais le sentiment en tant qu'élue, d'avoir un peu oublié ces gens qui se formaient dans différents métiers et qui vivaient une réalité qui était bien difficile. Cela reste un investissement sur l'avenir comme n'importe quelle personne qui se forme et qui fait des études. Mais comme l'a dit M. Elsen, ce public-là, ce ne sont plus des jeunes de 18 ans. Ce sont des personnes de 40-45 ans qui ont une famille, qui sont dans une situation précaire depuis longtemps et qui font vraiment cela en désespoir de cause. On l'a vu aussi, c'est le nombre de ceux qui arrivent encore à obtenir un emploi après cette formation. Le pourcentage n'est pas non plus extrêmement élevé. C'est aussi à réfléchir, mais en tout cas, ils ont cette motivation et pour ceux qui le font, il faut effectivement essayer de faire un effort. C'est pour cela que je suis heureuse d'avoir entendu la fin de votre réponse puisque vous avez en tout cas, la volonté d'étudier la question, de l'objectiver. C'est clair que les témoignages, je les ai cités, car ils étaient intéressants par le fait qu'ils mettaient en évidence les problématiques qui pouvaient se poser.

Maintenant, il faut effectivement les objectiver et j'espère que vous pourrez vraiment aboutir à quelque chose qui permettra de continuer à motiver ces gens à vouloir se former parce que je pense que c'est leur dernière chance pour beaucoup, d'obtenir un emploi de qualité.

(M. Elsen, Doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE MME KAPOMPOLÉ À M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR « LE FINANCEMENT STRUCTUREL DES ENTREPRISES DE FORMATION PAR LE TRAVAIL ET LES ORGANISMES D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Kapompolé à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur «le financement structurel des entreprises de formation par le travail et les organismes d'insertion socioprofessionnelle».

La parole est à Mme Kapompolé pour poser sa question.

Mme Kapompolé (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, il est vrai que ma question a une portée assez technique, mais comme vous, je suis vraiment centrée, tournée vers tous ces stagiaires qui passent dans ces centres de formation, entreprises de formation par le travail, organismes d'insertion socio-professionnelle et qui sans misérabilisme, car ils y tiennent à la fois les stagiaires, mais aussi les formateurs, arrivent à projeter des personnes dans de nouveaux projets de vie, dans de véritables projets professionnels. En même temps, je suis fort marquée par une réunion que nous avons eue ici avec le réseau wallon de lutte contre la pauvreté, car en tant que présidente de la commission emploi-formation, j'ai voulu montrer ce que nous faisions par rapport à la lutte contre la pauvreté et pour moi, des outils comme les EFT, les OISP, sont vraiment des outils essentiels pour cette lutte contre la pauvreté.

Concernant leur financement, parce que finalement, les difficultés sont grandes, nous venons d'avoir un large débat dans le cadre de l'ajustement budgétaire sur la question du phasage négatif et le ministre nous a montré à quel point il a pu prendre des mesures pour permettre aux structures de ne pas être pénalisées par la question du phasage négatif puisque cela veut dire qu'elles sont sensées rendre des subsides ou en tout cas, avoir de grosses réductions de subsides et vous avez pu démontrer, lors de cette présentation de l'ajustement que vous aviez trouvé des solutions pour ne pas en arriver là. Maintenant, ce que j'avais comme proposition et je ne sais pas si elle peut encore se retrouver, peut être plus dans le cadre de l'ajustement, mais en tout cas, des perspectives budgétaires prochaines, est-il possible d'imaginer que les subventions des centres, en augmentant les heures garanties à hauteur des subventions calculées à 10 ou 12 euros par heure stagiaire prestée puissent être maintenues ou garanties à l'identique ?

Je sais que ce type de décision serait sans impact sur le budget wallon. Maintenant, j'aurais aimé avoir votre idée sur la question, car c'est quand même assez difficile d'amener ce type d'idée si elle n'a pas été réfléchie en termes de monnaie sonnante et trébuchante par rapport à l'impact que cela peut avoir sur le budget de notre Wallonie et, autre élément qui me revient aussi régulièrement dans les rencontres que j'ai avec le personnel, avec les responsables administratifs de ces structures, c'est vraiment la question aussi de la complexité par rapport au calcul pour l'obtention des subsides.

Comme vous l'avez dit, le fait d'avoir reconduit les subsides à l'identique par rapport à l'année précédente, permet quand même d'avoir au moins une idée assez précise de ce que l'on va avoir, mais, dès qu'il faut essayer de comprendre un peu les mécanismes et le calcul qui est à la base et qui se retrouve dans le décret, c'est franchement très compliqué pour les différentes structures. Il y a donc deux questions associées. Au niveau de l'aspect phasage négatif, l'idée que je vous présente peut-elle être conçue à moyen et long terme ? En terme de simplification ou d'explications données plus grandes par rapport au calcul des subventions, y a-t-

il un travail qui pourrait se faire au niveau de votre cabinet vis-à-vis des structures ?

Je pense qu'il a déjà d'ailleurs commencé.

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Il s'agit de la deuxième partie de la question.

Manifestement, nous devons revoir le décret et je m'y suis engagé en pleine collaboration avec le secteur concerné même si la priorité a été réservée à deux aspects. D'une part, de liquider les avances avant le 30 juin et de résorber le contentieux en trésorerie. C'est aujourd'hui quasiment chose faite et d'autre part, d'augmenter les crédits pour respecter le décret tel qu'il a été voté à une certaine époque même si son application a été reportée dans le temps et ensuite, phasée.

Ceci dit, le mécanisme du phasage qui est établi dans le cadre de la dernière émission majeure de la base légale du secteur de EFT-OISP a été à l'époque, étroitement concerté lui-même.

Je veux le dire et sans aucun reproche. Le système dans lequel, à juste titre, d'aucuns se plaignent, ils en ont été aussi un peu les artisans et ils en souffrent aujourd'hui. Que les choses soient très claires. C'est pour cela que je veux le modifier. D'une durée maximale de cinq ans, ce mécanisme de phasage a pour vocation d'amortir les effets positifs ou négatifs de la nouvelle législation sur la trésorerie des opérateurs. Le montant individuel du phasage a été établi en comparant la subvention 2006 octroyée aux secteurs concernés avec la subvention à laquelle ils pouvaient prétendre en 2008 avec l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation au 1er janvier cette année.

Un organisme en phasage négatif est donc un organisme qui devrait voir sa subvention diminuer en 2008 d'un montant X, mais pour lesquels cette diminution était répartie sur plusieurs années.

Prenons un exemple : un organisme dont la subvention a diminué de 15 000 euros au 1er janvier 2008 et pour lequel cette subvention représentait 25 % de sa subvention annuelle octroyée en 2006 a vu cette diminution appliquée en trois ans, c'est-à-dire, à chaque subvention, une amputation de 5 000 euros.

Dès lors, durant la période de phasage, le montant de la subvention octroyée à ces organismes en phasage négatif correspond en fait à un subventionnement horaire supérieur aux 10 ou 12 euros prévus. Cette norme de subventionnement horaire étant retrouvé au terme du phasage.

Afin de répondre aux difficultés financières du secteur, l'article 159 du décret budgétaire 2011 a effectivement, Madame la Présidente, suspendu l'application du phasage négatif en 2011. Cette mesure n'était pas moins transitoire. D'un point de vue budgétaire, l'application du phasage négatif en 2011 représentait un montant estimé par l'administration, à 589 774 euros que nous aurions dû retirer aux ASBL qui percevaient trop de moyens par rapport à la norme des 10 et 12 euros.

Vous imaginez que 589 000, ce n'est évidemment pas mince pour les associations concernées.

Comme je veux être soucieux de ce secteur, à leur rencontre, à leur écoute, nous avons décidé de cette mesure-là et il ne nous a pas été possible par ailleurs, de permettre le passage à 100 % du financement du secteur. Ceci dit, il n'avait jamais été prévu pour 2011. C'était pour 2012. Là aussi, nous ne sommes donc pas en retard par rapport au calendrier tel qu'il est escompté même si, pour passer aux 85 % dont on parlait, nous avons dû dégager 1 900 000 euros.

Bien évidemment, ma volonté pour l'année prochaine, c'est d'arriver à 100 %. Comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure, il nous manque un million. J'espère pouvoir le faire au maximum et sur l'initial et sur l'ajusté pour ne pas encore trop choquer mes collègues parce que chacun défend ses situations et je ne dis pas que les miennes sont moins importantes, mais je dois aussi tenir compte d'autres urgences en la matière.

Voilà ce que je voulais dire sachant que comme vous, courant de l'année prochaine, j'espère bien aboutir à une révision du décret qui permet davantage de simplification dans l'établissement du calcul parce que quand ce n'est pas simple, ça prend plus de temps et ça retarde les paiements et personne ne s'y retrouve vraiment bien. Deuxième élément, une modification qui permette d'anticiper l'évolution des besoins budgétaires parce qu'ici, avec le système des cinq ans, duquel on retire l'année la plus mauvaise et la meilleure e puis, on fait la moyenne des trois ans en regard de la dernière année, reconnaissons que c'est quand même très compliqué. Je veux donc la changer.

Vous avez entendu qu'ils étaient prêts à le faire, mais, je pense qu'ils ne m'auraient cru que si j'avais d'abord exécuté l'ancien décret, c'est-à-dire, la montée en puissance. Ceci nous permet de mener un dialogue tout à fait fécond. Du reste, vous y avez pris une part importante, Madame la Présidente, notamment dans la réunion que nous avons eue au Centre Richter et, depuis lors, le contact s'est vraiment maintenu de manière permanente avec l'interfédé et j'espère, bien sûr, à la lumière aussi de

l'audit qui a été réalisé sur le secteur, qui est quand même interpellant à certains égards, de pouvoir mener à bien, courant 2012, la révision du décret tel que vous le souhaitez.

M. le Président. – La parole est à Mme Kapompolé.

Mme Kapompolé (PS). – J'aimerais remercier M. le Ministre. Justement, lorsqu'il parle de la montée en puissance, elle correspond véritablement à une situation sur le terrain où la demande de formation ne cesse d'augmenter puisque de nombreuses personnes veulent véritablement retrouver une situation professionnelle enviable et donc, sont vraiment intéressées à se former.

Autre chose, je voulais signaler qu'en ce qui concerne l'audit qui a été réalisé par la Comase, nous avons continué, en tout cas pour la région de Mons-Borinage, à organiser ce type de rencontre avec les EFT, les OISP de la zone pour justement avoir une vision sans doute plus locale, c'est vrai de la question, mais pouvoir revenir peut-être vers le ministre en mettant en évidence les spécificités. En effet, une EFT ou un OISP en Brabant wallon n'a pas du tout les mêmes problématiques, ou en tout cas pas tout à fait, que dans le Borinage ou à Mons. Je pense que ce sera intéressant, dans le cadre de tout ce travail qui devra être réalisé en prélude à la révision du décret, de garder le contact sous-région par sous-région dans le cadre de cet audit réalisé par la Comase. Je vous remercie.

(Mme Kapompolé, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. – Je peux clôturer ici notre séance de commission qui reprendra mercredi dès 9 heures, pour le recueil des avis et aussi pour le vote final.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 20 heures 42 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports

M. George Xhauflaire, Président de la cellule fiscale de la Région Wallonne

M. Claude Duchêne, Premier Auditeur Réviseur à la Cour des comptes

Mme. Joêlle Kapompolé, Présidente

Mme. Véronica Crémasco, Écolo

M. Pierre Yves Jeholet, MR

M. Michel Lebrun, cdH

M. claude Eerdekens, PS

Mme. Isabelle Simonis, PS

Mme. Anne Barzin, MR

M. Huges Bayet, PS

M. Christian Noiret, Écolo

M. Michel de Lamotte, cdH

Mme. Véronique cornet, MR

M. Richard Miller, MR

M. Jean Luc Crucke, MR

Mme. Muriel Targion, PS

M. Marc Elsen, cdH

ABRÉVIATIONS COURANTES

AB	: Article budgétaire
ADL	: Agence de développement local
AG	: Assemblée générale
APE	: Aide à la promotion de l'emploi
ASBL	: Association sans but lucratif
ASE	: Agence de stimulation économique
AST	: Agence de stimulation technologique
ASTRID	:All-round Semi-cellular Trunking Radiocommunication system with Integrated Dispatching
BIM	: Bénéficiaires de l'intervention majorée
BSCA	: Brussels South Charleroi Airport
CoCoF	: Commission communautaire française
CPAS	: Centre public d'action sociale
CRAC	: Centre régional d'aide aux communes
DGO7	: Direction générale opérationnelle fiscalité (Service public « Finances – Fiscalité » de la Région wallonne)
DIIS	: Direction interdépartementale de l'intégration sociale
DIV	: Direction de l'immatriculation des véhicules
EFT	: Entreprise de formation par le travail
FOREm	: Office communautaire et régional de la formation professionnelle et de l'emploi
ICN	: Institut des comptes nationaux
IFAPME	:Institut wallon de formation en alternance pour les indépendants et les petites et moyennes entreprises
IPP	: Impôt sur les personnes physiques
IWEPS	: Institut wallon de l'évaluation (des études), de la prospective et de la statistique
MIRE	: Mission régionale pour l'emploi
OCPP	: Octroi de crédits et prise de participations
OFA	: Opérateur de formation en alternance
OFFA	: Office francophone de la formation en alternance
OIP	: Organisme d'intérêt public
OISP	: Organisme d'insertion socioprofessionnelle
OWD	: Office wallon des déchets
PRC	: Programme de résorption du chômage
PrI	: Précompte immobilier
PTP	: Programme de transition professionnelle
SAACE	: Structure d'accompagnement à l'autocréation d'emploi
SAS	: Société par action simplifiée
SEC	: Système européen des comptes

SELOR : Sélection et orientation - Bureau de sélection de l'administration fédérale - ancien SPR - Secrétariat permanent de recrutement de l'Etat

SOFICO : Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures

SRI : Société régionale d'Investissement de Wallonie

SOWAER : Société wallonne des aéroports

SOWALFIN : Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises

SOWALFINAL: Société wallonne pour la gestion d'un financement alternatif

SPGE : Société publique d'aide à la qualité de l'environnement

TMC : Taxe de mise en circulation

TVA : Taxe sur la valeur ajoutée